Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 72 (1969)

Artikel: La Neuveville : histoire de ma cité
Autor: Imer, Florian
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-684478

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FLORIAN IMER

La Neuveville

Histoire de ma cité

La Neuveville, noble cité suisse, peut être légitimement fière de son passé et des hommes qui ont servi sous sa bannière.

Général de Gaulle

TABLE DES MATIÈRES

page

Préambule 13

Chapitre I — Une raison d'Etat détermine la fondation de la ville 15

1. Temps anciens, page 15. — 2. Patrimoine de la maison de Neuchâtel ou terre de l'évêché de Bâle? page 15. — 3. Le prince Gérard de Vuippens fait construire sa Neuveville, page 18.

Chapitre II — Vaillante cité 23

1. La première lettre de franchises, page 23. — 2. Un début périlleux provoque un bel essor municipal, page 24. — 3. Ere nouvelle: l'héroïsme enracine l'indépendance, page 27. — 4. Combourgeoisie avec Berne, page 31. — 5. Bienne rivale de La Neuveville, page 33 — 6. Conciliation, page 35 — 7. Ultimes confirmations des lettres de franchises, page 36. — 8. La Neuveville, ville Suisse, page 37. — 9. La bannière de Maximilien Ier, page 37. — 10. La constitution de la ville libre, page 37. — 11. Une république dans une principauté, page 45.

Chapitre III — Faits d'armes 47

Chapitre IV — La Réforme 57

Chapitre V — L'âge d'or de la cité 63

1. L'embellissement de la ville, page 63. — 2. Ombres et lumières, page 69. — 3. Un lieu de douce plaisance, page 73.

Chapitre VI — La fin d'une histoire originale 79

1. Sous le régime français, page 79. — 2. Ephémère restauration, page 86.

Chapitre VII — Et maintenant 93

Conclusion 99

Sources 101

PRÉAMBULE

Planté par grâce princière au pied du mont Jura, au seul endroit où l'espace s'élargit entre la côte rocheuse et la rive du lac de Bienne, en face de Cerlier et à mi-distance entre Bienne et Neuchâtel, juste au-dessous du sommet du Chasseral que lui cache le plateau de Diesse, un bourg du moyen âge, sous l'égide de son château fort, perpétue à travers les siècles, avec son faubourg burgonde, la forme d'une clef. Symbole de ses armoiries, rappel de la volonté de son fondateur de verrouiller la marche des terres épiscopales de Bâle convoitées par la maison de Neuchâtel.

C'est La Neuveville.

Tout alentour sont venus se blottir, dans la verdure, de nouveaux quartiers. Ils n'ont point altéré la structure de la cité, ni son encadrement de vignoble.

Heureux développement dû à la culture de la vigne comme à celle de l'esprit, car La Neuveville s'est fait connaître au loin, dès le XVIIIe siècle, par la réputation de ses pensionnats et de ses écoles.

Le vin neuvevillois est agréable à boire en mangeant du poisson du lac, en dégustant de la «tête de moine» au cumin, en croquant des noisettes après une promenade par les sentiers des coteaux et des sous-bois conduisant à la cascade, au lac des Fées, frileux sous un bosquet de chênes, au Schlossberg, à la pierre de Genevrêt et jusqu'au Pavillon d'où l'on voit la chaîne des Alpes suisses comme une couronne au-dessus du lac bordé à gauche par l'île de Saint-Pierre et à droite par le Jolimont.

Au temps des vendanges, les maisons de Bellelay, des Collonges et de Grenétel ouvrent pressoirs et caves. Les gerles s'alignent aussi bien devant les gentilhommières de la Cave, des Gléresse et des Bannerets que dans les rues devant les demeures vigneronnes ayant chacune sa grande lucarne au milieu du toit d'où sort une poulie pour monter le bois au galetas.

Un Russe de Paris a trouvé si pittoresque la perspective de la rue du Marché «traversée par un ruisseau descendu des montagnes et adornée par deux pimpantes fontaines du XVIe siècle» qu'il a choisi son image entre tant d'autres pour illustrer la couverture de son livre *La Suisse sans alpenstock.*

Une visite aux fresques et pierres tombales de la Blanche Eglise, aux collections du musée dans la maison de ville, éveillera l'envie de connaître comment et pourquoi La Neuveville, franche cité constituée sur le modèle des républiques antiques de la Grèce et de Rome, était traitée en Etat souverain par le roi de France.

Chapitre premier

UNE RAISON D'ÉTAT DÉTERMINE LA FONDATION DE LA VILLE

1. Temps anciens

Des vestiges de palafittes permettent d'affirmer que dès l'âge de la pierre, la région de Chavannes, au bord du lac de Bienne, a été peuplée de lacustres, qu'on a appelés les Protohelvètes[1].

Cette station, composée de huttes en torchis dressées sur une esplanade posée sur pilotis communiquant avec le rivage par un pont et avec la surface de l'eau par des échelles à un seul montant, subsista durant l'époque du bronze et même jusqu'à celle du fer, probablement jusqu'au moment où les Helvètes détruisirent leurs villages par le feu pour aller s'établir dans les Gaules. Il est probable que certains revinrent sur les lieux après avoir été refoulés par Jules César.

Vers le milieu du premier siècle de l'ère chrétienne, des colons romains de l'empereur Néron vinrent construire, dans la plaine à l'ouest du lac de Bienne et au bord de la Thielle, une ville d'une certaine importance. Leur chef, le Gaulois Gaïus Julius Vinda, la baptisa Neuronica, ou plus simplement Neureu. Cette agglomération, avec son port à l'embouchure de la Thielle, fut incendiée à la fin du IVe siècle, lors de l'invasion des peuplades nordiques.

Après ces ravages, seuls quelques bergers et pêcheurs restèrent au bord de ce lac dénommé alors lacus Nugerolensis ou lacus Nirvez. Ses rives septentrionales se couvrirent d'épaisses forêts de sapin, d'où le nom de vallée noire donné à la contrée.

2. Patrimoine de la maison de Neuchâtel ou terre de l'évêché de Bâle?

Qui étaient les maîtres de cette «vallis nigra»? Aux Gallo-romains[2] succédèrent les Burgondes. Ils construisirent sur le plateau de Diesse des villages aux maisons en pierre tenant l'une à l'autre comme celles des villes.

[1] G *Les Protohelvètes.*

[2] Au temps helvéto-romain, cette région appartenait à la Colonia pia Flavia constans emerita Helvetiorum. Voir *E.*

La région appartenait au premier royaume de Bourgogne. Elle échut, lors du partage de la vaste monarchie des Francs, en 843, à l'empereur Lothaire. Le 16 mars 866, Lothaire II fit don à l'abbaye de Moutier-Grandval de sa «villa Nugerollis» avec ses environs comprenant aussi la chapelle de Saint-Ursicinus, l'actuelle Blanche Eglise de La Neuveville[3].

Lors de la constitution du royaume de Bourgogne, ce territoire, donné à l'abbaye de Moutier-Grandval, passa sous le sceptre de Rodolphe Ier, de la dynastie des Stratlingue. Puis Rodolphe III, appelé le Pieux pour ses largesses aux églises, fit don de cette abbaye, avec toutes ses dépendances et possessions, à l'évêque de Bâle, Adalbéro II, en 999, à la demande de la reine Agiltrude, «pour restaurer, relever et enrichir l'évêché de Bâle si éprouvé par les invasions des hordes barbares» en reconnaissance de la fidélité et du dévouement de ce prélat[4]. Ainsi le territoire de la future Neuveville devenait par ce geste royal la propriété de l'évêché de Bâle. En confirmant, en l'an mille, cette donation par une charte avec le consentement de l'empereur Othon III, le roi faisait de l'évêque de Bâle un grand seigneur temporel, l'un des principaux princes de l'empire romain germanique. Enfin, en 1032, Rodolphe III céda la souveraineté de toute la région du lac de Bienne comprise dans le comté de Bargen à l'empereur Conrad II.

Or, au milieu de ce XIe siècle, vivait dans son château de Fenil, sur le sommet de la colline au sud des bords du lac, le comte Ulrich. Il avait dû recevoir de l'empereur le gouvernement d'un district fort étendu dont il fit ses domaines patrimoniaux. Ces terres comprenaient Neuchâtel — dont Ulrich fut le premier seigneur — le val de Nugerole et le comté de Bargen s'étendant de Köniz, par Anet, Orvin et Sombeval, à Tavannes[5]. Ainsi les possessions de ce fondateur de la maison de Neuchâtel englobaient les biens du prince-évêque de Bâle situés entre la Blanche Eglise et Nugerole.

La question de savoir à qui appartenaient ces possessions entremêlées[6] se compliqua du fait que trois membres de la famille de Neuchâtel montèrent sur le trône de l'évêché de Bâle. Le premier, Bourcard d'Asuel[7], fils du comte Ulrich de Neuchâtel, doit avoir cédé à

[3] Imer, Jean-François : Histoire des princes-évêques de Bâle, manuscrit, 1803; voir en outre : *T* I 120.

[4] *V* I 77.

[5] *Mt* 5 ; *Ch* 9.

[6] *T* II LXIV ; *E* 68 ; *Q* 171-172.

[7] Cité comme vivant en 1083, de même que son frère Conon, évêque de Lausanne, par le Cartulaire de Lausanne, rédigé en 1288.

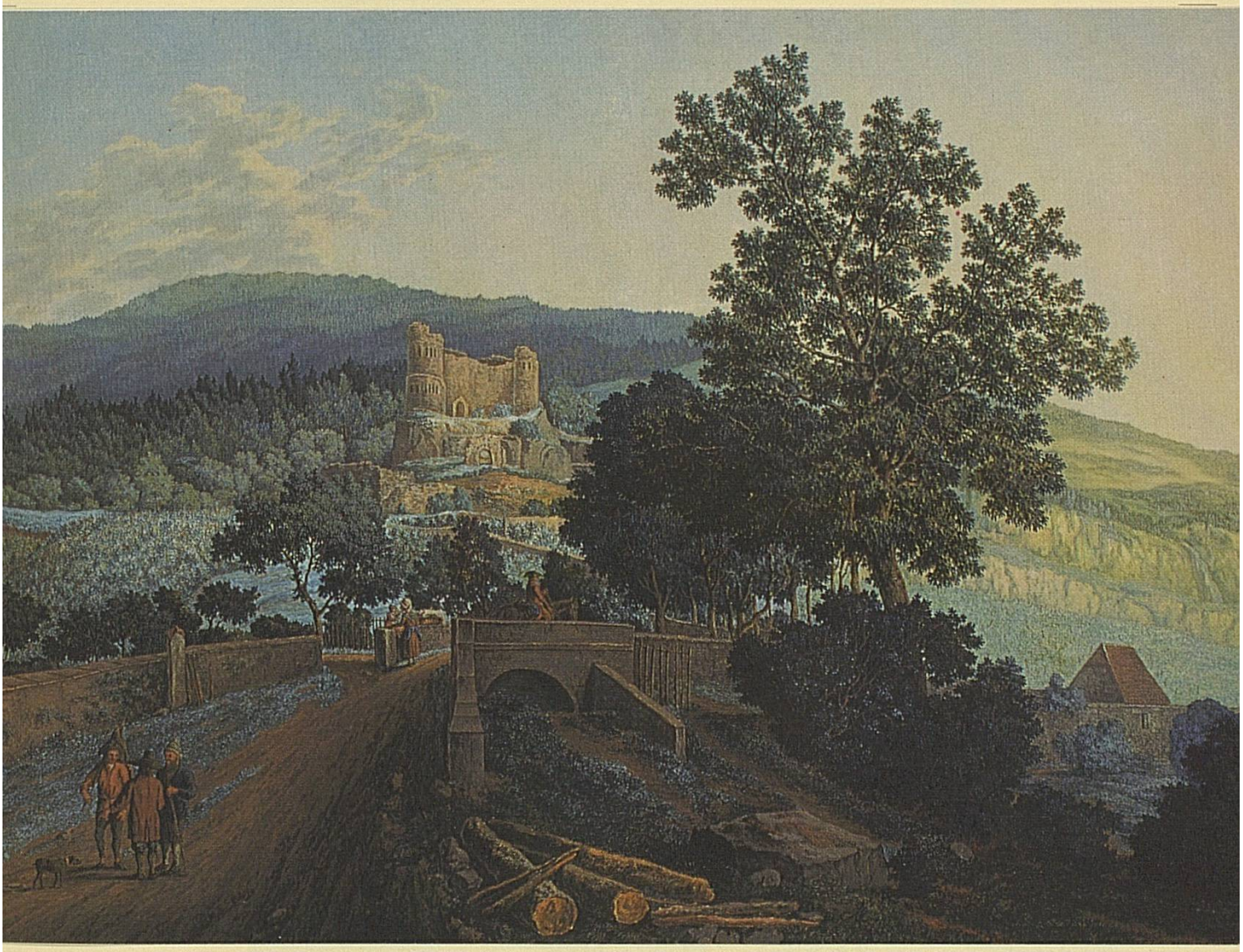

1. Le Schlossberg, gouache de J. Hartmann, 1818
2. La rue du Marché

Restaura
Place
de la Liberté

son église une partie des biens hérités de son père. Il n'est pas exclu que son neveu Berthold de Neuchâtel[8], nommé prince-évêque en 1123, en fit de même. Quant à Henry de Neuchâtel[9], auquel on imputa l'incendie de Neuchâtel de l'an 1249, on sait que plus guerrier que prélat, il s'était, avec ses neveux rebelles, les seigneurs de Valangin, révolté contre son propre père et contre toute la maison de Neuchâtel du fait qu'Ulrich III avait renoncé, pour lui et ses descendants, à la couronne de Neuchâtel[10]. En continuelle hostilité avec son cousin le comte Berthold de Neuchâtel, Henry préféra les avantages de l'évêché aux intérêts de sa famille en incorporant son héritage à l'église de Bâle en 1274.

Furieux de voir cette enclave lui échapper, le comte de Neuchâtel fit ériger, vers le milieu du XIIe siècle, une tour forte entre Neureu et le Ruz de Vaux. Il y installa de ses ministériaux chargés d'épier les faits et gestes des sujets de l'évêque. En 1180, c'est Henri de Turre, en 1214, ce sont Pierre et Ulric de Turm de Nugerole ou Nurnos.

Cette tour située aux confins de ses biens causa de l'inquiétude au prince-évêque. Henri d'Isny demanda à Rodolphe, roi et empereur, la permission de construire une forteresse pour se protéger d'une agression de son voisin et pour fermer le passage vers Bienne au comte belliqueux. Jouissant d'une grande faveur à la cour impériale, il obtint cette autorisation et commença la construction du château du Schlossberg sur une éminence d'où il pouvait surveiller tout le territoire entre les lacs de Bienne et de Neuchâtel. Le dernier des ministériaux neuchâtelois de la tour, cité encore en 1283, disparut. Le prince Henri ordonna à ses gens de démanteler la tour des comtes de Neuchâtel.

Le 1er septembre 1288, au camp devant Berne, Rodolphe de Habsbourg confirma l'estime où il tenait les princes-évêques de Bâle, en autorisant Pierre Reich de Reichenstein «qui, par l'éclat de ses vertus et la splendeur de sa foi, qui brille comme l'étoile du matin, l'emporte sur tous les autres princes de l'empire romain» à parachever la construction du château commencée par son prédécesseur[11]. Cette grâce accordée était-elle due à la rancune que l'empereur nourrissait envers l'ambitieuse maison de Neuchâtel, ne pouvant lui pardonner

[8] *M* I 27 ; *T* I 246 ; Annales de Strasbourg publiées par Böhmer. Selon Léon Montandon, Berthold serait fils de Mangold de Fenis, frère des évêques de Bâle et de Lausanne cités comme témoins dans un acte de 1096.

[9] Avant de monter sur le trône épiscopal, il aurait été coadjuteur de Bâle, chapelain impérial de l'empereur Richard de Cornouailles, roi des Romains.

[10] *V* I 226 ; *M* I 109. Le coutumier de Neuchâtel lui impute l'incendie de Neuchâtel en 1246, et non à Lütold d'Aarberg.

[11] *V* I 272.

d'avoir été éclipsé par elle avant son ascension au trône de l'empire[12]?

Pierre Reich de Reichenstein se ligua alors avec les trois seigneurs de Valangin, pour résister par la force au comte de Neuchâtel. Les troupes de l'évêque firent jonction avec celles du Val-de-Ruz. Le comte Raoul de Neuchâtel leur livra bataille dans les champs de Coffrane, le dernier jour de février 1295, et les battit après un combat opiniâtre. Reprenant les armes au début de 1301, Raoul emporta d'assaut la Bonneville le 29 avril, la détruisit et dispersa ses habitants dont une partie alla trouver refuge dans la baille du château du Schlossberg.

3. Le prince Gérard de Vuippens fait construire sa Neuveville

Face aux ruses du comte Raoul et aux félonies des seigneurs de Valangin, le nouveau prince-évêque de Bâle, Pierre d'Aspelt, ne releva point le gant. Magnifique dans toutes ses actions, il préféra la paix à la guerre. Il accorda aux fugitifs de la Bonneville le droit de se fixer à la Montagne de Diesse et au pied du Schlossberg[13]. Il préposa à leur garde, le 7 mai 1307, le chevalier Imer de Bienne et lui donna résidence au château fort[14].

Le 3 juin 1312, le prince-évêque Gérard de Vuippens présida en personne à la fondation de sa neuve ville, depuis le Schlossberg où il avait fait transporter à cette fin un tonneau empli d'autant d'argent qu'il pouvait en contenir. Gérard avait décidé de passer outre à la résistance du comte de Neuchâtel qui persistait à faire valoir des droits sur ce territoire. Le prince réussit à vaincre l'opposition des Bernois contre la construction de cette ville forte, en leur faisant verser mille trois cents livres par la ville de Bienne. La Neuveville remplacerait la Bonneville détruite.

L'emplacement choisi pour la cité, par Gérard de Vuippens, au-dessous du Schlossberg, au pied méridional du mont Jura, sous la cime du Chasseral, est le meilleur de toutes les rives du lac de Bienne. Son terrain, formé d'alluvions, offre une plaine agréable. Elle s'avance

[12] *Ch* 48 ; Revel Cyprien : *Notice sur l'histoire de La Neuveville.* Manuscrit, 1866.

[13] *Rev* « Actes » 1857 170-175.

[14] Im Fl *Notice historique et généalogique sur les dynasties de Bienne* « Le Généalogiste suisse » 1939, pp. 1-5, 23-26, 51-58 ; *Arch E :* Le livre des fiefs nobles de l'Evêché de Bâle, p. 72 : Littera Infeodationis Imerii de Biello militis super feodo Castrensi in Slosperch (6 mai 1304). Reproduit dans les *Fontes r B,* vol. 4, p. 187, N° 157.

vers le lac comme un estuaire. Partout ailleurs la rive est resserrée entre l'eau et la montagne. Position heureuse tant pour la vue que pour le site, bien plus avantageuse que celles de Bienne et du Landeron trop éloignées de la rive.

En esquissant le plan de sa ville, Gérard lui a donné, en traits symboliques, la forme d'une clef: la clef qui doit fermer son évêché du côté des comtes de Neuchâtel, la clef des armoiries qu'il concède à la cité. Le bourg en sera l'anneau, le faubourg en formera la tige et le panneton.

Le bourg aura la forme circulaire classique. Forte et haute, la muraille d'enceinte sera percée de meurtrières. Huit tours formeront l'ossature des remparts: deux à l'est, trois à l'ouest, rondes toutes les cinq et recouvertes de toits en poivrière; au nord, la tour carrée, adossée à la maison de ville, et la tour rouge, plus mince, carrée aussi, avec sa porte donnant sur le faubourg et les chemins des vignes montant vers le château; au sud, la tour de rive, carrée avec trois créneaux et son pont-levis ouvrant accès au lac, seule voie de communication avec l'extérieur, car aucune route ne longe encore la rive jusqu'à Bienne.

Avec ses deux seules portes, la cité orientera ses rues du nord au sud. La plus spacieuse passera droit au centre, d'une porte à l'autre; on y tiendra le marché; en son milieu coulera à ciel ouvert le ruisseau de ville. A l'est et à l'ouest de cette artère principale s'ouvriront deux rues parallèles bordées de deux rangées de maisons derrière lesquelles passeront de minces ruelles d'à peine un mètre et demi. Les rangées extérieures donneront sur une ruelle desservant le dos de ces maisons et les séparant des levées destinées à renforcer les remparts[15].

Une galerie de bois couvrira les murailles tout autour de la ville pour permettre à ses bourgeois de résister à l'envahisseur en lui lançant des projectiles. Au pied de la muraille seront creusés de larges fossés, profonds et remplis d'eau. La place fortifiée aura son flanc sud protégé par le lac qui inondera les fossés. Le système de défense du flanc nord sera terrestre, la tour carrée étant intégrée à la forteresse du Schlossberg par des renforts de fortification. La courtine qui bordera les fossés à l'extérieur permettra de communiquer avec des bastions s'avançant vers le nord.

Il a fallu au moins six ans pour achever le bourg.

Durant sa construction, ses bourgeois étaient harcelés sans répit par les attaques des gens du comte de Neuchâtel. Rodolphe, exaspéré de voir s'édifier cette ville forte, encourageait ses sujets à saccager les

[15] Bernoulli, Hans : *Die Stadt und ihr Boden*, 1946.

terres du prince-évêque, à faire prisonniers leurs ressortissants, à incendier leurs demeures. Sous prétexte de ses droits de souverain sur cette région, il provoqua Gérard de Vuippens en contestant ouvertement ses droits sur Saint-Maurice, près de Nugerole, et sur Lignières. Il fit construire à proximité de la chapelle de Saint-Maurice, sur une prairie achetée aux moines de Saint-Jean, le bourg fortifié du Landeron. Pour répondre à ces affronts, le prince se mit en marche, en 1315, à la tête de ses gens d'armes, avec le comte de Kibourg, les bourgeois de Berne, de Thoune et de Berthoud, pour attaquer Le Landeron. Mais à la vigoureuse riposte de Rodolphe de Neuchâtel, les hommes du comte de Kibourg prirent la fuite, bientôt suivis de ceux de l'évêque[16].

Bien que battu par les armes, Gérard réussit pourtant, grâce à l'intervention du duc d'Autriche, à mettre fin aux vexations du comte Rodolphe. Léopold Ier trancha comme arbitre, par sentence du 23 juin 1316, «que l'évêque de Bâle et le comte de Neuchâtel seraient désormais unis d'une amitié sincère et perpétuelle; que le comte rendrait et conduirait vers le Schlossberg les prisonniers de guerre faits à l'évêque; que le comte renoncerait à toute prétention sur La Neuveville sous le château du Schlossberg de construction récente et la reconnaîtrait propriété de l'église de Bâle; après quoi, l'évêque le dégagerait, lui et ses héritiers, de l'hommage qu'il devait à l'église de Bâle[17]». Le duc fixa en outre, dans ce parchemin, les revenus et les limites des terres des deux parties. Il défendit la construction de forteresses sur leurs territoires adjacents et obligea l'évêque à payer au comte cent cinquante marcs d'argent[18].

La paix ainsi obtenue assura au prince, en compensation de son hégémonie à Valangin et au Val-de-Ruz, tout le territoire à l'est du Ruz de Vaux. Ce ruisseau marqua dorénavant la frontière entre La Neuveville et la seigneurie de Neuchâtel. Gérard s'empressa de déléguer sur les lieux le maire de Bienne, Jean de Nuwenstein, pour mettre à exécution, avec l'aide des chevaliers de Bienne, Othon et son neveu Imer, résidant au Schlossberg, ainsi que leur chapelain Wernher, les clauses fixées par l'arbitrage de Léopold Ier[19].

[16] *Bl* 86 ; *Ch* 54 ; *V* I 322.

[17] *V* I 322 ; *Rd* 60 et s. ; *T* 235-238, 330 ; *Fontes r B* vol. 4 p. 692 N° 676 : acte du 23 juin 1316 (original aux archives de l'Etat de Neuchâtel).

[18] *V* I 322 ; *Bl* I 86 ; *M* I 326 ; *Fontes r B* vol. 4 p. 697 N° 680 : mandat donné par Gérard de Vuippens à Jean de Neuenstein, Othon et Imer du Schlossberg et au chapelain Wernher d'exécuter la sentence arbitrale du duc Léopold (original aux archives de l'Etat de Neuchâtel).

[19] *M* I 328 ; *V* I 322.

Le prince fit alors achever sa ville forte. Il favorisa de tout son pouvoir le développement de la cité qu'il avait fondée «avec le secours de la main divine, avec la force de la sienne et la puissance d'autres nobles». Pour assurer à la ville un notable accroissement, il donna à ses habitants «présents et futurs» prérogatives et privilèges. En les comblant de ses bienfaits, il savait que ses nouveaux bourgeois lui seraient d'un sûr secours, car attachés à leurs droits ils feraient tout pour défendre leur cité et leurs libertés.

Dès lors, les Neuvevillois prirent pour devise: «Plutôt mourir de franche volonté que du pays perdre la liberté!»

Chapitre II

VAILLANTE CITÉ

1. La première lettre de franchises

La charte de parchemin remise par leur prince aux premiers habitants venus, en cette époque belliqueuse, se mettre à l'abri des rapines derrière les murs du nouveau bourg, constitue la base de la vie publique de la cité et de l'organisation de ses autorités. Elle proclame, afin d'attirer à La Neuveville le plus grand nombre de familles, que la ville est dotée, dès sa fondation, de larges privilèges et que chacun de ses bourgeois, présent et avenir, aura une situation égale à ceux de Bienne, déjà admis aux mêmes droits et libertés que ceux de Bâle. Cette lettre de franchises a été octroyée le 26 avril 1318 par Gérard de Vuippens[20].

Ainsi, à peine construite, La Neuveville, mise d'emblée sur le même pied que Bâle et Bienne, jouit d'une autonomie municipale aussi grande que celle de ces deux villes déjà fortement émancipées du pouvoir temporel de leur souverain[21].

Possédant non seulement la haute et la basse juridiction civile et pénale, mais encore la juridiction militaire par son droit de bannière sur son territoire, La Neuveville se peuple et s'accroît, offrant sécurité et vie calme aux familles reçues dans le bourg afin de pouvoir, sous un nom patronymique dès lors permanent, se transmettre de père en fils les privilèges d'hommes libres.

Le plus ancien document connu, muni du premier sceau de La Neuveville, date de 1338. Les armoiries de la ville — une clef se dressant sur une montagne de six coupeaux, flanquée à droite et à gauche d'une crosse épiscopale — sont entourées en exergue de la légende: «Sigillum Burgensium Noveville De Suster Slosberc».

Ville de franche condition, La Neuveville fut souvent désignée aussi sous le nom de Bonneville, comme il y avait quatre bonnes villes au Pays de Vaud. Un parchemin de ses archives la dénomme «Agathopolis», la ville privilégiée.

[20] *Arch LN ; Arch E ; Ch* 64.
[21] *T* 315 ; *T* II 114, 250, 263 ; *E* 16-17 ; Q 141-142, 144 ; *V* I 86, 196, 242.

Au XVIIIe siècle encore, le grand Haller adressait toutes ses lettres à son collaborateur en botanique, le docteur Châtelain, «à La Bonneville, au bord du lac de Bienne».

2. Un début périlleux provoque un bel essor municipal

a) Rivalités et batailles

Attachant moins de prix aux engagements d'amitié perpétuelle qu'il s'était imposés envers la maison de Neuchâtel, en se soumettant aux clauses de l'arbitrage du duc d'Autriche, qu'à ses droits de suzerain sur Valangin et le Val-de-Ruz arrachés par la violence d'un acte de guerre, Gérard de Vuippens n'avait pas craint de conclure à Bâle, le 2 mars 1317, une nouvelle alliance avec Jean d'Aarberg. Le sire de Valangin promettait au prince-évêque de faire, en son nom, la guerre au comte Rodolphe de Neuchâtel, quand il en serait requis; de recevoir l'évêque et ses gens dans son château de Valangin et de ne conclure de trêve qu'avec l'agrément épiscopal. En échange, Gérard lui garantissait aide et protection contre le comte de Neuchâtel tant qu'il aurait guerre avec ce seigneur et durant toute sa vie. Ce même jour, Jean d'Aarberg prêta hommage de fidélité à l'évêque de Bâle pour les fiefs qu'il détenait de lui, après avoir reçu six cents livres bâloises du prince qui n'avait point manqué de le blâmer en se plaignant amèrement du secours que son vassal avait fourni contre lui au comte de Neuchâtel, dans la dernière guerre.

Tout aussi méfiant à l'égard de l'évêque, Rodolphe de Neuchâtel ne resta point inactif. Il pressa l'achèvement des fortifications du bourg du Landeron qu'il venait de faire construire sur une prairie achetée aux moines de Saint-Jean, à proximité de la chapelle Saint-Maurice, non loin de l'ancienne Nugerole, pour y concentrer ses sujets de cette région. Il avait vu d'un mauvais œil le prince renforcer ses positions au pied méridional du Jura et organiser son bourg fortifié de La Neuveville.

Ne voulant pas laisser au comte le temps d'achever son système de défense, Gérard alla l'attaquer. Il fit brûler les habitations de Neureu. Mais il perdit cinquante hommes, se fit battre et se retira sur Bienne dont les bourgeois repoussèrent les Neuchâtelois venus à la poursuite du prince. Pour prendre sa revanche, Gérard confirma solennellement aux bourgeois de La Neuveville, le 2 mai 1324, les franchises déjà accordées le 26 avril 1318, puis, assuré ainsi de la fidélité des Neuvevillois, il chercha des alliés pour marcher sur Le

Landeron et le détruire. Il se ligua avec les Bernois, jaloux de l'influence grandissante de la maison de Neuchâtel, puis avec le comte de Kibourg. Leurs troupes réunies assiégèrent Le Landeron. Mais le fils unique du comte Rodolphe, Louis de Neuchâtel, qui dès sa prime jeunesse s'était engagé dans les débats des grands seigneurs de Bourgogne, accourut, suivi de Jean d'Aarberg, redevenu «fidèle» vassal de ses cousins, surprit et culbuta les troupes de l'évêque, forçant les Bernois à la retraite. Ces derniers, froissés dans leur amour-propre n'attendirent pas la fin de l'hiver pour reprendre le siège du Landeron. Ayant échoué, ils renoncèrent à une troisième tentative, en 1326, à cause de la défection du comte de Kibourg auquel les Waldstätten avaient fait trop de mal à Morgarten[22].

Les Bernois prirent pourtant une revanche tardive et facile en 1339, à leur retour de la victoire de Laupen[23]. Bien que le comte de Neuchâtel n'eût point pris parti dans cette guerre, ils réduisirent en cendres, sinon Le Landeron, du moins son faubourg de Neureu, dont seule l'antique église Saint-Maurice fut conservée.

b) Traité d'alliance du Conseil de La Neuveville avec la maison de Neuchâtel

La paix, cette fois définitive, fut fondée, non point sur un traité avec l'évêque, mais sur une alliance pour dix ans, conclue en 1342 entre le comte Rodolphe de Neuchâtel et son fils Louis, d'une part, et le conseil et le commun de la ville de Bienne et «ceux de la Neuveville», d'autre part. Ce traité de paix assurait, à ces deux villes et à tous ceux qui suivraient leurs bannières, la protection de la maison de Neuchâtel. «Voilà donc — relève Auguste Quiquerez — La Neuveville ayant, comme Bienne, maire et conseil, et contractant une alliance avec des voisins, sans autre participation apparente du souverain, que le concours du maire qui, sous le nom de châtelain du Schlossberg, préside la justice de La Neuveville, formée de membres du conseil[24].»

Cette première intervention du magistrat de La Neuveville dans les affaires politiques de l'évêché concernant ses rapports avec le comté de Neuchâtel provoqua un changement radical d'orientation. Elle dénote le sens mûr et réfléchi des bourgeois de La Neuveville.

[22] *Ch* 55, 58, 72.
[23] *Rd* 66.
[24] Q 181.

Par leur acte d'émancipation, acte d'une haute portée, ils assuraient à leur région une tranquillité durable. Mettant fin aux incessantes vexations de frontière auxquelles ils avaient été en but dès la fondation de leur cité, ils engageaient, une fois pour toutes, des relations de bon voisinage avec les Neuchâtelois; ils s'en faisaient de réels amis.

Dès lors, La Neuveville et Le Landeron pourront se développer sans rivalités nuisibles, dans le calme et la paix. C'est le premier pas d'une cité libre vers une politique de rapprochement avec ses voisins, puis avec les villes suisses dont la mentalité et l'organisation basées sur l'indépendance lui assureront une plus grande stabilité que les faits et gestes souvent ruineux de ses princes-évêques guerroyeurs.

c) Confirmation et extension des franchises

Peu avant de reprendre les hostilités contre Le Landeron, Gérard de Vuippens avait confirmé au conseil de La Neuveville, le 2 mai 1324, les franchises accordées par lui le 26 avril de l'année 1318. A sa mort, son successeur, Jean de Chalon, les ratifia à son tour, en son château du Schlossberg, le 14 septembre 1324. De surcroît, il donna à la ville «par grâce spéciale et pour l'utilité commune» la jouissance des pâturages s'étendant du Fornel, près de Gléresse, au ruisseau de Vaux, et en plus le droit de recevoir de nouveaux bourgeois. Après lui, Jean Senn de Münsingen, prince plein de douceur et de longanimité[25], se rendit à maintes reprises au cours de son règne au Schlossberg. Il avait une prédilection pour ce château. Désireux de rendre La Neuveville plus forte et plus florissante, il confirma au Schlossberg, le 6 juillet 1338, les franchises et privilèges accordés par Gérard de Vuippens et Jean de Chalon, tout en spécifiant que le marché sera hebdomadaire selon les us et coutumes municipaux. Il mentionne en particulier le droit de percevoir l'«Ungelt» ou «angal», autrement dit l'octroi, consacrant par écrit ces droits déjà accordés dès le début sous une forme générale par le renvoi aux privilèges et libertés de la ville de Bienne.

En mai 1341, il ratifia ces franchises, en y ajoutant l'usage en commun des pasquiers et la permission de construire un moulin. Comme les dangers d'agression semblaient écartés, il autorisa la construction d'arcades et d'encorbellements dans les rues, permit l'ouverture de fenêtres dans les murailles de la cité et édicta des règles pour l'abornement des rues et des chemins.

[25] *V* I 329, 331, 339.

On était à la paix. Comme en l'an 1342 le Conseil de la Neuveville avait conclu un traité d'alliance avec le comte de Neuchâtel, Jean Senn de Münsingen, par un contrat passé le 2 mars 1353 avec le comte Louis, mit fin aux débats provoqués par les droits de juridiction sur les gens de Lignières[26].

Dans sa sollicitude pour le bon ordre et la répression des délits, le prince accorda un nouveau code de police municipale à sa ville de La Neuveville, le 14 janvier 1353, réglementant avec force détails, en une nouvelle lettre, les franchises et privilèges de la cité et de ses bourgeois[27]. Par grâce spéciale, par faveur pour ses chers et fidèles conseil et commune, en récompense de leurs mérites, il leur concéda et donna une place publique, entre le lac et la ville, jusqu'à la demeure d'Ulric de Sales; il confirma aussi les droits et coutumes des collonges de la collégiale de Moutier, comme tous les autre droits et coutumes de La Neuveville[28]. Cet acte important fut dressé et scellé à Delémont, le 14 janvier 1353, par le souverain, puis scellé ensuite par le maire et le conseil de La Neuveville, en témoignage d'observation perpétuelle et de ratification.

Vers la fin de son règne, en l'an 1363, Jean Senn de Münsingen prit un arrangement avec l'évêque de Lausanne, pour revoir les limites de leurs diocèses. Le territoire de La Neuveville resta attribué au diocèse de Lausanne. Il avait été détaché en 1288 déjà du pouvoir spirituel de l'évêque de Bâle qui ne fut donc jamais souverain au spirituel de La Neuveville, mais seulement son prince au temporel[29].

3. Ere nouvelle: l'héroïsme enracine l'indépendance

a) Le siège de La Neuveville

Au débonnaire Jean Senn de Münsingen succéda comme prince-évêque de Bâle un belliqueux justicier, ardent à la défense de ses droits jusque par la force, un prélat d'allure et de ton bourguignons, Jean de Vienne. Ayant fait son entrée à cheval à Porrentruy, le 14 novembre 1365, il confirma dès le lendemain, de son château, «le dimanche de l'octave de la fête du bienheureux Martin d'hiver», l'acte

[26] *V* I 356.

[27] *V* I 363-364 ; *Q* 181-182 ; *T* IV 64 (ce code de police est semblable dans ses grandes lignes à celui qu'il avait donné à Bienne, le 13 janvier 1352) ; *Arch LN* ; *Arch E*.

[28] *V* I 364 ; *T* IV 60.

[29] *V* I 374.

de confirmation des libertés de La Neuveville[30]. Il avait appris, en prenant possession de l'évêché de Bâle, que dès la mort de Jean Senn de Münsingen, les Biennois, profitant de l'absence d'un souverain, avaient cherché à reconquérir les droits qu'ils avaient dû abandonner à La Neuveville. Le bruit avait couru qu'ils avaient l'intention de s'emparer du Schlossberg. Ceci avait obligé les Neuvevillois à monter la garde au château jusqu'à l'élection du nouveau prince. De là naquit la sympathie que Jean de Vienne témoigna aux gens de La Neuveville dès son arrivée sur le trône épiscopal, comme aussi sa méfiance à l'égard de la loyauté de ses sujets de Bienne[31]. Le conseil de Bienne n'avait-il pas pris l'habitude d'élire lui-même ses nouveaux conseillers? N'avait-il point contracté de son propre chef des alliances perpétuelles avec Fribourg, en 1343, avec Berne, en 1352, puis avec Morat deux ans plus tard? Le nouveau prince somma le conseil de Bienne de renoncer à ces alliances et de lui rendre la soumission qui lui était due comme souverain. Il reçut l'affront d'un refus. Aussi, désireux de faire respecter les droits sacrés de son évêché menacés par la rebellion des bourgeois de Bienne, Jean de Vienne, qui portait l'épée aussi vaillamment que la crosse, se mit à la tête de ses gens d'armes, de ses vassaux et de leurs troupes, pour marcher sur la ville récalcitrante. Arrivé en son château de Bienne, il y convoqua les notables de la ville, leur servit un repas, à la fin duquel il les fit arrêter et emprisonner comme rebelles. Prévenus de cette atteinte à la liberté de leurs combourgeois, les Bernois, aidés par les Waldstätten, coururent à leur secours. Le prince jugea prudent d'opérer une retraite jusqu'à son château fort du Schlossberg, soutenu par le bourg fortifié de La Neuveville dont la position au bord du lac, avec le château dominant la plaine, assurait aux occupants une défense facile et la supériorité des opérations.

Jean de Vienne laissa au comte de Nidau le soin de livrer Bienne au pillage et à l'incendie. Seul le château épiscopal fut épargné.

Les Bernois, arrivés sur les lieux après le départ de l'ennemi, s'emparèrent sans coup férir du château de Bienne. Ils le démolirent après avoir libéré les prisonniers. De là, ils se portèrent sur La Neuveville dont ils firent le siège.

Où se trouvait le prince et ses nobles vassaux? On l'ignore. Depuis le soir tombant où ils avaient trouvé refuge au Schlossberg, jusqu'au moment où les Bernois marchèrent à la poursuite des troupes

30 *V* I 395, 401 ; *T* IV 698.
31 *Bl* 123.

du prince-évêque, celui-ci eut le temps d'organiser le plan de défense du château et de La Neuveville, puis de prendre de la distance par une chevauchée nocturne dans la direction de la Montagne de Diesse pour regagner le nord de l'évêché, en laissant le Schlossberg et la ville à la garde de ses officiers et de ses gens d'armes, renforcés par la milice neuvevilloise. Il n'est point exclu toutefois que le prince, chevalier au cœur vaillant, soit resté sur place, à la tête de ses hommes. Ce passage de sa lettre de franchise du 19 juin 1368 paraît le confirmer: « . . . considérant que dans ces derniers temps, les Bernois et leurs complices assiégèrent avec une troupe très forte notre Neuveville, et que nos chers bourgeois de cette ville, avec le secours de la main de Dieu et de la Nôtre, et aussi des nobles seigneurs qui s'y trouvaient de notre côté, gardèrent puissamment cette place au prix de grands travaux, de combats et de défense, comme de fidèles et loyaux serviteurs, le tout au grand honneur et à la joie de tous, nous avons songé, dans notre sollicitude paternelle, à récompenser les travaux de nos chers bourgeois de La Neuveville».

Les défenseurs de la ville et du château semblent avoir fort bien conduit leurs opérations, du 15 au 25 novembre 1367, en dirigeant constamment leurs efforts du côté où la place était le plus menacée. Dans la ville, les hommes de guerre tenaient la galerie intérieure des remparts, protégés par les créneaux, derrière lesquels ils s'embusquaient. Avec les sentinelles et les soldats placés aux sommets des tours dominant la ceinture formée par les assiégeants, ils purent faire de grands ravages dans les rangs ennemis. Ceux qui s'approchaient trop près des murailles recevaient une grêle de traits, de projectiles, des avalanches de pierres; ils étaient contraints à se retirer.

Les assaillants avaient cherché, en vain, à attirer les hommes du prince hors du bourg fortifié, afin de pouvoir leur livrer combat devant les murs de la ville et les pousser vers les rives du lac. Les assiégés ne s'étaient pas laissés prendre par cette tactique. Ils avaient tenu ferme derrière leurs remparts.

Les Neuvevillois veillaient sans répit. Après les fatigues du combat de la journée, ils devaient, durant la nuit, réparer les brèches. «Les assiégeants — nous rapporte Germiquet — livrèrent plusieurs assauts qui leur coûtèrent cher, parce qu'ils n'avaient ni bélier, ni autres engins de siège pour abattre les murailles, et que les assiégés leur opposèrent une défense énergique. Le siège durait depuis quelques jours et paraissait vouloir se prolonger encore, lorsque le banneret Zigerli fut tué en s'approchant trop près des murailles. La mort de leur chef finit par porter le découragement dans le camp des assiégeants et, vu en outre les rigueurs de la saison, ils se virent contraints,

le 25 novembre, de lever le siège, qui avait duré dix jours[32].» On était alors vers la Sainte-Catherine.

Le temps devenant de plus en plus défavorable, les Bernois convinrent avec les Soleurois de renvoyer la vengeance à l'année suivante. Tenant parole, les Bernois allèrent, les premiers jours de l'année 1368, dévaster l'Erguël. Ils brûlèrent son château, puis emportèrent le fort de Pierre-Pertuis dont ils massacrèrent la faible garnison tandis que les Soleurois battaient en un combat meurtrier les troupes de l'évêque à Malleray. Puis, réunis, les agresseurs ravagèrent la région de Moutier, d'où ils rapportèrent un butin considérable.

Cherchant une revanche, Jean de Vienne marcha contre les Bernois. Il menaça d'abattre la forêt de Bremgarten et arma ses gens de cognées. Ripostant avec humour, les Bernois firent suspendre des pierres à aiguiser aux arbres de la forêt[33].

Une trêve fut convenue, grâce à l'intervention du comte Amédée de Savoie. Dans ce traité du 11 janvier 1368, le bon prince-évêque déclare qu'il aime beaucoup mieux la paix que la discorde. Par arbitrage des villes et des seigneurs voisins, la ville de Berne fut condamnée à payer à l'évêque de Bâle trente mille florins, à titre de dédommagement, pour avoir brûlé son château de Bienne et treize villages de l'évêché. Berne ne put payer qu'une partie de cette somme, son revenu d'alors ne s'élevant qu'à deux mille livres.

b) Par la grâce du Prince . . .

Désireux de marquer sa reconnaissance aux Neuvevillois pour «l'insigne mérite de leur attitude envers lui» et de leur vaillante résistance aux Bernois, Jean de Vienne, siégeant à Bâle le 19 juin 1368, avec le chapitre de la cathédrale, ne se contenta point de confirmer une nouvelle fois les anciennes lettres de franchises, il les augmenta en un acte spécial du même jour accordant aux Neuvevillois:

— un banneret avec droit de bannière non seulement sur le territoire de La Neuveville, mais encore sur la montagne de Diesse et sur la paroisse de Saint-Imier en Erguël,
— un sceau authentique pour les actes et traités,
— la haute comme la basse juridiction,
— la prérogative dont jouissent les hommes nobles de posséder fiefs nobles et châteaux,

[32] Rechbergers Bieler Chronik ; Justinger Berner Chronik ; *T* IV 247-8 ; *V* I 404-407 ; *Ge* II 9-10.
[33] *Bl* 128.

— le droit d'élire eux-mêmes leurs douze conseillers chargés de régir et gouverner sous la présidence du maire qui devra prêter serment de fidèlement exercer son office, non seulement à l'honneur et à l'utilité de l'église de Bâle, mais aussi à l'honneur et à l'utilité de La Neuveville,
— l'exemption entière de tout impôt, engagement, taille ou exaction quelconque,
— l'autorisation de couper du bois dans toutes les forêts adjacentes,
— le droit de pâturage du Chasseral au lac, celui de pêcher, de chasser et de faire toutes choses semblables en ses terres dans tout l'évêché,
— d'avoir deux foires par année, en plus du marché hebdomadaire du mercredi[34].

La bannière «d'argent à une clef et à la crosse épiscopale de gueules posées sur une montagne de six coupeaux de sable», octroyée par le prince à La Neuveville, le 19 juin 1368, est l'un des plus vénérables ornements du musée, à la maison de ville. Sur le taffetas blanc, bordé en haut d'une bande rouge, sont cousus avec du fil blanc les six monts noirs, en fil. Dans le champ voisinent, à droite la crosse de couleur rouge, à gauche, la clef, rouge aussi.

Usant de la faveur particulière dont ils jouissaient auprès de Jean de Vienne, les bourgeois de La Neuveville entreprirent de multiples démarches pour le prier de lever la défense qu'il avait faite aux Biennois de rebâtir leurs maisons. Cédant à leur désir, le prince alla lui-même résider à Bienne, en mars 1376, pour relever la ville de ses ruines. Le 7 juillet de cette même année, il accepta de s'allier avec les Bernois, «ses chères délices» étant «de pouvoir acquiescer aux demandes de ses amis et mener avec eux une vie paisible».

Frappé de mort à Porrentruy, le 7 octobre 1382, Jean de Vienne, ce grand seigneur qui blasonnait son écu «de gueules à l'aigle d'argent», fut enseveli dans l'église Saint-Pierre «soubs une tombe de pierre, sans aulcune armoirie»[35].

4. Combourgeoisie avec Berne

Pressé par les instances du nouveau conseil de la ville de Bienne, le prince-évêque Imier de Ramstein commit la maladresse de lui

[34] *Arch LN ; Arch E ; V* I 407.
[35] *V* I 428.

accorder, le 12 mars 1388, une nouvelle lettre de franchises lui restituant les droits étendus que Bienne avait possédés avant l'incendie, rendant au maire de Bienne sa juridiction et son droit de bannière d'autrefois, allant jusqu'à révoquer toutes les libertés, privilèges, franchises et faveurs accordées par Jean de Vienne «à d'autres villes, villages ou personnes» dans la mesure où ces droits seraient contraires aux anciennes franchises biennoises[36]. C'était un coup envers La Neuveville. Le chapitre, on le comprend, refusa de sanctionner une telle charte. De son côté, le conseil de La Neuveville protesta, contestant au prince la compétence de lui retirer sans l'assentiment du chapitre des droits acquis avec la confirmation de ce dernier[37].

Froissés de la désinvolture de leur souverain à leur égard, craignant de perdre leur droit de bannière sur la Montagne de Diesse et l'Erguël et les autres droits acquis de Jean de Vienne, les Neuvevillois cherchèrent un appui solide auprès de la puissante république de Berne, dont la judicieuse politique d'alliances avec d'autres villes importantes avait encore relevé l'autorité et le prestige. Berne, ville libre, jouissant de l'immédiateté impériale dès 1220, agrégée à la Confédération suisse depuis 1353, n'assumait-elle point la plus noble obligation impériale, celle de faire régner autour d'elle la paix publique[38]?

Après la bataille de Sempach, qui avait engendré la guerre entre Fribourg et Berne, les Bernois avaient emporté d'assaut Büren, le 5 avril, puis Nidau, le 28 juin 1388. La conquête de ces deux landgraviats de la région de l'Aar avait mis les Bernois en possession de l'île de Saint-Pierre, de Douanne et de Gléresse. Par là, ils étaient devenus les voisins directs de la Neuveville. Ils sentaient aussi le besoin de renforcer leurs troupes afin de pouvoir maintenir leur hégémonie sur toute l'ancienne Bourgogne transjurane. Ils avaient gardé en mémoire la vaillance et l'endurance des Neuvevillois lors du siège de 1367 dont, selon la chronique, «l'ours se retira en grognant».

Les deux villes conclurent donc solennellement, le 11 septembre 1388, un traité de combourgeoisie[39]. Dans son texte, l'avoyer et la ville de Berne indiquèrent qu'ils prenaient La Neuveville sous leur sauvegarde et celle de l'empire «parce que les empereurs et les rois leur ont donné procuration pour prendre les hommes libres sous leur protection», allusion aux privilèges que Charles IV de Luxembourg avait accordés, quand il y séjournait en mai 1365, à la ville de Berne,

36 *Bl* 143 ; *V* I 438-9 ; *T* IV 498.
37 *Ge* II 12.
38 *B* 25, 33-34, 56.
39 *Arch LN ; Arch E.*

qu'il considérait «comme la colonne maîtresse» de son empire vers l'ouest.

La libre bourgeoisie de La Neuveville avait ainsi, de son propre chef, contracté avec celle de Berne, sur un pied d'égalité, souverainement.

Si ce traité de combourgeoisie fut, sous certains rapports — notamment sous celui des grandes dépenses qu'exigèrent les expéditions guerrières — onéreux pour les finances de La Neuveville et de ses corporations, il lui assura, en compensation, d'incontestables avantages. Le plus direct et le plus important pour la petite cité du bord du lac était l'émancipation de plus en plus grande que l'appui de Berne lui procura envers l'autorité princière. Durant quatre siècles, l'égide de la république de Berne lui fut précieuse à maintes reprises contre les jalousies de Bienne, contre les tentatives d'empiètement sur ses droits par le prince et la cour princière. Berne favorisa l'introduction de la Réforme à La Neuveville, elle épargna à son alliée l'invasion des Impériaux et des Suédois qui ravagèrent le reste de l'évêché de Bâle. Grâce à ces liens de combourgeoisie, La Neuveville fut admise parmi les alliés de la Suisse. A ce titre, elle prit part à toutes les affaires de la Confédération, pour autant que Berne y était intéressée et le requérait de ses combourgeois. Désormais, La Neuveville, agrégée à son tour à la Confédération, fit partie de la Suisse.

Le châtelain du Schlossberg et maire de La Neuveville, représentant du prince, avait été tenu au courant des pourparlers avec l'avoyer et le conseil de la ville de Berne, avant la conclusion de cette alliance de combourgeoisie. Le prince lui-même avait fini par y donner son consentement, car ses droits avaient été réservés dans le texte même du traité. Pourtant, dans la suite, des contestations surgirent entre l'évêque de Bâle et LL. EE. de Berne; elles ne trouvèrent leur règlement que par le traité passé le 20 février 1758 entre le prince Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein et l'Etat de Berne pour fixer les conditions et les limites des droits de cette combourgeoisie[40].

5. Bienne rivale de La Neuveville

Jaloux de voir que La Neuveville avait pu conclure impunément cette alliance avec Berne, alors que Bienne avait été détruite pour l'avoir osé auparavant, les bourgeois de Bienne — oublieux des généreuses démarches faites par les Neuvevillois auprès de Jean de Vienne

[40] *Ge* II 15 ; *Rd* 69 ; *D* IV.

pour qu'il permette à la ville de Bienne de se relever de ses ruines — se mirent à formuler des réclamations nouvelles pour la restitution des droits à eux enlevés en 1368 par la lettre de franchises accordée à La Neuveville.

Cette hostilité de Bienne à l'égard de sa rivale grandit au point que le châtelain du Schlossberg informa le prince d'une rumeur parvenue jusqu'à lui du dessein formé par les Biennois de venir surprendre La Neuveville à main armée! Le châtelain demanda de prendre des mesures pour éviter une telle extrémité. Cherchant à régler paisiblement ce différend, le prince convoqua aussitôt à Bâle des délégués des deux villes, pour le lundi après la Pentecôte de 1389. Les deux parties acceptèrent de soumettre leur litige à l'évêque et à son chapitre.

Or, les délégués biennois, ne se contentant plus de limiter leurs prétentions au droit de bannière sur la Montagne de Diesse et de l'Erguël et à la juridiction en matière criminelle, allèrent jusqu'à exiger la dissolution du contrat de combourgeoisie entre Berne et La Neuveville, le retrait de toutes les franchises accordées dès sa fondation à La Neuveville, et le versement d'une forte indemnité, plus le remboursement de tous les frais occasionnés par cette querelle[41].

On ne rend pas ce que l'on possède de bonne foi; on ne paye point ce que l'on ne doit pas. Les Neuvevillois, accoutumés depuis la fondation de leur cité à une existence indépendante, refusèrent de tomber sous la dépendance de Bienne comme de lui payer les sommes qu'elle revendiquait sans raison ni droit[42]. Ils refusèrent de renoncer aux avantages et privilèges acquis avec honneur et gloire. Poussés par les prétentions insensées des Biennois, ils énumérèrent à leur tour leurs revendications contre Bienne, pour les dommages causés par les Bernois lors du siège de La Neuveville, pour avoir tenu la garde à Bienne, pour l'aide fournie à cette ville dans sa dispute avec la comtesse de Neuchâtel, pour la garde du Schlossberg, pour l'argent prêté à Bienne après l'incendie et pour les démarches faites en sa faveur auprès de Jean de Vienne[43].

Le 22 juillet 1390, jour de la Sainte-Madeleine, le jugement fut rendu par Imier de Ramstein, assisté du prévôt Conrad Münch et de tout le chapitre de la cathédrale de Bâle, en présence des maires et des conseils de chacune des deux villes rivales. La sentence déboutait les Biennois. Elle précisait que Bienne n'avait aucun droit sur La Neu-

41 *Bl* 148-9 ; *V* I 439.
42 *Ge* II 16.
43 *Arch b Bienne* CXIII.109 ; *Bl* 150.

veville qui conservait son droit de bannière et tous ses privilèges. La combourgeoisie avec Berne était tolérée.

Au lieu de «terminer leurs chicanes qui n'ont pas leur raison d'être»[44], les Biennois refusèrent de se soumettre. Révoltés, ils se mirent à s'emparer des revenus de l'évêché sur leur territoire et en appelèrent à leurs alliés de Berne, Fribourg et Soleure. Pour en finir, le conflit fut soumis à des arbitres choisis parmi les membres du conseil de Berne. Après un examen scrupuleux, ceux-ci confirmèrent en tous points, le 4 septembre 1391, la sentence épiscopale, reconnaissant, à leur tour, les droits et les libertés que les princes-évêques de Bâle avaient octroyés à La Neuveville, considérant en particulier comme pleinement valables les chartes de Jean de Vienne toutes pourvues de l'assentiment du chapitre et délivrées «pour de justes motifs et selon les voies régulières et légales»[45]. Confirmation éclatante du bon droit de La Neuveville! Pourtant Bienne n'était pas encore prête à se soumettre.

6. Conciliation

Les Neuvevillois ne capitulèrent point devant l'intransigeance des Biennois, pas plus qu'ils ne s'étaient rendus lors du siège de leur ville. Face à l'attitude ferme de Berne et à l'incapacité notoire des évêques successeurs d'Imier de Ramstein d'y changer quoi que ce soit, les Biennois furent forcés, à la longue, de prendre parti de leur défaite. Sur le conseil des Bernois, durant l'interrègne dû à la minorité du prince-évêque Humbert de Neuchâtel en Bourgogne, ils finirent par se résoudre, le 14 septembre 1395, à conclure avec les Neuvevillois, qui ne demandaient pas mieux, un traité de combourgeoisie analogue à celui passé en 1388 avec Berne.

Mus par un large esprit d'apaisement, les Neuvevillois préférèrent renoncer à certains de leurs droits et faire quelques concessions d'amour-propre en vue d'une réconciliation. Ils concédèrent bénévolement à Bienne le droit de bannière sur les sujets de la paroisse de Saint-Imier. Bienne et La Neuveville se promirent par serment éternellement aide et conseil, appui et protection, corps et biens, quant à leurs franchises, libertés, droits et coutumes, envers et contre tous, sans exception, comme si toutes deux n'étaient qu'une seule ville, sous réserve, bien entendu, de leurs réciproques traités de combourgeoisie avec Berne. Si l'une des deux villes était attaquée, l'autre volerait à

[44] *D* IV 35-9.
[45] *T* IV 813-814, 816, 818, 820, 822 ; *Bl* 149-152 ; *V* I 439.

son secours. Le pacte de combourgeoisie abrogerait les sentences prononcées par la cour épiscopale de Bâle et par les arbitres de Berne. Toute inimitié était dissoute. L'on convint même, d'un commun accord, pour bien marquer le rapprochement, que la nouvelle bannière de La Neuveville porterait sur son fond de gueules trois monts de sable, surmontés, celui du milieu d'une hache, les autres d'une clef et d'une crosse, toutes d'argent. Elle fut confectionnée en taffetas d'un seul tenant; elle témoigne aujourd'hui encore, au musée de la maison de ville, de la réconciliation entre les deux villes.

Pour bien faire connaître l'importance de l'intervention des «sages et modestes avoyer, conseil et bourgeoisie de Berne», les nouveaux combourgeois de Bienne et La Neuveville les prièrent d'ajouter le sceau de Berne aux leurs sur ce traité qui «veut effacer les disputes et malentendus antérieurs, en conseil commun, par paix et grâce, aimablement et amicalement, avec vertu et piété, pour nous et nos après-venants, pour notre honneur, utilité et besoin»[46].

7. Ultimes confirmations des lettres de franchises

Ainsi que son père, le comte Thiébaud, l'avait fait au nom de son fils encore mineur, en 1395, le prince Humbert de Neuchâtel confirma, le 10 janvier 1400, les privilèges de La Neuveville. En cette année-là, il ne restait de franc à l'évêché que La Neuveville et son château du Schlossberg, Bienne et le château d'Erguël, mais les châtelains, les recteurs et les bourgeois de ces deux villes libres n'avaient pas prêté serment de fidélité, ni à l'évêque ni à son chapitre[47]. Le prince Hartmann Münch de Münchenstein confirma, à son avènement, en 1418, les franchises de La Neuveville; ainsi firent tous ses successeurs jusqu'au prince-évêque Jean-Conrad de Roggenbach, en 1683[48].

C'est l'ensemble de ces droits séculaires qui forma la constitution de La Neuveville jusqu'en 1797, époque de sa réunion à la France[49].

[46] *Rd* 70 ; *Ge* II 16 ; *D* IV 39 ; *T* IV 841-2. Ce traité de combourgeoisie, daté du 30 septembre 1395, a été publié en 1907 (2e annexe des *Documents glanés dans les archives de La Neuveville*. Imprimerie Beerstecher).

[47] *V* I 450, 457.

[48] *Arch LN* et *Arch E*.

[49] *D* IV 40.

8. La Neuveville, ville suisse

Après la bataille de Saint-Jacques sur la Birse, où le contingent neuvevillois s'était battu jusqu'à la mort, La Neuveville, ville suisse agrégée à la Confédération, fut mentionnée comme partie contractante dans le traité conclu en 1444 à Ensisheim entre les Ligues helvétiques et le roi de France.

Par la paix de Bâle, en 1499, La Neuveville, en sa qualité d'alliée des cantons suisses, devint, en fait, indépendante des lois de l'empire. Elle le fut en droit, avec les cantons suisses, dès 1648, par le traité de Westphalie[50].

9. La bannière de Maximilien Ier

L'empereur Maximilien Ier, par la grâce de Dieu, roi des Romains, faisant savoir que ses «amis et féaux de l'empire, les maître-bourgeois et conseil de La Neuveville située sur les bords du lac de Bienne, avaient passé autrefois un accord avec la ville de Bienne au sujet de leur bannière, . . . qu'il existe des raisons suffisantes pour ne plus utiliser la même bannière . . .», octroya de Messen, le 2 mai 1497, à La Neuveville, une nouvelle bannière «de gueules à deux clefs d'argent posées en sautoir sur un mont de trois coupeaux de sable». Il se basait sur le fait que ces deux clefs figuraient déjà depuis fort longtemps sur le sceau de la ville.

Ce drapeau, fort grand, en taffetas, mince et délicat, d'un rouge très pâli, est bien abîmé. Il reste cependant une glorieuse relique.

En vertu de la concession accordée par Maximilien, le magistrat de La Neuveville fit fondre, en 1498, un second sceau. Il porte en relief les deux clefs en sautoir sur un mont de trois coupeaux, dans un cercle festonné; une double ligne de petits traits entoure la légende dont les mots gravés en caractères gothiques: «sigillum nove ville» sont séparés par trois décorations florales[51].

10. La constitution de la ville libre

Dès 1318, La Neuveville, comme Bâle et Bienne, dispose d'une administration municipale s'inspirant du code de police que le prince-

[50] *Abschiede* II 807-811 ; *Rd* « Actes » 1879 50 ; *Di* II 450-452, III 650.
[51] *Ra* 55-60 ; *Im Fl* « Actes » 1960 225-236.

évêque Pierre Reich de Reichenstein avait accordé à Bienne, de concert avec son maire — l'avoué du prince et son représentant — et le conseil de ville.

Les bourgeois de La Neuveville, déclarés solennellement gens libres et de franche condition par la lettre de franchises de Gérard de Vuippens, sont comme des arrières-vassaux du souverain, communiquant avec lui par l'intermédiaire de leurs propres magistrats, élus à l'origine par le prince[52]. Mais ils ont soif d'indépendance, ils ont constitué trois corps de métiers, et bientôt l'assemblée générale des bourgeois s'empare de la compétence d'élire ses autorités et s'affranchit de la dépendance des officiers du prince. Ils veulent bien admettre la surveillance du châtelain et maire, qui réside au château du Schlossberg pour y représenter — en lieu et place du maire de Bienne — le prince-évêque dans cette partie méridionale de l'évêché de Bâle comprenant Chasseral, la Montagne de Diesse et le territoire de La Neuveville s'étendant en promontoire jusqu'au lac. Mais l'autorité du châtelain est plus formelle qu'effective et, sous sa présidence, le conseil de ville détient le propre gouvernement de la cité. Nommé par le prince, le châtelain et maire de La Neuveville doit, en effet, jurer devant le conseil qu'il exercera son office tant dans l'intérêt de La Neuveville que dans celui de l'église de Bâle[53].

a) Le Grand Plaid ou Plaid de Sales

C'est en vertu d'une coutume remontant à une haute antiquité, et remise en vigueur par les anciens rois burgondes et francs, que l'ensemble des hommes libres devenus bourgeois de la ville qu'ils habitent, et par là aptes à s'occuper des affaires publiques, se réunissent annuellement en une assemblée, appelée «générale bourgeoisie» pour former le grand plaid ou journée du pays. Aux premiers temps de l'existence de la cité, cette «landsgemeinde» se donne elle-même ses lois, nomme ses autorités et se gouverne elle-même. Elle connaît des procès et des contestations entre les habitants de la ville[54].

Les coutumiers ont maintenu cette institution antique, mais le plaid vit nécessairement sa compétence toujours plus limitée du fait qu'il était permis de porter les causes directement devant la justice ordinaire, qui finit par lui prendre toutes ses attributions.

[52] *Arch LN ;* Q 141, 146 ; Im Fl *Une ville franche de l'Evêché de Bâle.*
[53] *Documents glanés dans les archives de La Neuveville, 1907,* 1re annexe.
[54] *Arch LN :* Rôle du plaid de Sales (fin XIVe siècle) ; *Br* 171 ; Q « Actes » 1863 18.

b) Les Confréries

Afin de pouvoir jouir des prérogatives attachées à la bourgeoisie, chaque bourgeois devait se rattacher, à l'origine selon son état, puis par filiation ou agrégation, à l'un des trois corps de métiers, appelés confréries, tribus ou abbayes, des vignolans, des escoffiers et des pêcheurs. Celle des vignerons avait pour patron saint Urbain, celle des cordonniers saint Crépin et celle des pêcheurs les saints Pierre et Paul. Chacune de ces corporations possédait sa maison, servant de lieu de réunion où ses membres délibéraient des affaires publiques de la cité. Le concierge ou servant obtint bientôt le privilège d'y débiter du vin et de tenir taverne. Chaque confrérie avait sa fortune propre en fonds provenant des droits d'entrée, de dons et de legs, en immeubles, métairies, pâturages et forêts. La plus importante était la confrérie des «Vignolans»; elle comptait parmi ses membres les familles les plus notables de la cité. Chaque année, le lendemain de l'an neuf, les compagnons se réunissaient dans leur local pour procéder à l'élection du maître et du servant. Le maître ne pouvait pas faire partie du Magistrat ou petit conseil, mais il devait obligatoirement représenter sa confrérie au grand conseil en qualité de membre du conseil du commun, tant qu'il était en charge[55].

Autrefois, la charge de maire de Sales avait appartenu au receveur de l'abbaye de Bellelay, qui possédait certaines dîmes et exerçait une juridiction colongère sur les hommes cultivant les terres de ce monastère, des vignes surtout, au quartier de La Neuveville appelé encore aujourd'hui «Les Collonges». Les tenanciers de l'abbaye lui devaient certains services. Le nom de maire de Sales provenait de ce que la maison qu'habitait le receveur de Bellelay avait appartenu au milieu du XIVe siècle à Henri de Sales. Cette maison était située près de la place publique où se tenaient les plaids généraux (Quiquerez, «Actes» 1863, p. 18).

Au XVIIIe siècle, la charge de maire de Sales avait passé aux mains du banneret. Il assistait aux assises du Grand Plaid à côté du châtelain et percevait une partie des amendes, en échange de quoi, selon la coutume, il devait offrir un repas au châtelain et aux membres présents du petit conseil.

[55] *Ge* I 6-7 ; *G et S* 272 ; *Im* « Actes » 1857 67.

c) Le Magistrat ou Petit Conseil

L'autorité suprême que constituait la «générale bourgeoisie», ou assemblée des bourgeois membres des confréries, avait dès l'origine établi pour le gouvernement de la ville, avec le consentement du prince, deux conseils comme à Bâle et à Bienne.

Le petit conseil ou conseil de ville était aussi appelé le magistrat. Il était présidé, pour les affaires de justice, par le châtelain du Schlossberg et maire de La Neuveville, l'avoué épiscopal. Le magistrat, dès 1318, était composé de douze conseillers. Il régissait les affaires administratives et communales, cumulant les pouvoirs avec une nette tendance à éliminer le représentant du prince dès qu'il ne s'agissait pas d'affaires de justice, mais de compétences municipales. Dans ces cas, le «primus inter pares», celui qui portait le titre de bourgmestre ou maître-bourgeois, présidait le conseil. En 1504, le prince-évêque Christophe d'Utenheim donna son agrément à ce que, vu le développement de la ville et l'augmentation de ses habitants, le nombre des membres du petit conseil soit porté à vingt-quatre. Dès lors, il y eut aussi deux maîtres-bourgeois. Ce corps oligarchique était, dans sa sphère, l'un des plus puissants et des plus aristocratiques qu'il y eût. Non seulement il nommait lui-même ses membres, mais encore les vingt-quatre du commun ou du grand conseil; il exerçait seul le «grabeau», c'est-à-dire la censure sur les deux corps, dont les membres — quand leur mandat d'inamovible devint temporaire — étaient annuellement confirmés, s'il n'y avait pas de reproches à leur faire. Il avait l'administration pleine et entière des biens de la ville, conjointement avec le grand conseil, et sans contrôle. Les finances de la ville étaient gérées par une commission, la chambre du sceau, composée du maître-bourgeois en charge, du maître-bourgeois reposant, du banneret et du boursier, assistés du secrétaire de ville[56]. Le petit conseil se réunissait tous les vendredis au son de la cloche.

d) Le Grand Conseil

Le grand conseil, fort de quarante-huit membres et appelé Assemblée du Conseil et du Commun, était composé de vingt-quatre membres du petit conseil et de vingt-quatre conseillers du commun, représentant les trois confréries, dont chacune avait droit d'être représentée au commun par huit confrères bourgeois. Plus tard le commun

[56] *Im* « Actes » 1892 97-133.

compta jusqu'à trente-six membres. Il n'était qu'un corps auxiliaire et ne pouvait se réunir sans le petit conseil.

e) Les Tribunaux

La *Cour de Justice* siégeait une fois par semaine. Présidée par le châtelain, elle était composée des douze conseillers de la série nouvellement élue. Ils siégeaient tous les vendredis. Le châtelain instruisait seul les procès contre les étrangers, et avec une commission du Magistrat les causes touchant les bourgeois et résidents.

Les cas civils et les causes criminelles étaient jugés par le *Conseil* où siégeaient ensemble les douze anciens et les douze nouveaux conseillers. Les sentences capitales seules étaient soumises à la confirmation du prince-évêque, qui avait le pouvoir de faire grâce, mais l'exécution des jugements, restée dans le ressort du châtelain, avait lieu à La Neuveville.

Les recours étaient soumis à la *Cour Souveraine*. Ils étaient possibles pour les causes dont la somme dépassait 15 écus de 25 batz. La cour souveraine était composée du président, de trois juges nommés par le prince et de trois autres nommés par le petit conseil. Elle siégeait à l'hôtel de ville et jugeait en dernière instance, sans recours ni au Conseil Aulique du prince, ni aux Chambres Impériales[57].

Ainsi, les autorités judiciaires de La Neuveville, compétentes en haute et en basse justice tant au civil qu'au pénal, détenaient les trois instances. Le ministère des avocats n'était permis qu'en appel. En première instance, des parliers, choisis parmi les conseillers, étaient admis à plaider les causes. Au demeurant, celles-ci étaient fort rares. Il pouvait se passer des années sans qu'une seule cause civile parût devant la Cour de Justice ou le Conseil, et vingt ans sans qu'on tînt les assises suprêmes de la Cour Souveraine.

f) Le Consistoire

Après l'introduction de la Réforme, le Magistrat de La Neuveville se constitua de son propre chef en autorité ecclésiastique et disciplinaire en matière matrimoniale et des mœurs, en créant, sur le modèle de celui de Berne, un consistoire ou tribunal des mœurs. Le consistoire était présidé par le châtelain, à condition qu'il fût de reli-

[57] Q 180.

gion réformée, sinon par le maître-bourgeois reposant. Il était composé de huit membres, élus par le conseil de ville, quatre étant choisis parmi les conseillers de ville et quatre parmi ceux du commun. Les pasteurs en faisaient partie d'office. Divisé en deux instances, ce tribunal jugeait en dernier ressort, ses jugements étant souverains.

Les premières ordonnances et les règlements, assez analogues à ceux de Berne, élaborés par le Magistrat en 1581, 1654, 1719 et 1739 furent remplacés en 1768 par les «Loix Consistoriales et Matrimoniales de La Neuveville». Le prince-évêque Simon-Nicolas de Montjoie sanctionna ces nouvelles dispositions rédigées par le châtelain, les maîtres-bourgeois et le conseil, autorités «entre les mains desquelles est restée l'administration de cette discipline dès le temps de la Réformation».

La préface rappelle la nécessité de mettre en règle la discipline ecclésiastique afin d'avoir une direction convenable et des lois «qui ayent la vigueur nécessaire, qui soyent constantes et propres à réprimer le vice et à exciter la vertu». La première partie est consacrée à la constitution de la chambre consistoriale et matrimoniale, la seconde comprend «les lois qui concernent le mariage», la troisième s'occupe du divorce, la quatrième de «la manière de procéder dans les cas de grossesse et de paternité», la cinquième contient les «lois pénales contre l'adultère et la fornication et autres impuretés», la sixième et dernière mentionne les châtiments de divers cas dont la chambre matrimoniale doit prendre connaissance[58].

g) Le Banneret

La charge la plus en vue, à côté du Magistrat, était celle de banneret ou banderet. Dans sa lettre de franchises du 19 juin 1368, Jean de Vienne avait proclamé:

«Nous concédons aux bourgeois de notre Neuveville, une bannière et un banneret que notre maire et conseil seront tenus d'élire pour s'en servir pour notre utilité et honneur et ceux de notre Eglise et de La Neuveville. Le banneret sera confirmé par nous ou par notre maire. Chaque fois qu'il sera de service en expédition ou à l'armée, il aura droit de recevoir pour honoraires de chaque jour dix sols de deniers, qui lui seront payés de la bourse commune des bourgeois. Par contre, il aura à ses gages et frais deux serviteurs et la bannière.

[58] *Loix Consistoriales et Matrimoniales de La Neuveville* chez Scherrer et Hugi, Imprimeurs, 1768, 73 pages.

Et pour que nos dits bourgeois puissent maintenir leur bannière avec d'autant plus d'honneur et de sûreté nous ajoutons à l'aide de cette bannière tous nos hommes habitant depuis le ruisseau de Fornel à celui de la ville, tous nos hommes de la Montagne de Diesse et tous ceux de la paroisse de St-Imier, auxquels nous enjoignons et commandons de suivre ladite bannière et le banneret de La Neuveville, chaque fois qu'il sera besoin de se mettre en campagne pour nous et notre Eglise, en se soumettant aux ordres de notre châtelain du Schlossberg, notre maire et conseil de La Neuveville[59].»

Le seigneur banneret n'avait pas seulement la charge de la bannière et du contingent militaire de La Neuveville, il était aussi le gardien et le défenseur des droits et des libertés de la ville.

b) Renouvellement

Dès le XVIe siècle, les protocoles du conseil de ville mentionnent le mode d'élection des autorités de la cité, leurs attributions et la manière d'administrer les affaires. Les conseillers étaient élus à vie. Pour être éligible, il fallait être bourgeois de La Neuveville, avoir trente ans, à moins d'être marié, ce qui rendait éligible dès l'âge de vingt-cinq ans[60].

L'expérience du passé ayant fait remarquer «plusieurs inconvénients dans l'exercice à vie des premières charges de la ville», il fut jugé plus avantageux, en 1717, de limiter par un nouveau règlement, la durée de ces fonctions[61]. Le conseil de ville procéda, dès lors, chaque année, dans la première quinzaine du mois de janvier — le jour de l'Epiphanie — aux «renouvellations» ou au renouvellement, c'est-à-dire à l'élection des autorités de la ville, de ses fonctionnaires et employés. La durée de la charge de conseiller fut fixée à deux ans, du fait que le conseil était composé de deux séries de douze membres, nommés alternativement chaque année. Avant de quitter leur charge, les douze conseillers sortants avaient encore la compétence de nommer, avec les douze conseillers de la série encore en fonction, les douze nouveaux conseillers de ville. Or, comme ces conseillers sortants étaient tout de suite rééligibles, ce renouvellement du conseil n'était le plus souvent que de pure forme. Ainsi, la réforme apportée par cette limitation des fonctions ne changea guère, en fait, la situa-

[59] *Arch LN :* Lettre de franchise de Jean de Vienne, du 19 juin 1368, et *Arch E.*

[60] *Im* « Actes » 1892 97-133.

[61] *Im* « Actes » 1857 67 ; Règlement de 1717 *Arch LN.*

tion, le conseil usant largement de son pouvoir de réélection des conseillers sortants.

Le maître-bourgeois qui avait présidé durant une année devait céder la présidence du conseil de ville à l'autre maître-bourgeois en charge. Il prenait alors le titre de maître-bourgeois reposant et devenait de droit le maître du sceau, comme aussi, après la Réformation, le président du consistoire. Il présidait, en outre, la chambre du scholarchat, commission chargée de diriger les écoles et de surveiller l'instruction publique.

La charge de maître du sceau et la plupart des autres fonctions duraient une année. Une exception fut toutefois admise pour celle du banneret que l'on continua à nommer à vie «afin que la personne qui la détient soit mieux instruite des droits, des franchises et de toutes les affaires de la ville». Pour cela, «il assistera toujours dans les délibérations qui se prendront sur la maison de ville, avec les quatre du sceau». Les maîtres-bourgeois devaient prendre soin de l'en avertir.

A la cour de justice étaient attachés quatre personnages: le procureur de ville, appelé aussi le procureur fiscal, nommé comme magistrat du ministère public par le châtelain; le secrétaire de ville, souvent détenteur de la patente de notaire et futur magistrat; le grand et le petit sautier, remplissant tous deux les fonctions d'huissier en uniforme. Ces trois derniers étaient élus par le Magistrat. Il en était de même pour le boursier, le receveur des caves, le maître d'église, les régents d'école, le taxeur et l'intendant des bois, le maître des vacheries, le maître du poile, ainsi que pour les employés subalternes, les gardes de police, les gardes du feu, les gardes forestiers, les gardes des vignes appelés «guettes», les gardes des portes, les messagers, les bergers et les guets de nuit.

A l'occasion du renouvellement, au début de chaque année, tous les nombreux magistrats, fonctionnaires et employés nouvellement élus devaient prêter serment entre les mains du châtelain, en la chapelle Sainte-Catherine, située sur la place de la ville, près du lac. Puis le châtelain et les membres du conseil se rendaient solennellement à l'hôtel de ville où les anciens conseillers renouvelaient leur serment en promettant de tenir les secrets du poile «sans les révéler nis desclarer en façon que ce soit».

i) Les Coutumiers

Les lois de haute police relatives à l'administration générale de l'évêché de Bâle émanaient du prince qui les promulgait avec le con-

sentement de son chapitre, sous forme d'ordonnances, tandis que celles qui concernaient la mairie de La Neuveville étaient édictées par le Magistrat.

Le premier coutumier écrit, codifiant les us et coutumes en vigueur à La Neuveville, fut adopté en 1604, avec la sanction du prince-évêque Jacques-Christophe Blarer de Wartensee et celle de Guillaume Rinck de Baldenstein, en 1608. Fort succinct, il modifia en partie l'ancienne législation coutumière. A côté de ce coutumier, on appliquait le code criminel de Charles-Quint, dit la Caroline, tout en se conformant strictement aux règles édictées dans les anciennes franchises, en particulier celle qui octroyait au conseil de La Neuveville «le droit de punir arbitrairement».

Le second coutumier, intitulé «Coutumier et ordonnance de justice de La Neuveville», fut publié le 8 février 1704 sous le règne de Guillaume-Jacques Rinck de Baldenstein, puis imprimé à La Neuveville, en 1708. Il contient 26 formules de serment pour les diverses charges et les divers emplois de la ville, des articles et constitutions concernant le gouvernement de la ville et la régie des deniers publics. Il modifie quelques articles, en ajoute plusieurs autres et prévoit l'application du droit romain comme règle subsidiaire[62].

j) L'Ambourg de Chavannes

Le hameau de Chavannes, situé dans le vignoble sur la partie orientale du territoire de La Neuveville, dépendait du Magistrat. Il était soumis à une administration spéciale confiée à un gouverneur ou «ambourg». Le «règlement pour l'honorable commune de Chavannes», du 28 juin 1726, énumère les amendes prévues pour les infractions commises par les communiers. Pour devenir communier de Chavannes, le droit à payer n'était que de cinquante écus, alors qu'il fallait en payer trois cents pour devenir bourgeois de La Neuveville[63].

11. Une république dans une principauté

En moins d'un siècle depuis sa fondation, La Neuveville, de plus en plus émancipée de la tutelle épiscopale, s'était constituée en ville libre. Son droit municipal a sérieusement empiété sur le droit public

[62] *Arch LN :* Coutumiers de 1604 et 1704.
[63] *Arch LN :* Règlement du 28 juin 1726.

de l'évêché. En réduisant les droits de souveraineté du prince-évêque à quelques prérogatives plus honorifiques qu'avantageuses, les institutions de la ville ont modifié la constitution même de l'Etat. Ainsi a pu naître et exister dans une principauté une vraie petite république, calquée d'abord sur le modèle de Bienne et de Bâle, puis sur celui de Berne, sa puissante voisine et alliée, qui la traitait sur un pied d'égalité.

En jetant les bases de la constitution de sa ville franche, le conseil de La Neuveville s'est inspiré, comme celui de Berne, des principes des antiques républiques de la Grèce et de Rome, comme aussi de celles de l'Italie du nord et des Flandres.

Franche et libre, La Neuveville a orienté sa politique à sa guise, en toute indépendance, sans jamais tomber sous l'influence soit de son prince et de sa cour, soit de LL. EE. de Berne. Bien plus, elle a su faire jouer tantôt la protection bernoise, tantôt les faveurs princières.

Dès le début du XVe siècle, La Neuveville avait atteint sa maturité citadine.

Chapitre III

FAITS D'ARMES

Dans leur traité d'alliance et de combourgeoisie conclu avec Berne, en 1388, les Neuvevillois avaient pris l'engagement de «tirer en guerre» avec les Bernois, à leurs propres frais[64]. Fidèles à la foi donnée, ils participèrent à côté d'eux à toutes les guerres entreprises par les Confédérés, souvent dans des régions lointaines, comme les Bernois s'y étaient eux-mêmes engagés, en 1353, dans leur étroite alliance avec les Waldstätten.

Le contingent neuvevillois ne trouva à ces expéditions militaires d'autre intérêt immédiat que celui de se battre et de remporter des victoires.

Pour former la milice appelée à partir en guerre, le conseil procédait par voie d'élection[65]. Au contingent de La Neuveville, fort d'une centaine d'hommes, venait s'adjoindre celui de la Montagne de Diesse, de même effectif; il déposait ses drapeaux au Schlossberg, pour marcher sous la bannière de La Neuveville.

Ces hommes étaient soldés et nourris aux frais du conseil qui prélevait des confréries d'importantes contributions et couvrait une partie de ces dépenses militaires par des «giettes», collectes faites parmi les bourgeois fortunés. Ces dépenses étaient assez onéreuses, mais celles des «montres d'armes» ou revues coûtaient plus cher encore par le vin que le magistrat versait à boire, chaque année, à toute la milice réunie au grand complet[66].

Tous les hommes valides devaient paraître à ces montres, sous peine d'une amende au profit des sergents. Il y avait aussi des inspections d'armes, en ville comme à la Montagne de Diesse.

Le fourrier, le tambournier, le fifre, en l'an 1553, pour partir en guerre, portaient un costume bleu et des bas rouges, les quinze couleuvriniers étaient armés de morions et suivis de vingt piquiers. En 1561, le corps de musique de la milice neuvevilloise fut invité par les quatre ministériaux de Neuchâtel à participer à la réception de leur prince.

[64] *Arch LN* et *Arch b Berne :* Traité de 1388.

[65] Le rôle de l'élection mentionne les noms de tous les compagnons marchant sous la bannière de La Neuveville. *Arch LN.*

[66] Q 196.

La prestation du serment à la bannière était aussi brillante que solennelle. Précédée d'une parade militaire, elle se faisait devant la bannière «la journée des Montres de Monsieur le Banderet». Chacune des trois compagnies de la milice avait à sa tête deux capitaines et un sergent. Le «banderet de guerre», assisté d'un aide, portait le «drapeau de guerre» au milieu de la première compagnie. Le second banneret et son lieutenant portaient la «bannière» au milieu de la deuxième compagnie. Le drapeau des «couleuvriniers» était confié à deux hommes de la troisième. Un groupe équipé en cuirassiers à cheval, armé de la «Mordracht», était composé de quatre membres du conseil, de quatre confrères «vignolans», de trois «pêcheurs» et de trois «escoffiers». Ils marchaient en tête pour la parade, suivis des fifres et tambours, de vingt-quatre hallebardiers, de cent quarante-cinq mousquetaires de La Neuveville, de trois barbiers et des deux cent vingt-deux hommes de la Montagne de Diesse. Ces derniers avaient l'habitude de se grouper à Genevrez où montaient les sergents de La Neuveville pour les répartir en trois compagnies fortes de septante-quatre hommes chacune. Celles-ci allaient ensuite rejoindre au Picholet le contingent de la ville qui les y attendait pour faire leur entrée à La Neuveville.

Pour participer au cortège, le banneret, suivi de ses deux valets et des cuirassiers, entrait dans les rangs au milieu de la deuxième compagnie, tandis que le châtelain, escorté de deux «carabins», prenait comme «coronel» le commandement de tout le bataillon auquel il faisait faire le tour de la ville, pour le ranger ensuite au port, face à l'église et à la maison de Gléresse où était dressée une tente. Là, le châtelain prononçait une harangue, après quoi le secrétaire de ville donnait lecture du serment «premièrement au banneret, puis au peuple, tant bourgeois que montagnons». Après les assermentations, la troupe faisait encore une fois le tour des rues de la ville et du faubourg, après quoi était «ordonné à chacun un pot de vin et un batz de pain». Il arrivait souvent que, le jour suivant, les mousquetaires, pleins d'entrain et d'ardeur, faisaient encore l'exercice puis se promenaient avec leur drapeau pour recevoir et boire sur place «un baril de vin»[67].

Le contingent neuvevillois prit part avec les Bernois, en 1415, à la conquête de l'Argovie; en 1417, à la campagne du Haut-Valais; en 1444, à la guerre de Zurich et au siège de Greifensee, il assista à la décapitation des soixante-deux hommes de cette garnison sur la

[67] G *Hist. milit. de La N.* « Jahrbuch für Schw. Gesch. » XXXIII, 1908.

1. Le cœur de la cité
2. Littera infeodationis Imery de Biello...
3. La Blanche Eglise

Litera infeodacionis Henery de Bello
militis super feodo Castrensi in Glospeck

Ds Henericus filius dm Henrici de Bello militis et Fidelis
recta conjuges Notum facimus omnibus Quod nos p nobis et nros heredibus
allodia nra infra ascripta videlicet Vnetum situm in Schamfrantum nu
modium vinetor Canonis de Nydorna et Johannis filij quidam dm Herman
de Bello militis armigeri item Groposam una situm in Lambsmisen
item domum situm in veteri Ciuitate Bello iuxta domum predicti dm Henrici
militis item duas Groposas sitas in territorio de Petton ex quibus iam duo
prata venditi sunt et extracta item et vnum pratum situm in loco dicto
der Brul iuxta villam Wardez quod iure hereditario possedimus et tenuimus
a dnis a monasterij sancti Albani Basil cum omnibus iuribus pertinentiis et
pertinencijs eorundem liberi vendimus Reuerendo dno nro P. Archiepo Basilien
Cpo et ipi Capitulo Basil pro triginta marcis argenti puri et legalis ponderis
Bellensis nobis ob rendicaz dicto Bono L. ab ipo dno nro Cpo tradictis deliberatis
pemtis et solutis Post hec vero nos pfati iuuenes eadem bona a nobis vendi
ta recepimus ab ipo dno nro Basil Cpo seu q p tempe fuit possidenda et
tenenda in feodum Castren qd ratifo dr Burcklichen sub hac idem forma vi
delicet qd nos apud Castrum Glispeck debemus residencia continua iure doralium
et tenere si autem vinum meum sine licencia ipius dni nri Basil Cpi seu q
pro ipe fuit absentes extimo et doralium non habuerimus dari bona Cpo Capitulo
Basil vacabit gratuitione qlibet non obstante Verum cum nobilis vir
Conradus de Nydorna armiger tunc Villicus in Bello nomine pdicti dni nri Basil
Cpi a nobis pfatis iuuenibus recepit in sollempni iudicio resignacione bonorum
pdictorum idem Villicus nomine eiusdem dni nri Cpi nobis eadem bona sub forma
phabita reuocauit qd et ego Villicus veru ex officio p pfentes inquirum omni
testium a nobis Henrico et Fidelis recta iuuenes et Villico plibati pfentem litteram
pro nobis roborari fecimus sigillo Ven Comitatus de Bello roborari Nos quoque Consu
les et iam dicti Communitas ad pres pdicti pcum et quia pdicta omnia nobis
constant pfenti litteri sigillum nrum duximus appendendum In testium omni pa
dicto Datum Bello in vigilia Assencionis dni Sub Anno eiusdem M.CCC
Quarto

1304.

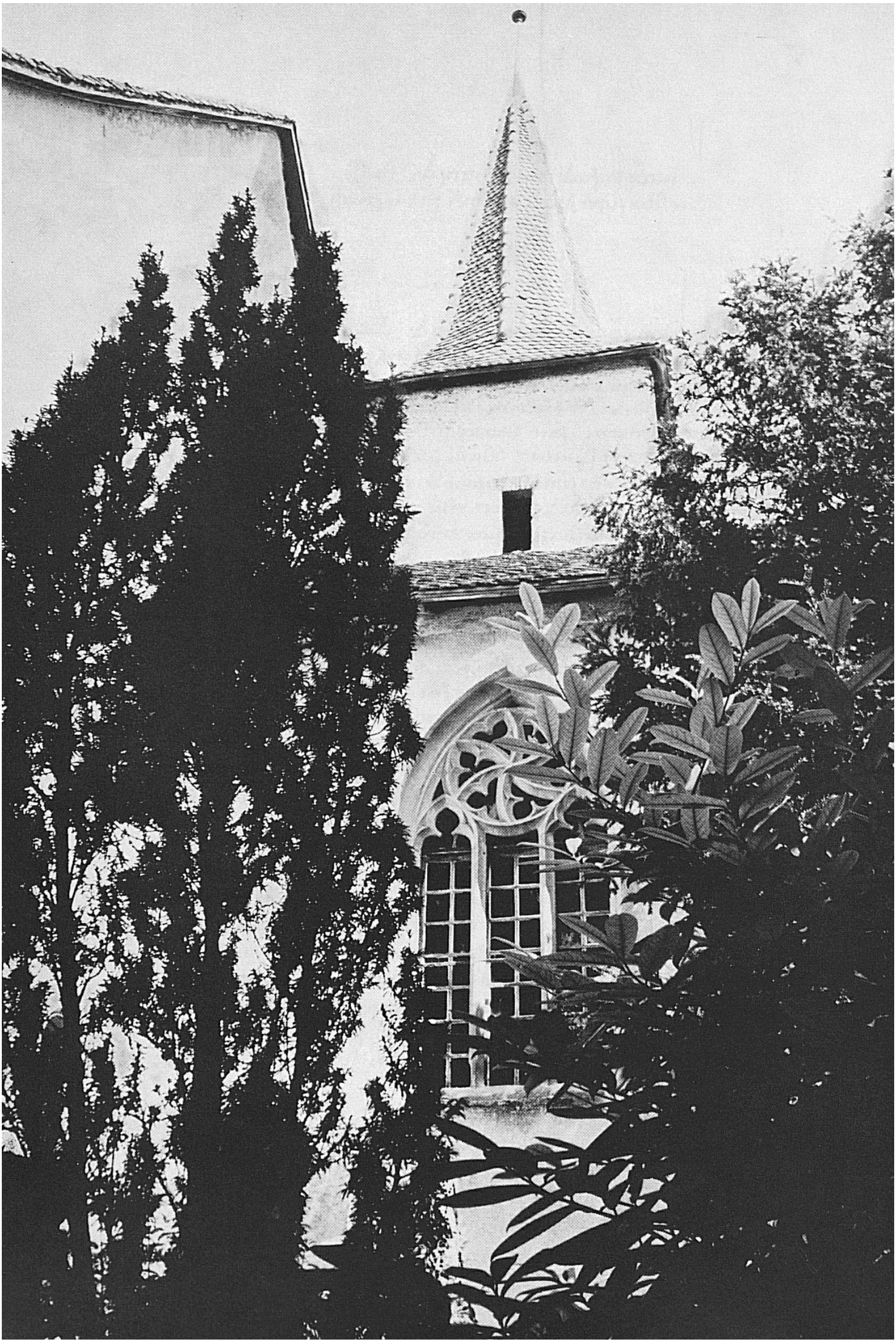

pelouse de Nänikon[68]. De là il partit, parmi le renfort de six cents hommes envoyés de Zurich pour le camp de la Farnsburg d'où ces braves se mirent en marche le 25 août au soir pour mourir en héros à la bataille de Saint-Jacques sur la Birse.

Lors des troubles dans l'évêché, en l'an 1423, les Neuvevillois furent avisés de se bien garder contre toute surprise. Le magistrat fit aussitôt monter la garde, jour et nuit, aux portes de la ville. Voyant arriver des soldats de Bienne, envoyés en renfort par le prince pour occuper les tours et les remparts, la milice de la ville les battit et les retint prisonniers, se méfiant qu'ils ne veuillent s'emparer de la cité. Berne dut s'interposer pour apaiser le conflit, car les Neuvevillois avaient refusé d'obtempérer à la sommation qu'une délégation, envoyée par la ville de Bienne, leur avait faite de libérer les prisonniers. En définitive, les soldats biennois furent relâchés et La Neuveville accepta de payer les frais occasionnés par cette méprise.

En 1447, la bannière de La Neuveville flotta aux côtés de celle de Berne, lors de la guerre contre Fribourg, puis, en 1468, à la campagne de Mulhouse et au siège de Waldshut.

Quinze Neuvevillois, tous confrères «escoffiers», faisaient partie de la garnison du château de Grandson. Ils furent pendus le 28 février 1476, avec les autres défenseurs de cette forteresse, sur l'ordre du duc de Bourgogne. Dès lors, à chaque bout de l'an, l'on fit dire à La Neuveville des messes commémoratives «en notre mère église» pour les âmes «des mores devant Grandson pour la maintenance du pays»[69].

Pendant qu'Adrien de Bubenberg prenait, le 8 avril, le commandement de la garnison de Morat, la milice de La Neuveville s'accrocha aux gens du comte de Romont, que le Téméraire avait envoyés en reconnaissance jusqu'à l'embouchure de la Broye que tenait le banneret Bellenot et ses hommes du Landeron. Avec les gens de Cerlier et «lieux de par-là», les Neuvevillois se ruèrent sur les Bourguignons et Savoyards et les jetèrent dans la rivière où plusieurs «bibèrent leur soul»[70]. Laissant derrière eux une dizaine de blessés ou tués, le contingent rejoignit les Confédérés et participa avec son ardeur accoutumée aux premières escarmouches, puis à la bataille de Morat. Lors du partage du butin, sur la place de Nidau, la milice de La Neuveville eut la fierté de se voir attribuer sept canons montés sur affûts à deux

[68] G *Hist. milit. de La N.* Missive du 24 mai 1444 des capitaines bernois au conseil de La Neuveville, Copie aux *Arch LN.*

[69] *Arch LN ; G* et *S* 27-28.

[70] Chronique des Chanoines de Neuchâtel (dont l'authenticité est contestée) 36, 46, 293.

roues, trois bombardes ajustées sur de petits affûts à chevalets, et un bon nombre de boulets[71].

L'on se remit sur pied, en 1499, pour la guerre de Souabe, et les soldats de La Neuveville participèrent à la prise de la garnison de Dornach. On les retrouva aux expéditions en Italie, au siège de Lugano, au printemps 1503. Ils s'avancèrent jusque vers Arona et Varèse. Certains d'entre eux poussèrent même une pointe jusqu'à Naples, comme mercenaires de Louis XII[72].

En 1507, douze volontaires partirent de La Neuveville pour aller aider au roi de France à reprendre la ville de Gênes soulevée contre lui.

En 1511, le conseil réquisitionna, à deux reprises, six hommes avec armes et cuirasses, pour l'expédition de Bellinzone et de Chiasso puis, en octobre, encore un contingent de trente-six pour la marche contre Milan. Ces gens avaient pris goût à l'aventure et au métier des armes. L'on retrouva des volontaires neuvevillois à Varèse, en 1511, puis à Venise, en 1512.

Répondant à un appel de la Diète, la bannière de La Neuveville rejoignit, les premiers jours de juin 1513, les Confédérés près d'Arona et d'Oleggio, pour marcher sur Novare. Après cette victoire épique, La Neuveville envoya encore vingt-cinq hommes «avec de bonnes armes, pour tirer en guerre en la haute Bourgogne, à l'attaque du royaume de France».

De nouveaux volontaires de La Neuveville franchirent le Gothard pour aller prendre la défense de Milan contre François Ier. Après la signature de la paix avec le roi de France à Gallarate, le 9 septembre 1515, sur le chemin du retour, les troupes bernoises et neuvevilloises apprirent, au Simplon, la catastrophe de Marignan.

Après la promulgation, le 7 février 1528, de la Réforme à Berne, le conseil de La Neuveville, bien qu'encore hostile aux idées nouvelles, consentit à lever soixante hommes, à la demande de Leurs Excellences, pour leur venir en aide contre leurs sujets d'Interlaken qui, soutenus par les Unterwaldiens, s'étaient soulevés contre le «grand édit de la Réformation» (automne 1529).

Le 16 juin de la même année, une «trasse»[73] de cinquante-huit hommes fut levée à La Neuveville, pour l'envoyer «en aide à ceux de Zurich». Elle prit ses quartiers à Unterwald, restant à l'écart de la

[71] Q « Actes » 1854, 81-95 ; *G* et *S* 28-32.

[72] G *Hist. milit. de La N.* ; *B* 78.

[73] Trasse, tiré du patois « trasser » qui veut dire marcher rapidement, est utilisé pour exprimer la levée du contingent de la milice appelé à une expédition militaire.

première bataille de Cappel. La milice neuvevilloise ne participa ni à la seconde, ni au tragique fait d'arme du Gubel, car ses quarante-cinq hommes, envoyés le 17 octobre 1531, avaient leur camp près de Zoug et firent savoir au conseil par une missive du 21 octobre qu'ils avaient poursuivi l'ennemi en retraite. Le 6 novembre, de leur stationnement de Bremgarten où ils attendaient la signature de la paix, ils se plaignirent de n'être point encore licenciés. Ils furent alors relevés par une nouvelle «élection».

En 1530, deux «trasses» de Neuvevillois marchèrent au secours de Genève, pour lui aider à lever le blocus du duc Charles III de Savoie et de ses «chevaliers de la cuiller». D'autres partirent au début de l'an suivant à l'aide de la Ligue Grise contre le marquis de Musso, tandis que huit compagnons de La Neuveville allèrent rejoindre les Bernois pour repousser les Valaisans menaçant d'attaquer Aigle.

Un contingent de cinquante hommes rejoignit l'armée de Jean-François Nägeli, partie de Berne le 22 janvier 1536 pour faire la conquête du Pays de Vaud[74].

Le 3 janvier 1546, un renfort de dix Neuvevillois se porta en armes à Genève, au secours de Calvin houspillé, bien qu'au sommet de sa puissance, par les vassaux et les mercenaires de la maison de Savoie. La même année un fort contingent de La Neuveville alla rejoindre les Bernois mis sur pied pour la guerre d'Allemagne.

En février 1555, soixante Neuvevillois furent levés pour secourir Genève, en 1560, une centaine mis de piquet «pour être prêts et appareillés», dont quinze avec harnais[75], puis, en 1567, de même «nonante-six compagnons d'élite, garnis de harnois et bastons de guerre» pour suivre la bannière de Berne dès que l'on verrait le danger s'approcher, puis encore quinze hommes en avril 1569.

Le plus fort contingent de La Neuveville fut celui qui accompagna l'avoyer Jean de Watteville dans sa campagne contre la Savoie, en juin 1589[76]. Ils battirent les Savoyards au défilé de Saint-Joire et prirent le château de Boringe, le 14 juillet.

Le conseil de La Neuveville, ayant reçu de celui de Berne, le 29 janvier 1611, une demande d'assistance militaire «pour la préservation du Pays de Vaud contre le duc de Savoie», se vit dans la nécessité d'emprunter mille écus à la ville de Soleure pour couvrir ses frais de guerre.

[74] *Documents glanés dans les archives de La N.* : texte de l'invite adressée à La Neuveville. *Arch LN.*

[75] *G* et *S* 283.

[76] *G* et *S* 286-7.

Lors de la guerre des paysans, en 1653, cent hommes de La Neuveville prirent le départ en mars pour Berne. A peine arrivé là, leur capitaine fit savoir au conseil: «Nous voulons aller les attaquer avec huit mille hommes par trois côtés, pour tout mettre en feu et en sang, jusques à l'enfant du berceau si l'affaire ne s'appaise, tellement que serons jusques à vingt-quatre mille hommes combattants lesquels donneront tout d'un coup sur ces mutains obstinez, ... au reste Messieurs de Berne sont fort contents de nos gens ... ils nous ont fait présent de quatre grandes sepmaises de vin d'honneur, et avons beu avec ce vin là à votre santé[77].»

Une seconde «élection» releva le première le 10 mai. Le 11, elle fut commandée, avec la garde la plus avancée, hors la porte du Stalden. Elle y assista à des pourparlers entre l'avoyer Daxelhofer et le chef des paysans Leuenberger, puis elle prit ses cantonnements aux moulins du Sulgenbach, proches de la ville.

La veille de la bataille d'Herzogenbuchsee, le 7 juin, la «tierce élection», forte de cinquante Neuvevillois renforcés d'autant de montagnons, partit pour Berne sous le commandement du capitaine Josué Imer. Le 12, ils apprenaient l'arrestation de Leuenberger, qui, conduit à Berne sous escorte et enchaîné, y subit les sarcasmes des bourgeois tandis qu'avait lieu la relève de la seconde élection neuvevilloise. La tierce fut licenciée le 17 juin[78].

Lors de la première guerre de religion, en 1655, LL. EE. déléguèrent à La Neuveville le baron de Vaumarcus, Charles de Bonstetten, et le conseiller Kirchberger, pour réitérer leurs plaintes contre l'intransigeance religieuse des Schwyzois. Le conseil finit par se résoudre, en vertu du traité d'alliance, à ordonner une levée de cent hommes sous la bannière neuvevilloise, mais en spécifiant: «non pour l'offensive, mais seulement pour la défense», car le prince Jean-François de Schönau lui avait recommandé la neutralité. La troupe de La Neuveville n'alla donc point sur le champ de bataille de Villmergen, elle ne quitta La Neuveville que le dernier jour de janvier pour se rendre à Cerlier. Le 27 février, elle fut relevée à Aarberg par une seconde élection, licenciée elle-même, trois jours après, de ce «service de sécurité».

Au cours de la seconde guerre de religion, le prince Jean-Conrad de Reinach demanda au conseil de La Neuveville de mettre deux cents hommes de piquet pour sa protection, dans l'espoir d'empêcher la milice neuvevilloise de marcher contre les catholiques. Le magistrat

[77] *G* et *S* 308.
[78] *Arch LN.*

répondit à Son Altesse qu'il ne pouvait se dispenser — malgré son désir de lui être agréable — de l'aide accordée à LL. EE. en vertu du traité de 1388. Il avait envoyé, le 14 mai 1712, par la route de Chevroux à Payerne, un contingent de deux cents soldats «de beau et bon monde, bien armé et fourni de tout ce qui est nécessaire, avec du pain pour deux jours», plus cent hommes de la Montagne de Diesse. A fin juin, ce contingent stationnait encore à Avenches, entouré des louanges des officiers bernois, particulièrement du colonel Wurstemberger, mais loin du second combat de Villmergen. Pourtant, il alla monter la garde à Aarau durant les négociations de la Diète pour la quatrième paix nationale proclamée le 11 août, au son des trompettes.

* * *

La Neuveville eut aussi ses mercenaires.

D'abord, au Piémont, au service du roi de France, de 1555 à 1558, tout un contingent sous les ordres du capitaine Bourcart de Courtelary.

Puis du côté des Huguenots, pour le roi de Navarre.

En 1576, le duc d'Alençon et le prince Henri de Bourbon adressent en personne au conseil de La Neuveville des lettres de remerciement soulignant les qualités guerrières des Neuvevillois. Aussi les enrôlements reprennent-ils. Au début de l'été 1587, ayant rédigé son testament, le capitaine Thiébaud Imer, fils du châtelain, «tire en guerre pour le roi de Navarre».

De Mantes, le 14 juillet 1591, le bon roi Henri IV, chargé d'énormes arriérés de soldes et de pensions, écrit, après le licenciement des mercenaires neuvevillois, à ses «chers et bien aimés» du conseil de La Neuveville: «... Nous ne fauldrons, Dieu aydant, de leur faire tenir à la fin de cette année l'argent qui leur a esté promis pour leur licenciement... nous serions très marris que les dits collonels et cappitaines fussent cependant molestez par leurs soldats pour avoir leur paiement, dont le retardement ne vint de leur faulte, mais seulement de la nécessité de nos dites affaires... voulant bien au reste vous témoigner que nous avons été si bien et fidellement servy d'eulx et avec tant de ferveur au bien de nos dites affaires qu'il nous en reste un singulier contentement qui nous accrois d'autant plus l'affection et bonne volonté que nous avions envers vous et vostre estat[79].»

[79] *G* et *S* 285-6 et 288-9. *Arch LN :* documents concernant les expéditions militaires du capitaine Thiébaud Imer au service du roi de Navarre.

Durant la guerre de Trente Ans, la bannière de La Neuveville fut alertée à maintes reprises, entre 1618 et 1648, pour la protection de la population de l'évêché, contre les dévastations des armées allemandes, françaises et suédoises. Se réservant pour la défense du pays, la milice neuvevilloise ne put accompagner les Bernois allant prêter main forte aux protestants des Grisons en lutte contre les Espagnols.

Cependant, le traité d'échange des colonges de Miécourt et de la seigneurie de Beurnevésin, relevant jusqu'au 24 février 1624 de la maison de Neuchâtel, avec les terres de l'évêché à Lignières et à Saint-Maurice près du Landeron, provoqua l'indignation du magistrat de La Neuveville, parce que, de ce fait et de surplus sans son consentement, son ancien droit de bannière sur ces territoires lui était enlevé! Il protesta avec véhémence et dès lors fit la sourde oreille quand le prince-évêque lui demanda soit de lui fournir un contingent militaire pour la défense de Porrentruy, soit une contribution volontaire aux frais de défense[80]. Quand en 1633 le conseil résolut tout de même de faire parvenir une aide financière bénévole de deux cents thaler d'empire, le prince fut contraint de signer en personne, et non sans vaines réticences, un revers reconnaissant «que telle subvention a esté par eux accordée en pur, spécial et gratuit don et présent, au seul subjet du debvoir, bonne volonté et sincère affection, qu'iceux et leurs ancêtres ont toujours tesmoigné à leur prince, sans le pouvoir rapporter à l'advenir et avec nulle conséquence et sans aucun préjudice, intérêt ni dommage de leurs franchises et libertés et exemptions». Trois ans plus tard, le conseil retirait la milice qu'il avait envoyée avec les Bernois l'année précédente dans le val de Moutier pour le protéger contre les Impériaux, sous le prétexte de travaux urgents à faire dans les vignes et «trouvant que l'occupation du pays par les sujets du prince n'a plus de raison d'être et que les habitants de la contrée peuvent parfaitement y suffire».

Quand des bandes de Suédois venant de Franche-Comté firent irruption en Erguël, foulant ainsi le territoire helvétique, quand, le 7 avril 1639, les Français brûlèrent une partie du village de Renan et achevèrent la ruine du pays, La Neuveville se sentit en danger. Dans la crainte d'être envahie, elle demanda à Leurs Excellences qu'il leur plaise «avoir un œil benin sur nous» et «qu'ainsi la chère patrie soit conservée et maintenue en paix». Le 19 avril, apprenant que deux mille Bourguignons ravageaient l'Erguël, des contingents de La Neuveville et de Bienne coururent à Saint-Imier pour y organiser la défense. A la Neuveville même l'on usa de précautions: «dors en

[80] *Ge* II 31 ; *D* 150.

avant La Neuve Porte sera fermée jour et nuit et aux aultres deux portes sera mis à chacune trois hommes pour garde pendant tout le jour et pour la nuit douze hommes pour ainsi faire ronde et bonne garde»[81]. Les Bourguignons enfin battus et dispersés, le conseil retira son contingent et donna ordre à son commandant, le capitaine Josué Imer, cantonné aux Charbonnières, de rentrer «sans bruit ni désordre» après avoir annoncé son départ au châtelain d'Erguël.

A la demande de l'empereur, Jean-Conrad de Roggenbach envoya une compagnie de cent quarante hommes en renfort à l'armée impériale en lutte contre les Turcs. Elle contribua, en avril 1664, à la victoire des chrétiens contre la Porte ottomane avec les volontaires neuvevillois levés et enrôlés à Saint-Gothard en «faisant battre le tambour une paire de jours»[82].

Dès 1673, le prince fit appel aux deux contingents de La Neuveville pour garantir Porrentruy tant contre les Français que contre les Impériaux. Leurs chefs rapportent au conseil, en 1674, que six mille Français, tant à pied qu'à cheval, ruinent tout à Alle et menacent d'assiéger Porrentruy. Les paysans se sauvent pour trouver refuge en ville, «c'est pitié comme on les traite». Le capitaine Pétermand Ballejean n'est pas peu fier de noter dans son rapport du 26 janvier: «Les François qui partirent avant hier estants allentour de la ville occupoyent les passages. La veue de notre drapeau leur a donné de la terreur qui a esté cause de leur départ»; ils «s'en vont du costé de Montbéliard». Mais l'on signale déjà l'approche des Impériaux: «Les paisans qui sortoient hier et avan hier a grand troupes de leurs maisons, rentrent desja à grand haste a cause des impérialistes qui montent»[83].

En septembre 1674, le conseil de La Neuveville déclina un nouvel appel du prince, en le priant d'épargner autant que possible ses hommes à l'approche de la vendange «pour qu'ils puissent ensuite le servir d'autant mieux». Le nouveau contingent ne partit qu'en décembre pour protéger la cour épiscopale contre l'armée du jeune prince de Lorraine.

Plusieurs Neuvevillois, officiers, sous-officiers et soldats, s'engagèrent dans le régiment de l'évêché au service de France[84].

Sous le régime français, de nombreuses recrues durent partir pour la Grande Armée de Napoléon Ier.

81 G *Hist. milit. de La N.*
82 *V* II 260-2 ; *G* et *S* 310.
83 *Documents glanés dans les archives de La N.* N° 32 ; G *Hist. milit. de La N.* 32 ; *G* et *S* 310-312.
84 F *Le Régiment de l'Evêché de Bâle.*

Au XIXe siècle, quelques officiers neuvevillois s'enrôlèrent aux gardes royales de France, de Prusse et de Naples, d'autres participèrent à la guerre du Sonderbund et à la sauvegarde de la neutralité suisse[85].

[85] Im Fl *La bannière de La Neuveville sur les champs de bataille ; Im Fl* « Actes » 1939 33-64 ; *Im* « Actes » 1876 151-159 ; *G et S* 89, 323-332.

Chapitre IV

LA RÉFORME

Si les obligations militaires de La Neuveville envers Berne découlaient directement du traité de combourgeoisie, l'introduction de la Réforme[86] en a été une conséquence indirecte, l'aboutissement logique de la politique d'équilibre de la franche cité.

La Neuveville, rattachée au diocèse lausannois, dépendait de la souveraineté spirituelle et de la juridiction ecclésiastique de l'évêque de Lausanne. Ce prélat avait choisi comme collaborateur pour La Neuveville l'abbé de Bellelay, qui portait la robe blanche des Prémontrés et auquel appartenait le service comme aussi les bénéfices de la Blanche Eglise, principal lieu de culte de cette région avant la fondation de la ville. Au XVIe siècle, cette église hors les murs fut dotée d'un maître-autel et de sept autres. L'abbé y entretenait des desservants, un curé et des chapelains. Il jouissait du revenu de ses vignobles entourant le sanctuaire, des dîmes et des redevances. La chapelle Sainte-Catherine, située entre la tour de Rive et la halle aux blés, donnait sur la place du Marché; l'un de ses autels était réservé à la confrérie des escoffiers. Une toute petite chapelle avait été plantée en plein vignoble, sur l'emplacement d'une source réputée par ses qualités curatives, à l'est de la ville. Chacune de ces deux chapelles était desservie par son propre chapelain et entretenue par les propres revenus de ses fonds.

Dès les premières années du XVIe siècle, les questions religieuses préoccupèrent les humanistes[87]. Le prince-évêque Christophe d'Utenheim, prélat sérieux, ne resta pas indifférent à l'idée de réformes à introduire; en 1503 déjà, il tenta d'édicter de nouveaux statuts diocésains à l'intention de ses prêtres, puis il interdit le territoire de l'évêché de Bâle aux «marchands de pardons» tandis que la ville de Berne laissait encore le nommé Sanson vendre avec bruit des indulgences.

Mais, de 1528 à 1529, Zurich, Berne et Bâle, les trois plus grands des XIII cantons, avaient adopté la Réforme[88].

[86] S C-A *Le Jura protestant* 28-31.
[87] *Ger R* 9.
[88] *Di* III 133, 139, 260.

A la Neuveville, le châtelain et les deux conseils se montraient sur leurs gardes; comme certains patriciens bernois, ils préféraient s'en tenir à l'ancienne foi. LL. EE. de Berne furent assez avisées pour se rendre compte qu'il n'était pas question d'employer la contrainte morale à l'égard de combourgeois si imbus de leur indépendance, ni de leur faire accepter de force les idées nouvelles comme elles avaient pu le faire avec leurs sujets, bien obligés de s'incliner devant la volonté des seigneurs. Elles attendirent donc le moment propice comme elles l'avait fait pour conclure le traité de combourgeoisie basé sur une amitié cimentée par le danger et la gloire.

Thomas Wyttenbach avait échoué, en 1525, dans sa tentative personnelle d'introduire la Réforme à La Neuveville. Farel[89] y apparut en octobre de l'année 1529. Devant le veto des conseils et l'opposition tant des prêtres que de la population, il se vit contraint de se retirer sans même avoir pu prêcher. Il revint le mois suivant, muni d'une lettre d'introduction de l'avoyer et du conseil de Berne. Les autorités l'autorisèrent à prononcer en public un discours sur la sainte Cène, devant la chapelle Sainte-Catherine, sur la place du Marché. Il fut combattu avec véhémence par le conseiller Jehan Petitmaître et par le curé Bosset. La cour de justice accepta pourtant de faire trancher «par le plus» qui, du prédicateur ou du curé défendait les «doctrines bibliques». Une audience fut fixée à décembre. Farel y comparut, accompagné de deux délégués de LL. EE., le seigneur de Colombier, Jacques de Watteville, et le châtelain de l'île de Saint-Pierre, Jacques Tribolet, mais sans succès, chacun restant sur ses positions. Pourtant la semence avait été jetée. Elle germa au printemps, bien que le curé principal de la Blanche Eglise, Pierre Clerc, soutenu par le châtelain François de Gléresse, eût fait venir un moine de l'ordre de Cluny pour conjurer l'évolution des esprits. Bosset, le curé de Sainte-Catherine, travaillé dans sa conscience, après avoir chanté la messe le jeudi saint de l'an 1530, alla célébrer la sainte Cène selon le nouveau rite, en sa chapelle du bord du lac, en présence des partisans de la réforme. Il en fit de même le 17 avril, jour de Pâques. Enhardis par son exemple, ses disciples allèrent enlever et briser les «idoles» de la Blanche Eglise. Inquiet de leur audace, Bosset s'empressa de se rendre auprès de Farel, à Morat, pour implorer son appui. Le mardi suivant, le Dauphinois prononça une vibrante prédication à La Neuveville contre l'Eglise de Rome[90]. Le curé Clerc le prit à partie avec violence. Les deux conseils assemblés résolurent cette fois

[89] *B* 90.
[90] *Mont A* 169.

encore de conserver la foi ancienne. Ils décidèrent en outre de prendre des mesures contre les fauteurs de troubles dont bon nombre jugèrent prudent de fuir hors du territoire de la ville, tandis que d'autres réclamèrent la protection de Berne et de Bienne[91].

Revenu à La Neuveville à son retour de la Prévôté, à fin mai, Farel fut invectivé par le clergé, voire injurié par Pierre Clerc. Pour la troisième fois, il porta plainte auprès du Magistrat dont il obtint une seconde «dispute publique» devant le conseil. Mais ce dernier se déclara incompétent et renvoya les plaideurs à l'évêque de Lausanne[92]. En l'absence de ce prélat, son conseil épiscopal refusa, à son tour, de s'immiscer dans ce procès. Là-dessus, le dominicain Clerc se rendit de son propre chef auprès du réformateur à Morat le 11 juillet, et dans une entrevue mémorable retira les injures qu'il avait prononcées et alla jusqu'à se laisser convertir par Farel. Dès lors, il renonça à ses fonctions de curé.

Comme le châtelain et le conseil de La Neuveville avaient demandé à Bienne le renouvellement du traité de combourgeoisie par une missive du 27 juin, le conseil de Bienne leur répondit le 24 juillet qu'il était disposé à le faire «à la condition que vous adoptiez les mêmes croyances de nous. Toutefois nous ne voulons point vous contraindre de peur qu'on ne dise: Les Biennois ont refusé de s'allier aux Neuvevillois à moins que ces derniers n'eussent auparavant embrassé malgré eux les croyances religieuses de Bienne. Nous n'entendons exercer envers vous, ni envers personne une semblable contrainte, car c'est de Dieu et non pas de nous que procède la foi.» Mais ils ajoutaient: «Nous sommes bien résolus à ne nous allier qu'avec ceux dont la foi est conforme à la nôtre[93].» C'était clair et net. A leur tour, le 8 septembre, l'avoyer et le conseil de Berne s'adressent à leurs «nobles, prudents, prévoyants et discrets, singuliers amis et très chers bourgeois les membres du Conseil de La Neuveville» pour leur rappeler qu'ils les ont «priés par lettres et ambassades de recevoir la parole de Dieu et de vous déporter de l'erreur dans laquelle nous avons été plongés». Ils ont entendu dire qu'à La Neuveville «toujours le doux Jésus doit demeurer derrière la porte et être annoncé seulement en une petite place, c'est-à-savoir en la chapelle, et les abominations de l'anti-christ sont toujours avancées et ont lieu en votre grande église»[94]. En effet, le moine Jean de Mett, nouveau curé de la Blanche Eglise, y disait encore la messe «plus par respect humain qu'à l'hon-

[91] *Ko* 106 ; *G* et *S* 34 ; *Mont A* 169.
[92] *Mont A* 171 ; Herminjard II N° 293 ; Strickler II 1377.
[93] *Mont A* 173 ; Herminjard II N° 297.
[94] *Mont A* 144 ; Herminjard IV N° 311 a.

neur de Dieu, pour complaire à aucuns et pour avoir les biens du monde», tout en déclarant en certains lieux que les offrandes et oblations sur l'autel n'étaient que larcins et abusions et que la messe ne valait rien! Après avoir longtemps hésité, Jean de Mett finit par se déclarer ouvertement pour la Réforme. Il se rendit à Berne, devant le Consistoire, qui, après lui avoir fait subir un examen, obtint son abnégation du catholicisme et lui remit, le 26 novembre 1530, une lettre de recommandation pour les autorités neuvevilloises, les priant de ne point l'abandonner, mais de l'accepter comme prédicant.

Consterné par cette troisième défection, l'abbé de Bellelay informa le conseil de La Neuveville qu'il ne saurait laisser un renégat à la cure et qu'il l'a révoqué. L'abbé envoya un religieux de Fontaine-André à La Neuveville pour y dire la messe à la place de Jean de Mett. Démarche inefficace, car ce moine jugea opportun de se retirer à peine arrivé. Bosset et Mett, accompagnés de plusieurs adeptes, allèrent trouver le châtelain de Nidau pour l'assurer qu'ils avaient dès lors la majorité à La Neuveville et que, malgré l'opposition qui se faisait encore sentir dans le conseil, le moment était propice, vu la retraite volontaire du moine que l'abbé de Bellelay leur avait envoyé. Renseignés par le châtelain de Nidau, l'avoyer et le conseil de Berne décidèrent aussitôt d'envoyer une députation à La Neuveville afin d'obtenir un nouveau vote sur la question de savoir «s'ils voulaient conserver l'ancien culte ou adopter la nouvelle doctrine». Ce vote eut lieu la seconde semaine de décembre et donna une majorité de vingt-quatre voix à la Réforme. La messe fut officiellement abolie. Le Magistrat s'était incliné devant la majorité de ses bourgeois, saisissant, avec son habileté coutumière, cette nouvelle occasion de persévérer dans sa politique d'autonomie et d'émancipation, dans un esprit d'indépendance tant envers les combourgeois de Berne et de Bienne qu'à l'égard du prince. Le petit et le grand conseil s'arrogèrent aussitôt le droit de gérer seuls les affaires ecclésiastiques, suivant l'exemple de Messieurs de Berne qui réglèrent les rapports entre l'Eglise et l'Etat par le «Synodus» de janvier 1532. La Neuveville devint ainsi une république chrétienne, souveraine en matière de foi. Ses magistrats, comme ceux de Berne, se considérèrent comme investis d'un mandat divin. Sans plus attendre, ils nommèrent Jean Bosset premier pasteur de La Neuveville.

Le conseil de La Neuveville édicta, à la suite des décisions du synode de Lausanne de 1537, de nouvelles ordonnances de la Réformation et les mit en vigueur au début de l'année 1538. Complétant celles qui avaient été promulguées en 1531, elles constituent une véritable réglementation de la vie religieuse et morale de la cité. Les

fonctions des pasteurs y sont clairement déterminées, les sacrements et les fêtes religieuses y sont clairement énumérées. On y trouve la réglementation en matière matrimoniale, les sanctions contre l'adultère, la débauche, les blasphèmes, les pèlerinages, la danse et les jeux illicites, la gloutonnerie, comme aussi certaines règles somptuaires concernant l'habillement et des prescriptions sur la manière de prêter serment. Le consistoire des mœurs ou chambre matrimoniale, tribunal formé de pasteurs et de laïques, sur le modèle de celui de Berne, avait pour tâche de veiller sur les mœurs[95].

[95] *Arch LN :* Ordonnances ecclésiastiques de 1531 et 1538, lettre de Guillaume Farel au Conseil de La Neuveville, de 1553, concernant le choix d'un pasteur et considérations sur l'apostolat. T. 33 d. publiée dans le rapport annuel 1967-1968 de la Société du Musée de La Neuveville.

Chapitre V

L'AGE D'OR DE LA CITÉ

1. L'embellissement de la ville

Grâce à l'ardeur et à la ténacité de ses bourgeois, la prospérité ne tarda pas à s'introduire à La Neuveville, cette cité privilégiée par ses franchises et entourée d'un beau vignoble.

L'endroit était favorable à l'éclosion des métiers et des arts; ils y ont trouvé un bel essor.

Dès la fin du XVe siècle, les anciennes demeures de bois ont fait place, peu à peu, à de plus solides bâtiments en pierre, ornés de dates, d'armoiries ou de marques de maisons, au-dessus des portes.

A la rue Beauregard, on ébaucha des arcades, comme à Berne.

En 1425, la ville devint propriétaire des remparts, de la tour et des fossés. Le magistrat les racheta au prince Jean de Fleckenstein, puis elle fit l'acquisition de la maison du prince, au centre de la cité. A son tour, en 1492, le prince Gaspar ze Rhein vendit au conseil le moulin de la ville et celui de la scierie[96].

Les princes eux-mêmes donnèrent un premier élan à l'architecture: Frédéric ze Rhein fit construire, en 1437, au manoir du Schlossberg, résidence de son châtelain, une nouvelle tour en tuf de Cressier; de 1456 à 1468, Jean de Venningen fit procéder à la reconstruction d'une tour du château et de son pont-levis; en 1519, Christophe d'Utenheim fit ouvrir de nouvelles fenêtres en molasse dans la résidence princière, placer des feuilles d'étain sur les toits des tours et peindre l'une de ces toitures aux couleurs de ses armes[97].

A la Blanche Eglise, dès le milieu du XIVe siècle, la nef, agrandie d'environ cinq mètres du côté de l'ouest, a été enrichie de fresques d'un art primitif, colorées et d'une belle expression. La restauration de 1912 a fait reparaître celles des parois et de la voûte du chœur et celles de la partie droite de l'arc de triomphe, où l'on peut admirer la naissance d'Eve, Dieu le père avec Adam et Eve au paradis terrestre, l'adoration de l'enfant Jésus, la tentation et la crucifixion de

[96] *Arch LN ; Kr* I 30-34 II 28-33.
[97] *Im Fl* « Actes » 1949 31-74.

saint Antoine. La façade sud conserve des fragments de fresques de la même époque: un saint Christophe, portant l'enfant Jésus; deux écus armoiriés, sur le premier pilier est. Les autres peintures murales durent être sacrifiées en 1458, lors de la contruction des chapelles de style gothique. Malheureusement, il a fallu démolir en 1830 les chapelles du nord, car elles menaçaient ruine. En 1458, la nef est à nouveau prolongée de cinq mètres du côté ouest. La même année, le chœur est orné d'un bel ensemble pictural aux couleurs riches et chaudes: sur la paroi frontale, la vierge Marie, en prière; au-dessus de la fenêtre ogivale, une majestueuse tête du Christ se détache sur le suaire de sainte Véronique; dans chacun des panneaux de voûte, les quatre Evangélistes, séparés par un tapis à fleurs rouges sur fond clair, ornant les arêtes de voûtes; sur la clef de voûte, le symbole de Marie: une rose à six pétales ouverts[98].

Dès 1413, les châtelains et les ecclésiastiques furent enterrés dans le chœur de l'église, sous des pierres sculptées à leurs armes. L'une des plus sobres, mais bien la plus vénérable est celle de Guillaume Grimaître, chapelain de la Blanche Eglise, venu de Paris où il avait été curé à la fin du XVe siècle. Erudit et précurseur de l'humanisme de la Renaissance, il a laissé à La Neuveville une inestimable collection d'incunables sur lesquels il fut le premier à apposer un ex-libris. Peu après la bataille de Morat, il fonda à La Neuveville la confrérie du Saint-Sauveur dont le but était de faire célébrer des messes pour le repos des âmes des confrères décédés et de venir au secours des veuves et des orphelins. Il émigra à Champion et, ayant passé à la religion réformée, il y fut le premier pasteur. A la fin de sa vie, il se retira à La Neuveville où il mourut[99].

Après la Réforme, l'ancienne maison du curé, à l'est de la Blanche Eglise et du cimetière, fut utilisée comme tuilerie[100].

L'un des pasteurs habita la cure adossée à la façade sud de la maison de ville. Cette cure fut surélevée en 1541 d'un troisième étage construit par Jehan et Jacques Dorvin. Ces artisans furent chargés aussi d'ouvrir de nouvelles fenêtres et de nouvelles portes dans la partie ancienne du bâtiment. La seconde cure donnait sur la place du prince et s'appuyait au sud contre la maison du lac de la famille de Gléresse, l'ancienne halle aux blés.

L'imposante tour carrée, aux proportions admirables et d'un solide style gothique, fut édifiée à l'est de la maison de ville, «en l'an

98 *Pr* « Actes » 1912 93-102.
99 A *Les Ex-libris de l'ancien Evêché de Bâle ; Kr* II 20-25 III 3-4.
100 *Kr* II 31.

du Seigneur, le vingtième jour de mai 1520», comme l'atteste une inscription latine en lettres gothiques. On y plaça en 1577 et en 1583 les belles cloches fondues par Franciscus Sermondus.

La tour de l'horloge ou «du reloge», selon le langage d'alors, reçut, en 1592, sa forme actuelle que lui donna l'architecte Meyer de Soleure, selon le modèle de la tour rouge de sa ville. Auparavant, elle ne comptait que deux fenêtres et un pommeau. Son avant-toit de couleur «noyre» était recouvert de cuivre. Elle renfermait une petite cloche, une «javiole», une «reloge» et un jaquemart du côté nord. Elle avait été ornée de lions dorés soutenant l'écu de la ville aux clefs d'argent et d'une «montre au soleil» par le peintre Walter de Berne[101], qui aurait aussi décoré le mur sud de la tour d'une fresque rappelant la parabole des dix vierges.

Le magistrat confia, en 1550, à l'artiste sculpteur Laurent Perroud, de Cressier, dont le chef-d'œuvre architectural est la maison des Halles à Neuchâtel, la création, à la rue du Milieu, des deux fontaines des bannerets[102] alimentées par le ruisseau de ville. L'eau de ce ruisseau, appelé la Raisse, actionnait les roues de plusieurs moulins: celui du haut, au-dessus du faubourg; celui de la Scie; celui de la Ruette; celui de la Cave, qui devint dans la suite le Grenier; puis celui du prince, au centre de la ville. Il y avait aussi des moulins à la Combe, à Ruveaux et à Poudeilles.

A Chavannes, comme à Gléresse, des patriciens s'étaient mis à construire leurs maisons des vignes. Rodolphe de Gléresse avait sa gentilhommière au Fornel, à l'extrémité est du territoire neuvevillois. Son neveu Vincent, vers 1561, fit bâtir une vaste demeure de style Renaissance au nord du bourg, à la rue des Fossés; il acheta, en 1580, à Ursule Chambrier, née de Diessbach, sa maison de la Combe, au nord-ouest du Schlossberg[103]. Devenus bourgeois de La Neuveville, les Chambrier y ont construit la belle propriété de la Cave, entre le faubourg et le ruisseau de ville. Les moulins du haut et de la Cave leur appartenaient.

La famille Gibollet, originaire de France, acquit trois ou quatre anciennes maisons étroitement serrées les unes contre les autres, à la rue du Milieu, pour les remplacer par un bel ensemble de façade, d'allure noble.

Leurs Excellences de Berne, ayant repris, lors de la Réformation, les biens de la fondation de la collégiale Saint-Vincent de Berne

[101] *Kr* III 23-25.
[102] *Kr* III 28-30.
[103] *Im Fl* « Revue jurassienne » 1954.

et son vignoble situé à Grenétel, aménagèrent de vastes caves dans la résidence de leur Receveur.

En 1633, l'abbé de Bellelay, David Juillerat, fit construire, à l'est du port, l'ample et commode immeuble destiné à recevoir les récoltes de ses vignes et à loger son monde. On y accédait, au sud, par un escalier tournant dans une élégante tour hexagonale, le tout taillé dans la belle pierre jaune d'Hauterive.

La confrérie des Vignolans construisit sa maison à l'intérieur des murs, à l'ouest de la tour de Rive. Celle des Escoffiers s'installa, en 1685, au «Lion d'Or» et celle des Pêcheurs en haut de la rue du Pacot, en face de la maison de ville. Les Pêcheurs échangèrent plus tard leur maison de la rue du Pacot avec un immeuble qu'ils baptisèrent «Les Trois Poissons», sis à l'angle de la rue du Milieu et de celle de l'Hôpital, en face de la confrérie des Vignolans. Les compagnons Pêcheurs s'étaient bien enrichis. Un beau jour, ceux de Locras, sur l'autre rive du lac, se plaignirent de ce que ces gens de La Neuveville se seraient permis de lever leurs filets et de s'approvisionner de leurs poissons. Nicolas Manuel Deutsch, alors bailli de Cerlier, écrivit au conseil de La Neuveville pour le prier de bien vouloir faire mettre un terme à ces abus.

Les trois confréries ont bâti des métairies: l'une à Champ-Fahy; une autre à la Neuve-Métairie, achevée en 1690; puis deux vacheries sur les flancs nord et sud du Chasseral où elles possédaient forêts et pâturages[104].

En 1626, prenant de l'extension, la ville sentit le besoin de sortir de ses murs. Le magistrat fit percer la Neuve Porte à l'ouest du bourg. En 1660, en lieu et place de l'ancien pont-levis, il fit placer une belle porte Renaissance à la tour de Rive. L'antique tour romaine fut couronnée de créneaux: «Cette tour crénelée, avec ses deux trous-fenêtres semblant des yeux noirs, cette autre fenêtre plus allongée semblant un nez camard et au-dessous cette rangée de pierres en saillie semblant des dents, donne, avec un peu de bonne volonté et en clignant légèrement des yeux, l'impression d'un masque de démon[105].»

Après une réfection du toit de la Blanche Eglise, en 1637, le conseil fit construire une galerie, en 1638; il chargea l'artiste bernois Hans Wernhardt d'y peindre des décorations et de dessiner, au plafond et aux piliers des chapelles latérales, des guirlandes de fleurs «pour Pâques fleuri» de l'an 1639.

104 *Arch LN ; Kr* IV 33-34.
105 *Trof* 141.

La maison de ville aussi se transforma. Dès 1647, l'on abandonna l'escalier extérieur en bois, qui accédait directement dans la grande salle du conseil aux belles fenêtres géminées. Le nouvel escalier conduisait à la salle des pas perdus. Mais en 1706 déjà, le magistrat confia à David Jacot la construction d'un autre escalier plus monumental. La belle porte de bois dur incrusté, datant du XVIIe siècle et ouvrant sur la salle du conseil, fut offerte par Jean-Jacques Schem nouvellement reçu bourgeois. La porte d'entrée, avec sa grande imposte, donnant sur la ruelle, est l'œuvre du menuisier Jean-Jacques Daulte; elle porte la date de 1747[106].

En 1725, le potier de terre maître Conrad Landolt, de Zurich, s'engagea, pour devenir bourgeois, à édifier dans la salle du conseil un nouveau poêle de catelles peintes en bleu et blanc, aux sujets bibliques, avec les armoiries de la ville. Lui et ses descendants, réels artistes dans leur métier, ont orné les demeures de La Neuveville et de la région avoisinante de fourneaux d'un goût parfait, élégants, purs de style, depuis le Grand Siècle jusqu'à l'Empire. Ils avaient comme associés de talentueux artistes peintres, tels Fridolin Lager, Racle et Bonhôte. Ils ont varié à l'infini sur leurs catelles des paysages, des personnages, des chinoiseries, des animaux faisant revivre les vers des fabulistes. Leur chef-d'œuvre est un poêle au beau galbe peint en nuances brun-violet; il fut construit sur la commande du prince Simon-Nicolas de Montjoie, en 1773, par Jean-Conrad Landolt, qui, pour une raison inconnue, ne le livra point et le plaça, après y avoir fait peindre ses armoiries, dans son propre salon du faubourg. Aujourd'hui cette pièce unique peut être admirée au musée historique de Berne[107].

Le don que l'avocat Rosselet de Berne remit à la bourgeoisie, lors de sa réception dans celle-ci, mérite aussi d'être signalé. C'est un bureau ministre, en forme de commode Louis XV, qu'il fit confectionner par le célèbre ébéniste bernois Funk, pour le magistrat de La Neuveville. Il est l'ornement le plus original de l'hôtel de ville, et le plus précieux avec la pendule, œuvre du même artiste, offerte en 1734 par les deux patriciens bernois Steiger et Thormann, nommés bourgeois d'honneur de La Neuveville après leur intervention lors des troubles Petitmaître[108].

[106] *Im Fl* « Revue jurassienne » 1953 30-34.

[107] Godet M. « Musée neuchâtelois » 1885 ; Hirt Jacques « Rapport annuel de la Société du Musée de La Neuveville » 1966-67.

[108] Im Fl *Les Rosselet dits de Charpilloz, bourgeois éphémères de La Neuveville* « Rapport annuel du Musée de La Neuveville » 1967-1968 ; *S C-A* « Actes » 1956 95-126.

Le père l'avocat Rosselet se faisait construire une demeure patricienne, à la rue du Port, à l'ouest de la maison de Bellelay. Devenue la propriété des bannerets Imer, elle fut appelée dès lors la maison des Bannerets. La grande salle au parterre est ornée, près de l'alcôve, d'un poêle Landolt aux catelles multicolores. Un escalier d'honneur conduit aux chambres d'apparat. Au grand salon, le plafond de stuc et les parois, tapissées de toiles peintes de Bergame représentant des scènes de danse et de théâtre de l'époque Louis XIV, servent de cadre à une cheminée surmontée de statues de marbre blanc.

En 1707, comme la chapelle Sainte-Catherine devenait trop petite, le magistrat envisagea de démolir la halle aux blés séparant la chapelle de l'école. Il s'adressa à un architecte «pour voir comment on pourrait agrandir la petite église par des arcades sans abattre la ramure». Mais, en 1719, il préféra démolir chapelle et halle, et même empiéter un peu sur la place du prince, avec le consentement de S. A. pour construire, d'après les plans des frères Berthoud, un nouveau lieu de culte aux lignes sobres et symétriques, inspirées de celles du Temple du Bas de Neuchâtel[109].

Sur la place du Prince, en face du nouveau temple, se dressa, en 1752, un hôtel particulier, la maison des Dragons. Elle est de style Louis XV, avec de riches encadrements de fenêtres taillés dans la pierre jaune d'Hauterive. «Couronnée de vases en fer forgé faisant office de girouettes, elle passe pour la plus belle demeure patricienne de l'endroit. Son toit, comme bien des toits bernois, a quelque chose de chinois. Ici, cette «quasi-chinoiserie» est plus accentuée encore par des gargouilles à têtes de dragons rappelant les monstres fabuleux tissés sur les soieries et peints sur les potiches venant du Céleste Empire[110].» A l'intérieur, l'on accède aux divers étages par un escalier spacieux, à rampes en fer forgé et aux marches de pierre jaune jusqu'au premier, puis à rampe à colonnettes et aux marches de bois dur. Le corridor est partout orné de reliefs en stuc. Chaque salle contenait un poêle Landolt peint, dont deux avec tourelles. Le complément de cette demeure de ville est son jardin et ses vignes des Rochettes, sur la hauteur au nord de la ville, avec un pavillon de même style planté sur une roche que gravit un escalier de granit; et plus haut encore, une terrasse surplombant les vignes, à la lisière d'une forêt de chênes,

[109] *S C-A* « Actes » 1957 131-132 ; *Arch LN.*

[110] *Trof* 141 ; Chappuis Adrien : *La Maison des Dragons à La Neuveville.* « Journal suisse des maîtres ferblantiers et appareilleurs » N° 13, 21 juin 1968, Zurich, 69e année. *La maison bourgeoise en Suisse ; Les Monuments historiques du Jura.*

vrai belvédère d'où la vue sur le bourg et le lac se prolonge jusqu'au Plateau et aux Alpes.

D'autres citadins construisirent, un peu plus tard, au Pont de Vaux, près de la frontière neuchâteloise, de coquets cabinets dans leurs jardins enclos de murs.

2. Ombres et lumières

Le ciel neuvevillois n'a pas toujours été serein. Il y eut des jours d'orage.

L'introduction de la Réforme n'avait point extirpé la superstition. Plus de douze procès en sorcellerie furent prononcés par la cour de justice de la ville de 1607 à 1648. En 1634, sept femmes furent mises à la torture puis condamnées à être menées au lieu patibulaire pour y recevoir «trois coups d'estenailles, être mise sur un échaffaud toutes vives et être leur corps brulez». Le prince n'apporta qu'un adoucissement à la sentence: l'une serait étranglée, les six autres décapitées avant d'être livrées aux flammes[111].

A la même époque, il y eut aussi des cabales, voire des conjurations. En 1644, en pleine séance du petit conseil, une violente irruption de bourgeois révoltés contre les abus d'autorité, contraires aux franchises, du châtelain Jehan d'Aulte, l'obligea à déposer son sceptre, à descendre de son siège présidentiel et à quitter la salle du conseil sous les huées de la foule déchaînée[112].

En 1664, puis en 1668, le pasteur Abraham Bosset, perturbateur incorrigible, provoqua des désordres au point que des commissaires du prince durent venir ramener le calme à La Neuveville.

En 1711, vers la fin d'un repas de corporation, le banneret Baruc Gibollet causa tumulte et batterie en prononçant des propos inconsidérés à l'égard de ses collègues du conseil. Condamné pour outrages envers le magistrat, il interjeta appel et mourut peu après. Bien qu'incompétente, la cour princière cassa le jugement et mit les frais à la charge du magistrat, qui, conscient de ses droits légitimes codifiés dans le coutumier, refusa de se soumettre à un tel abus de droit. Il demanda protection à Leurs Excellences contre les «atteintes données aux franchises». Le maître-bourgeois Jacques Cellier s'opposa à toute requête des commissaires princiers, et les renvoya disant: «Nous ne pouvons ni ne voulons!» Mortifié, le prince Jean-Conrad

111 *Rev* « Actes » 1853 76-83 ; *Ge* II 36.
112 *Ge* « Actes » 1881 187 et 1882 109 ; *D* IV 63-66 ; *Tsch* 52, 56.

fit prononcer par sa cour une sentence de mort contre le maître-bourgeois récalcitrant. Il la commua cependant en bannissement perpétuel tout en déclarant Cellier proscrit et en mettant sa tête à prix, car le condamné s'était enfui en terre bernoise, à Gléresse[113].

En 1734, de graves troubles furent provoqués par l'ambition de Jean-Rodolphe Petitmaître, membre du grand conseil, qui, n'appartenant point aux «familles gouvernantes», se rendait compte qu'il ne pourrait entrer au petit conseil et aux hautes charges de la ville sans une révolution. Il fit comploter les «bourgeois» des confréries contre ceux qu'il dénommait les «aristocrates», soutien du petit conseil. Les conjurés colportaient dans les confréries que le magistrat dilapidait les deniers publics et que les deux maîtres du sceau mettaient chaque année plus de deux mille écus dans leurs bourses. Ils donnèrent procuration à Petitmaître et à deux de ses collègues du grand conseil pour faire cesser ces abus et redresser les irrégularités, demander la vérification des comptes et la remise entre leurs mains de l'une des clefs du trésor. Comme, fort de son droit, le petit conseil refusa, Petitmaître chercha en vain l'appui des Bernois peu enclins à prêter l'oreille à un révolté. Econduit, il eut recours à la violence, encouragé par ses adeptes toujours plus nombreux. LL. EE. portèrent alors secours au magistrat en envoyant à La Neuveville, pour y examiner les comptes, deux commissaires disposant de deux cents soldats. Ils donnèrent raison et décharge au petit conseil. La cour de justice reconnut Petitmaître et les siens coupables de sédition et de rébellion. Condamné à être décapité, Petitmaître échappa à l'exécution du jugement en se sauvant de la tour de Gléresse, où il était dans les fers, à la faveur d'une nuit d'orage. Ce sont là les pages les plus tourmentées de l'histoire de La Neuveville, où cet orfèvre, certes intelligent et courageux, voulut en précurseur battre en brèche l'autorité absolue, mais intègre, d'un pouvoir oligarchique, pour instaurer par des moyens contestables l'égalité entre tous les bourgeois[114].

C'est aussi dans l'espoir de réussir un coup de force que, le 28 avril 1673, Madame de Nemours entra à La Neuveville, à la frontière de la principauté de Neuchâtel qu'elle convoitait, après la mort de son frère cadet[115]. Furieuse de l'affront que les Trois-Etats du pays neuchâtelois lui avait fait en prononçant qu'elle ne pouvait prétendre au trône, la duchesse comptait faire une entrée victorieuse à Neuchâtel, avec l'appui de ses adhérents. Arrivée de Nidau par bateau,

113 *G* et *S* 54-58 ; *Ge* II 63-68, 75-77.

114 *Ge* II 77-86 ; *Im* « Actes » 1857 65 ; *S C-A* « Actes-» 1956 (Il est intéressant de comparer ces deux études, écrites à un siècle de distance) ; *G* et *S* 58-62.

115 *Ch* 425.

elle était «accompagnée de treize dames et damoyselles et onze seigneurs gentilshommes, avec leurs officiers et valets, et quatorze porteurs de chaises qui la portayent; ayant douze chevaux de quarosse, quarante chevaux de selle, quatre chevaux de fregons, six chevaux de bast, vingt mulets, deux carosses, six lictières, deux charettes»[116]. Jamais l'on n'avait vu pareil train! Apprenant l'approche de la prétendante, le gouverneur d'Affry avait mis douze cents hommes sur pied. Leur commandant, le marquis de Saint-Micault, prit ses quartiers au Landeron le jour même où la duchesse et sa suite débarquaient à La Neuveville. Il posta ses gens d'armes tout le long de la frontière, jusqu'à Lignières et à Chuffort. Ces mesures n'enlevèrent point leur calme au châtelain, aux deux maîtres-bourgeois et à messieurs du Conseil qui, pour recevoir Madame de Nemours, avaient fait «appresté deux grands bateaux chargés de mousquetaires qui entrerent un peu avant sur le lac pour faire les premières décharges, et y en avait quantité sur le port de la rive prest à cela et sur les tours avec les canons à croc, qui tous firent bien leur debvoir au contentement d'icelle». Le magistrat s'était aussi embarqué pour aller au devant de son hôtesse: il entra «dans le grand basteau de ladicte dame pour lui faire deux mots de compliment et bienvenue». La duchesse et ses dames logèrent chez le châtelain François-Charles de Gléresse, en sa demeure de la rue des Fossés, ses gentilshommes chez d'autres notables. Le train et la cuisine furent installés à la maison de ville. Le lendemain le magistrat fit présent à Madame de Nemours d'un tonneau de vin de six «baraux», et de six sacs d'avoine, tandis qu'au Landeron, Pierre Lahire, de Saint-Blaise, commandant d'un détachement de cent hommes était appréhendé comme suspect par les gens du marquis, puis relâché, car ses soldats avaient à leur tour arrêté le fils du gouverneur d'Affry. Les Landeronniers ne cachaient point leur sympathie pour la duchesse, aussi Micault menaça-t-il d'incendier la ville! La foule l'entoura, il fut tué de deux coups de pistolet. Le sang coula en plusieurs endroits du comté. Sans perdre de temps, Madame de Nemours écrivit aux communautés du Val-de-Ruz de lui envoyer des députés «auxquels elles donnera les ordres nécessaires pour la conduite de sa personne à Neuchâtel». Elle adressa un mandement au gouverneur, communautés et sujets du comté, reçut fort mal une députation du conseil d'Etat de Neuchâtel venue à La Neuveville «avec les plus grandes marques de respect lui demander de reconnaître la sentence des Trois-Etats conférant la régence à sa belle-mère, la duchesse de Longueville» et l'assurer «qu'en retour on lui permet-

[116] *Im* « Actes » 1859 15.

trait d'entrer à Neuchâtel»[117]. A une députation de Berne, Fribourg et Soleure, venue à la demande du gouverneur neuchâtelois la solliciter de s'éloigner, la duchesse déclara d'un ton altier n'en vouloir rien faire, tenant sa souveraineté de Dieu; qu'elle entrera à Neuchâtel. Puis, sur un ton plaisant, elle ajouta «que son frère serait souverain de Neuchâtel comme le duc de Savoie était roi de Chypre!»[118]. Il était convenu que les bourgeois de Valangin la conduiraient le 1er juin à Neuchâtel, où elle avait de nombreux adeptes. Pourtant, à l'ordre de s'en retourner sur-le-champ en France, que Louis XIV lui fit remettre par l'un de ses gentilshommes ordinaires, M. de Gombault, elle se soumit en disant «qu'elle perdrait dix comtés plutôt que de le désobliger». Madame de Nemours quitta La Neuveville après un séjour de trois semaines, le 20 mai. Apprenant son départ, la bourgeoisie de Neuchâtel lui avait délégué seize cavaliers pour la complimenter. Elle y fut sensible. «Avant que de partir, elle remercia de l'accueil qui lui avait esté fait dans ce lieu, avec promesse de conserver ce lieu dans une éternelle mémoire. Elle fist présent à la ville de trente pistoles, Item dix pistoles sur la maison de ville tant pour le grand southier que pour ce qu'ils avoyent gasté, cinq pistoles à la cuisine, deux pistoles à la cave, quatorze pistoles aux capitaines. Et on l'accompagna avec septante hommes jusque sur le bord du lac.» Après avoir traversé le lac jusqu'à Cerlier, la duchesse regagna Paris par la route d'Aarberg et de Lyon. Devenue souveraine de Neuchâtel en 1694 à l'âge de soixante-neuf ans, elle fit cadeau à La Neuveville d'une pièce d'artillerie en bronze montée sur un affût de bois sculpté. Le canon portait près de la lumière l'inscription: «Souvenir de Son Altesse La Duchesse Marie de Nemours pour La Neuveville, 1673»[119]. Soixante-dix ans plus tard, lors d'une réjouissance publique, le canon, trop chargé, sauta. On coula ses débris pour en fondre un nouveau.

L'hospitalité fut toujours en honneur à La Neuveville, tant pour les petits que pour les grands. Dès 1671, de nombreux réfugiés huguenots furent accueillis et logés à l'auberge des Pêcheurs ou à celle du Lion d'Or par la bourgeoisie qui les munissait d'un viatique et payait les bateliers pour les conduire jusqu'à Bienne. On évalue à douze mille le nombre des réfugiés ayant passé et séjourné à La Neuveville, venant surtout des Cévennes et du Dauphiné. Un seul d'entre eux, Daniel Gros, de Charrain, s'établit en territoire neuvevillois et y fit souche[120].

117 *Im* « Actes » 1859.
118 Procès-verbal du secrétaire de ville de La Neuveville Schnider.
119 Procès-verbal du secrétaire de ville de La Neuveville Schnider.
120 *Sch ; Bes ; Ge* II 55-60 ; *G* et *S* 33-37 et 127-155 ; Im Fl *La Colonie française de Berne* 61-63.

Le magistrat préparait avec soin et à l'avance l'ordonnance de la réception des princes-évêques en tournée dans leurs Etats pour la prestation du serment[121]. A chaque nouvel avènement, une délégation du conseil se rendait au château de Porrentruy pour y complimenter le nouveau souverain et lui remettre un présent. Mais l'accueil du prince dans la cité était bien plus imposant et donnait lieu à d'éclatantes manifestations et à de grandes réjouissances. Quand S. A. venait par la montagne, le conseil envoyait une députation à sa rencontre au Schlossberg. Les mousquetaires se rangeaient au-dessous du château. Quand le prince et sa suite à cheval étaient en vue, les canons à croc détonaient.

Quand il arrivait à Bienne, faute d'une route praticable, une véritable flottille de bateaux couverts et ornés l'escortait en exécutant «mille jolies manœuvres» au point qu'il «semblait que l'on enmenoit S. A. en triomphe sur le lac». Le magistrat, en grand apparat, se rendait en cortège de la maison de ville au débarcadère pour le recevoir. Le prince entrait en ville entre une haie de grenadiers et de miliciens, au son des cloches et aux roulements des tambours. Un dais était dressé sur la place où se déroulait la prestation du serment, suivie d'un plantureux banquet offert en la maison de ville. Le soir, il y avait cortège aux flambeaux dans la ville illuminée aux chandelles. Après les feux d'artifice au bord du lac, un bal était donné pour les gentilshommes de la cour à la maison de ville.

3. Un lieu de douce plaisance

Peu à peu, avec l'aisance, les services d'étain, qui autrefois avaient succédé aux ustensiles de bois, furent remplacés par de l'argenterie, tant chez les notables qu'à la maison de ville, où le magistrat faisait servir des repas lors des renouvellements des charges ou lors des réceptions des princes et des hauts personnages.

A côté de l'art des orfèvres fleurirent aussi, vers 1770, mais pour une assez courte durée, ceux de l'horlogerie et de la dentellerie.

Dans une notice descriptive, Jacob-Georges Tschiffeli remarquait: «Jamais La Neuveville ne fut aussi brillante qu'à cette époque. Cinq perruquiers suffisaient à peine au service de ceux qui voulaient

[121] *Extrait du Manuel du Conseil de La Neuveville du 13 juillet 1737.* « Actes » 1893-97 116. *Relations de l'arrivée de S.A. Frédéric, Evêque de Bâle, prince du Saint-Empire*, etc., *à La Neuveville.* Neuchâtel, Samuel Fauche, imprimeur du roi, 1777. L *Succession chronologique... ; G et S* 63-64, 109-126.

être élégamment coiffés[122].» C'était de bon ton, dans les petites villes de Suisse, à l'instar des plus grandes, que les membres des familles considérées se préoccupassent de laisser à leurs descendants ou à la postérité le souvenir de leurs splendeurs et la dignité de leurs gestes, en faisant peindre leurs portraits. Les princes eux-mêmes n'en avaient-ils point donné l'exemple en faisant don des leurs au magistrat et à leurs officiers? Aussi, quand Emmanuel Handmann passa par La Neuveville, en 1739, venant de Schaffhouse, où il avait débuté comme portraitiste — il devait aller perfectionner son art à Paris puis à Rome avant d'achever sa brillante carrière à Berne — il fut retenu un temps assez long par la société neuvevilloise dont il fit une douzaine de portraits. En 1745, le peintre J. Barth fit celui du maître-bourgeois Charles-Louis Schnider dans la tenue de sa charge. L'année suivante, un artiste inconnu peignit sur verre toute une série de miniatures. Certaines toiles sont attribuées à Huber, d'autres datent de 1752. Recrudescence en 1760, lors du séjour dans la cité d'un bon peintre signant D'lander. A son retour d'Espagne, Emmanuel Witz, le portraitiste attitré de la cour épiscopale, reçut aussi des commandes neuvevilloises, puis, en 1766, un artiste italien du nom de Millesi vint parachever ces galeries de portraits.

Pourtant les Neuvevillois n'étaient point frivoles, ils avaient, avant tout, de sages préoccupations. Ils ont encouragé la vie intellectuelle de leur cité sans attendre le siècle des lumières. L'aisance dont nous venons de décrire les effets matériels avait aussi donné essor aux manifestations de l'esprit.

Au XVIe siècle déjà, les notaires neuvevillois se distinguaient par leur zèle minutieux et par leur goût. Jehan Bosset illustrait ses actes de fins dessins à la plume et son livre de censes de croquis allégoriques. Son «Livre des Reconnaissances de La Neuveville» commencé en 1537 et achevé en 1573 est un vrai chef-d'œuvre artistique. Jacques Gibollet, par ses dessins, rappelait la constante présence de la mort; ses bouts-rimés, moins macabres, invoquaient Dieu le père tout-puissant. Jean Lescureux, Adam et Guillaume Perrin, Jehan Daulte composèrent aussi de bons vers. Vincent Bourcard écrivit des oraisons. Vincent Bourguignon, le plus riche en rimes et en vers, tourna, poussé par sa veine poétique, des couplets en français, en allemand et en latin. Il ne manquait ni de sagesse ni d'à-propos[123].

[122] *Tsch* Manuscrit conservé aux archives de la bibliothèque de la ville de Berne Ms. OG. N° 33.

[123] *Kr* III 12-15, IV 28-30.

On peut lire, à la date du 25 février 1641 déjà, dans le manuel du conseil: «Considérant qu'une bonne escholle est la pépinière de l'Esglise et de l'Estat... il est arresté de prier nos ministres de trouver un maître qui sache instruire en latin notre jeunesse et qui n'aspire point au ministère.» Le magistrat souhaitait fonder une école latine afin de donner une instruction plus complète aux jeunes gens de la ville désireux de se vouer à l'étude des lettres. En séance du conseil du 25 janvier 1648, deux conseillers nouvellement élus représentèrent «qu'ils se soumettraient de bon gré à l'usage voulant qu'ils donnassent un festin ou fissent présent d'un vase d'argent, mais que si Messieurs les conseillers l'avaient pour agréable, ils préféreraient donner en échange une somme destinée à former un fonds pour la création future d'une école latine». Le conseil trouva l'idée excellente. L'on renonça généreusement au festin et il fut arrêté qu'à l'avenir les nouveaux élus feraient un don pour l'école latine «selon leur libéralité». En 1653, plusieurs dons furent versés en vue de l'établissement de cette école «pour l'avancement de la gloire de Dieu et pour le bien de l'Etat». Dès lors le latin fut enseigné, en général par les pasteurs[124].

En l'an 1654, les jeunes gens de la ville, s'inspirant de l'exemple de la jeunesse patricienne de Berne, qui, pour se préparer à remplir à l'âge mûr les charges importantes de la cité et à dignement servir l'Etat, avait constitué «der Aussere Stand», fondèrent sous le nom de «Bande du Beau Jardin» une société visant le même but, possédant ses statuts et son sceau, un vase débordant de fleurs, symbole de cette jeunesse dorée. N'étaient admis à faire partie de cette corporation que des jeunes gens «de bonnes mœurs et de saine conversation». A l'origine, seuls les jeunes gens à marier pouvaient être reçus. Certains furent admis, à titre exceptionnel, dès l'âge de seize ou dix-sept ans. On y acceptait aussi des étrangers à la localité. En 1660, cette confrérie comptait soixante membres. Le maître présidait, assisté de son lieutenant, d'un sautier et d'un serviteur. Avant de pouvoir revêtir l'une de ces charges, il fallait que les candidats s'initient aux belles et nobles manières. Convoitées, ces charges honorifiques étaient pourtant onéreuses, car il fallait payer d'assez fortes sommes pour y parvenir. Chacun devait se soumettre à une sévère hiérarchie, éviter noise et dissension, maintenir louable et bonne paix. Le local de la «Bande du Beau Jardin» était le «poële» de l'hôtel de la Couronne, près de la Neuve Porte. Il y avait deux assemblées régulières par année et autant d'extraordinaires qu'on le voulait. A la belle saison, elles se tenaient en plein air, dans un jardin. Pour éviter des scandales

[124] *Rd* « Actes » 1859 60-81.

lors de rentrées parfois tardives, quand ces jeunes hommes avaient bu leur vin avec trop d'allégresse, ils s'étaient procuré une civière sur laquelle deux serviteurs portaient chez eux ceux qui ne pouvaient y rentrer seuls. Ces excès furent sévèrement jugés: en 1719, le conseil de ville décida la dissolution de cette corporation sans en donner les motifs[125].

L'année 1681 donna le jour à la confrérie de mousquetaires et à son pendant, celle des arquebusiers ou couleuvriniers. La jeunesse masculine s'entraînait à l'ardeur guerrière par les jeux de l'épée, du cercle et de l'espadon. Elle sollicitait souvent messieurs du conseil de contribuer quelque peu aux dépenses assez considérables pour les frais d'habillement, de victuailles et de munitions nécessaires à ces manifestations.

A l'instar aussi des Bernois qui avaient fondé deux cercles, celui de «La Grande Société» et celui de «La Petite Société», les familles dirigeantes de La Neuveville installèrent un «Cercle de la Société» dans les salons de la confrérie des Vignolans. Les beaux esprits y exerçaient leurs talents oratoires et les plaisirs de la conversation; on y lisait des gazettes et des journaux littéraires; on y offrait des collations, on y buvait le thé et le chocolat; on y organisait des soirées dansantes, des parties de billard, des jeux de société, des parties de cartes, beaucoup de boston, mais à très petit jeu. Venu d'Erguël à La Neuveville en février 1747, le pasteur Frêne y vit le soir un nègre qui enseignait à danser[126].

D'architecture intéressante par son double escalier monumental, l'ancien grenier avait été construit au milieu du XVIIIe siècle, sur l'emplacement du moulin de la Cave, au nord de la tour rouge, par le conseil de ville «considérant les embarras» où se trouvait alors la cité dénuée de ressources dans les temps de cherté et de disette. On le transforma pour un certain temps en salle de spectacle. La jeunesse dorée de la ville, secondée par des amis de Neuchâtel, y donnait la comédie et des pièces de théâtre.

Il s'était formé toute une phalange d'hommes et de femmes d'élite, cherchant à développer leur culture. Ils organisaient entre eux des conférences scientifiques et littéraires; ils entretenaient des relations épistolaires suivies avec plusieurs savants, avec les frères Gagnebin de La Ferrière, avec le grand Haller de Berne, dont le docteur Jean-Jacques Châtelain devint un fidèle collaborateur dans ses

[125] *Rev* « Actes » 1868 21.
[126] Journal manuscrit du pasteur Frêne-Imer, février 1747.

recherches en botanique[127]. Le «père des abeilles» Jonas de Gélieu, pasteur à Lignières, suivait avec intérêt les essais de la culture du ver à soie introduite à La Neuveville par son oncle, le pasteur Jean-François Imer, humaniste, écrivain et historien, auteur d'une «Introduction à l'histoire ancienne et moderne», d'une «Histoire abrégée des princes-évêques de Bâle», de mémoires sur ses expériences en sériciculture, qu'il adressait à plusieurs sociétés savantes de France, dont il était membre honoraire[128].

Très pris par leur ministère, les pasteurs neuvevillois trouvaient pourtant le temps de former la jeunesse. Ils prenaient volontiers en pension chez eux des jeunes gens de la bonne société de Berne, de Bâle, d'Alsace et même d'Angleterre pour compléter leur formation intellectuelle et spirituelle tout en leur inculquant les finesses de la langue française. L'un de ces élèves, devenu lord admiral Montagu, fit un legs pour la fondation d'un hospice de vieillards auquel on a donné son nom[129]. Ces instituts de jeunes gens eurent un tel renom qu'ils permirent de maintenir à La Neuveville de bons pensionnats, d'y créer un progymnase puis une école de commerce.

L'essor de la vie intellectuelle, animée à ses débuts par les controverses entre les pasteurs Jean-Michel Conradi et Abraham Bosset, par la publication du «Traité prosopographique» de ce dernier, puis de son «Histoire de l'Evêché» confisquée par le prince, favorisa l'établissement à La Neuveville d'imprimeurs, relieurs et libraires. L'un d'eux, le sieur Schmid, dut quitter la localité, accusé par Guillaume-Jacques Rinck de Baldenstein «d'avoir imprimé des délations historiques rendues publiques par son almanach de 1700, désagréables à S. A.». Son successeur, Jean-Pierre Marolf, fut inquiété à son tour par une intervention de LL. EE. de Berne, demandant au magistrat de «supprimer l'édition d'un livre qui autorise le piétisme». Les affaires n'en souffraient point, car Marolf trouva indispensable, en 1722, de se faire seconder par un associé. Son fils, Jean-Jacques Marolf, lui succéda avec cet associé, Pierre Bartholoni, de Genève, fondeur et graveur de caractères d'imprimerie. Ce dernier fut remplacé, de 1765 à 1770, par Louis Scherrer, de Gersau, venu de Lausanne. Au début du siècle suivant, les éditeurs de Spineux et Bacofe, Marolf, Guebhard, Godet et Beerstecher réussirent à maintenir cette activité à La Neuveville.

[127] *Im Fl* « Actes » 1946 117-143.

[128] Rev *Notice biographique sur le pasteur Jean-François Imer.* La Neuveville, impr. Groeub 1869.

[129] *Journal du Jura,* Bienne, Impr. Gassmann, des 8 oct., 3, 12 et 18 déc. 1958.

Un officier prussien ayant voyagé dans l'évêché de Bâle a donné, dans une de ses lettres publiées en 1740[130], les impressions que lui avait laissées son passage: «La Neuveville avec son petit Bailliage, mais aussi avec son grand et riche Vignoble... a trois belles ruës avec leurs ruisseaux, lesquels aboutissent au Lac du côté du Midi, et aux Vignes du côté du Septentrion. Il n'y a rien de fort remarquable dans cette ville si ce n'est qu'elle est très-agréablement située et qu'elle est bien bâtie, quoique sans magnificence. On y voit pourtant deux belles Eglises où il n'y a de cloche ni en l'une ni en l'autre. La sonnerie qui est merveilleusement belle et forte, est placée dans une grande et haute tour de la Maison de Ville. Du temps de Monsieur le Pasteur Immer[131], excellent Théologien et très-digne Ecclésiastique et qui boitoit un peu, nous avons, disoient les Bourgeois, des Eglises sans cloches, un clocher sans Eglise et un Pasteur qui cloche! J'oublio is de dire que le château où devraient habiter les Seigneurs Châtelains, étant un peu trop élevé, ces Messieurs aiment tous mieux loger en ville. Le Corps de Ville qui a son Conseil est puissamment riche. Le haut-Officier du Prince préside dans toutes les Chambres civiles. C'est aujourd'hui M. Immer[132], Seigneur de grand sens et de grande conduite, qui aime la Réligion et pratique rigidement la vertu. M. l'abbé de Bellelai, Décimateur de la Neuveville, a une belle, grande et spacieuse maison sur le Port, dans laquelle les Réligieux qu'il gouverne vont un peu se délasser de leurs travaux, pendant la vendange, qui attire à la Neuveville beaucoup de monde de tout côté. Il y a aujourd'hui à la Neuveville deux excellens Pasteurs, quoi que leurs dons soient différens, M. Bailley[133] et M. Gibolet[134].»

Un quart de siècle plus tard, l'un des «célèbres auteurs» de *L'Etat et les Délices de la Suisse* trouve «La Bonne-ville assez jolie», constate que ses bourgeois «ont de beaux privilèges» et que «le peuple y est fort fier et jaloux de sa liberté»[135].

130 *Lettre d'un officier prussien à un de ses amis.* Bruxelles 1740 p. 7 et suiv.; *V* II 337.

131 Il s'agit du pasteur Israël Imer-Conradi, père du châtelain et Conseiller aulique Jean-Michel Imer-Chiffelle.

132 David Imer-Gallandre, fils de Jean-Michel.

133 Jean-Jacques Ballif, pasteur de 1714 à 1740.

134 Baruc Gibollet-Moschard, pasteur de 1734 à 1773.

135 A Basle chez Em. Tourneisen 1764, p. 244-245.

Voir aussi : Reynold, Gonzague de : *Cités et Pays suisses*, éd. de 1948 140-146 ; Gossin Roger : *La Neuveville.* Ed. du Griffon ; Grosjean Arthur : *La Neuveville, son histoire en raccourci* dans l'ouvrage collectif *Monuments historiques du Jura bernois.* Neuchâtel, 1929, et *La Neuveville et son vignoble.* Delémont, Ed. Pro Jura, 1947.

Chapitre VI

LA FIN D'UNE HISTOIRE ORIGINALE

Un Etat ne meurt pas,
ce n'est qu'une forme qui se défait.
Julien Gracq (Le Rivage des Syrtes)

1. Sous le régime français

a) Premières alertes

La Neuveville n'avait point été touchée par la prise de possession des territoires catholiques de l'Evêché, en 1792, par les troupes républicaines de France, pas plus que par la proclamation de la République Rauracienne, le 22 novembre de cette même année[136]. Cette éphémère République Rauracienne devint, par une décision de la Convention Nationale du 23 mars 1793, le département français du Mont-Terrible.

Après la mort du prince-évêque Joseph-Sigismond de Roggenbach, en 1794, François-Xavier de Neveu, son successeur, vint se fixer temporairement à La Neuveville, prenant résidence en la maison de Bellelay, en 1795. Mais, craignant l'envahissement par les Français, il préféra, après avoir passé douze jours à La Neuveville, se retirer de ses terres au couvent de Saint-Urbain, avant de se rendre à Constance puis à Oppenheim.

En cette année 1795, le conseil de La Neuveville accorda l'autorisation à plusieurs émigrés français de marque de prendre résidence à Chavannes[137].

Le marquis de Jaucourt[138], recommandé par le banneret bernois Fischer, arriva à Chavannes en compagnie de Madame de la Châtre, dans le but de rejoindre le chevalier François de Pange qui s'était

[136] *Im* « Actes » 1892 97 et s.

[137] *G* et *S* 68 ; *Berth* 15-16, 90, 92, 176-177, 178, 185, 198, 231, 314-315.

[138] Amail-François, comte, puis marquis de Jaucourt 1757-1852, colonel du 2e régiment de Condé-Dragons, en 1788, élu en 1791 membre de la Législative, suspect aux royalistes et aux républicains, arrêté le 10 août 1792, libéré par l'intervention de Mme de Staël, accompagne Talleyrand à Londres puis vient en Suisse. Se rallie ensuite au Consulat, sénateur de l'Empire, chambellan du roi Joseph, à Naples, pair de France sous la Restauration.

fait imprimeur à La Neuveville et y publia les *Réflexions sur la Paix* adressées à M. Pitt et aux Français. Charlotte de la Châtre fit l'acquisition de la maison à tourelle du capitaine Louis Kirchberger de Beaumont, ancien officier au service de la Sardaigne. Le négociant parisien en diamants Jean-Baptiste Brémond de Brignole acheta l'autre maison à tourelle située plus à l'ouest, dans le vignoble[139].

Arrivèrent encore à Chavannes la vicomtesse de Laval et l'abbé Delisle, qui, pris par la beauté du site, mit en rimes les charmes de l'île de Saint-Pierre toute voisine. Le comte Louis de Narbonne les rejoignit[140]. Aimable, jaillissant d'idées, il devint bien vite le centre de ce cercle d'émigrés. Reconnaissant «des bontés et de la bienveillance» du conseil de La Neuveville, il le supplia de prolonger son autorisation de séjour jusqu'au 14 juillet 1797. Après son départ, les deux frères Adrien et Mathieu de Montmorency séjournèrent à Chavannes en août et septembre[141].

Puis, cette noble compagnie se dispersa bien vite, car le lieu, pourtant si accueillant, devint subitement brûlant pour ces aristocrates pourchassés par les sbires de la Terreur.

Comme la partie réformée de l'évêché de Bâle était tombée à son tour au pouvoir de la France, ensuite du traité de Campo Formio, le Directoire exécutif donna l'ordre au général en chef de l'armée du Rhin, le citoyen général Gouvion-Saint-Cyr, le 29 brumaire de l'an VI, de prendre possesion du territoire de La Neuveville et de la Montagne de Diesse. Les troupes françaises exécutèrent cet ordre le 27 frimaire. Ayant occupé la ville de Bienne, elles accomplirent la réunion de toutes les parties de l'évêché sous la domination de la France en mettant un nouveau maire à la place de celui du prince qu'elles avaient déposé.

139 Avant de venir à Chavannes, Mme de la Châtre s'était installée, vers fin mai 1794, avec Jaucourt, à Anet. La maison de Brémont à Chavannes a été démolie lors de la construction de la voie ferrée.

140 Narbonne, Jaucourt et les frères Montmorency projetaient alors de se faire cultivateurs. Narbonne fut délégué à Moscou par Napoléon Ier en 1812 pour y conclure le traité de paix, puis devint ambassadeur de France à Vienne, en 1813.

141 Gautier Paul : *Lettres de Mathieu de Montmorency à Mme de Staël*, 1908. Mathieu de Montmorency avait eu l'intention de s'engager comme prote auprès de François de Pange, à La Neuveville, mais ce dernier, qui avait abandonné la carrière des armes pour se faire Conventionnel convaincu, historien, polémiste, moraliste, poète et philosophe, ferma son imprimerie de La Neuveville, en décembre 1795 (1764-1796). En octobre 1798, le général Pierre-Anne de Montesquiou épousa la veuve du chevalier de Pange, qui avait inspiré à André Chénier *La jeune captive*. Elle mourut de la vérole noire, peu après son premier mari, le 19 avril 1799 à Paris.

1. Un dragon de la Maison des Dragons
2. La Tour de Rive
3. Poêle aux armes de la famille Landolt

Les photographies qui illustrent cette étude sont de M. Jean Chausse, Moutier

Neuchâtel
Bienne

Le 16 décembre 1797, apprenant, semble-t-il «avec plaisir», que la République française revendique les droits de l'évêque, le conseil de ville s'étonne pourtant qu'on envoie à La Neuveville des troupes françaises, car il est persuadé qu'il n'y «aura aucune résistance» en cette ville. Il arrête sur-le-champ d'envoyer trois conseillers auprès du citoyen commissaire pour lui témoigner leur «surprise de leur envoyer du monde, car le commissaire seul pourrait suffire». La délégation prend le chemin de la montagne, passe par Orvin et gagne Sonceboz, d'où elle doit redescendre sur Bienne pour y trouver le général Gouvion-Saint-Cyr. Il leur remet, à l'intention du conseil de La Neuveville, sa proclamation imprimée du 24 frimaire an VI. Mais le conseil décide, le 17 décembre, de ne point l'afficher, car La Neuveville n'y est pas plus mentionnée que Bienne, possède comme elle sa propre constitution et peut prouver aussi sa qualité de ville suisse. Comptant sur l'appui de l'ancien bailli Kirchberger, de Gottstatt, envoyé à Bienne par LL. EE. pour conférer avec le citoyen général, le magistrat délègue Charles Chiffelle et Jean-Jacques Gasquard auprès de Gouvion-Saint-Cyr pour lui faire «des représentations». Sans plus attendre, une garde bourgeoise est mise sur pied pour le maintien de l'ordre, mais il est signifié aux pasteurs et diacres «de ne plus rappeler le Souverain dans les prières faites au temple».

Dans la soirée du dimanche, 17 décembre, arrivent en ville, après avoir passé par Orvin et la Montagne de Diesse, un lieutenant et huit soldats français. Ils prennent possession de tous les biens-fonds du prince-évêque et de l'abbaye de Bellelay. Le lendemain, une publication invite les bourgeois, la jeunesse et tous les habitants à se comporter d'une manière honnête envers le commissaire et la troupe, durant leur séjour en ville, avec défense de porter arme et de tirer. Ordre est donné aux deux sautiers d'établir un quartier pour douze soldats dans la maison de Bellelay et d'y préparer des lits.

b) Vaines démarches

Le conseil s'inquiète et juge opportun de nommer un comité formé des quatre membres du sceau, des trois maîtres des confréries et d'un membre du commun «pour se consulter, faire et dire tout ce qui conviendra» au moment où les commissaires français donneront connaissance de leur mission et être à même de leur «répondre à l'instant pour leur faire les représentations qui pourraient être nécessaires pour le bien et l'avantage de la ville et de la bourgeoisie»

notamment « pour que nous puissions être conservés dans notre constitution et rester attachés à la qualité de Suisses».

La garde de nuit est complétée, le 21 décembre, par une surveillance pendant le jour, afin de lutter contre «des étrangers inconnus qui engagent les jeunes gens à commettre désordre et scandale». Le conseil et commun ordonne aux aubergistes de remettre chaque jour au maître-bourgeois en charge la liste des étrangers qui logeront en cette ville. La commission apprend, le 22 décembre, que le chancelier Neuhaus va se rendre à Bâle pour y défendre les droits de la ville de Bienne auprès des citoyens chargés d'affaires de la République française, et à Paris auprès du Directoire; elle désigne Georges-Frédéric Imer comme député pour partir avec Neuhaus et travailler en commun avec lui «au bien général des deux villes dont les intérêts sont les mêmes et établir aussi, tant à Bâle qu'à Paris, les droits de La Neuveville, afin de conserver sa constitution».

c) Abolition de l'ancien régime

Mais, le 27 décembre déjà, deux bourgeois de La Neuveville, Charles Beljean, s'intitulant «agent national», et David Cunier[142], son «adjoint», viennent présenter aux conseil et commun assemblés une copie, établie par Georges-Auguste Liomin de Péry, «président de l'administration municipale du canton de Péry», d'un procès-verbal daté du 28 frimaire de l'an six de la République française une et indivisible, signé par le commissaire du département du Mont-Terrible, François-Auguste Roussel, certifiant, à la réquisition des deux citoyens Beljean et Cunier, qu'ils ont «prêté entre nos mains la déclaration de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et fidélité à la République française et à la constitution de l'an III, et qu'ils ont été installés en qualité de membres de cette administration municipale». Malgré un discours pathétique lu par l'agent Beljean, annonçant l'abolition de l'ancien régime et alternant entre les promesses de liberté et la menace de l'envoi de plus ou moins de troupes, le conseil résout de protester en réclamant le maintien des droits et de la constitution de la ville. Le lendemain, l'assemblée générale des bourgeois approuve les décisions prises par le conseil.

Quelques jours après, la menace de Beljean se réalise: une escouade de soldats français prend possession «pro forma» de la localité et son commandant donne lecture d'un ordre du jour.

[142] Ancien membre du grand conseil de La Neuveville et marchand de fer.

Devant la force armée, les autorités renoncent à résister, non sans avoir rédigé et proclamé une nouvelle et dernière protestation, relevant une fois de plus «que la communauté de La Neuveville, quant à ce qui regarde les droits du ci-devant Prince-Evêque, ne portera provisoirement aucune opposition à l'exercice qu'en requiert le Directoire-exécutif de la République française sur cette mairie, mais quant à ce qui regarde sa constitution . . . demande un délai nécessaire pour représenter nos justes raisons et réclamer la justice des dites autorités pour être maintenus dans nos droits et franchises de ville municipale suisse, alliée au Corps helvétique par ses combourgeoisies avec la République de Berne et de Bienne, n'étant point sujets et dépendant d'une principauté d'empire ni Evêché de Bâle». Pour éviter d'être dépassé par les événements qui se précipitent, le conseil délègue encore Charles-Bénédict Chiffelle et François Imer auprès du citoyen commissaire et, auprès de leurs chers alliés de Berne, François-Charles Ballif et Frédéric Imer, banneret, «avec ordre de mettre toute l'activité dans leur voyage».

d) Les baïonnettes françaises

Le 3 janvier 1798 commence la liquidation des biens de cure. Le 6 arrivent les troupes françaises sous les ordres du citoyen Darsonval, chef de bataillon. Il fait remettre par son agent Beljean au «citoyen Schnider» — le maître-bourgeois en charge — pour en informer tous les citoyens de la commune, un ordre du jour du 17 nivôse, an VI, daté de La Neuveville même, et contenant dix articles, pour proclamer que «toutes les assemblées dénommées ci-devant de petit et grand conseil, de même que les assemblées séparées de trois corps de confréries formant ci-devant la générale bourgeoisie, cessent dès aujourd'hui». Tout club ou assemblée de citoyens qui aurait pour but de traiter d'objets politiques relatifs au gouvernement sont défendus. Il ne doit y avoir aucun signe ou appel public à l'effet de rassembler les citoyens pour l'exercice de leur culte; l'usage des cloches est aboli. Chacun portera la cocarde tricolore; personne n'en est exempt.

Lecture faite de tous ces articles, il est inscrit au procès-verbal: «Le conseil et commun, pour se conformer aux ordres donnés par le citoyen Darsonval, chef de bataillon, abandonne provisoirement la police civile dans ce lieu au dit citoyen agent municipal; ensuite de quoi les deux corps de la bourgeoisie présents se sont retirés . . .»

Dès lors, grande lacune dans l'histoire de la cité: le manuel du conseil n'est plus tenu. Heureusement, le pasteur Jean-François Imer

a noté, jour par jour, dans son *Ephéméride*, ce qui s'est passé: «Le 10 janvier 1798, on a planté l'arbre de la liberté, au grand contentement de plusieurs. Il y a eu fête qui a duré bien avant dans la nuit.»

Le 17, une troupe assez nombreuse de Français arrive. Le dimanche 28, le pasteur est obligé de se rendre au temple en habits bourgeois, sans collet ni manteau, pour y célébrer le culte. Malgré menaces et dangers, il continue à remplir ses fonctions ecclésiastiques, sans aucune rémunération.

Le 29, l'agent Beljean et son adjoint Cunier, renforcés par une commission de six membres, partagent, sur une décision prise en commune, les fonds de ville et des confréries, les vins, grains, sels et argent de la commune, «afin de les soustraire à la rapacité des Français». Ces biens sont répartis par tête, du 3 au 7 février. A cette dernière date, une assemblée de commune approuve le partage de tous les autres biens de la ville, tant en maisons, métairies, vignes, titres, pâquiers et communaux, cens et autres, réservant pourtant les prés pour l'entretien des taureaux. La répartition de ces biens entre les 835 bénéficiaires rapporte à chacun d'eux 311 francs de France. La fortune des confréries est répartie entre les confrères, leurs femmes et leurs enfants. Les plus riches, les pêcheurs, reçoivent par tête dix louis, les membres des deux autres confréries, six. Cette désastreuse opération remplit d'allégresse ceux qui n'avaient rien à perdre; ils dépensent aussitôt leur pécule dans les cabarets et dans la débauche, tout en maudissant la sage économie du magistrat renversé.

Dès le 11 février, une centaine de soldats français viennent renforcer les trente premiers hommes de la garnison. Arrivés par la Montagne de Diesse, ils repartent de la ville le 16, remplacés le 20 par un contingent de cent quarante hommes répartis chez les habitants. Pourquoi ces mouvements de troupe? Ils annoncent la marche sur Berne!

Brusquement, dans la nuit du 1er mars, on entend battre la générale. En toute hâte, les troupes partent pour Bienne. Le lendemain, les troupes bernoises stationnées à Gléresse et à Douanne sont évacuées de l'autre côté du lac. De La Neuveville, l'on entend au loin le bourdonnement de l'artillerie et l'on voit de grosses bandes de fumée s'élever dans la direction de Berne. Le 3 mars, tambours battants, les Français occupent Douanne et Gléresse; le 4 mars, ils plantent, là aussi, l'arbre de la liberté. La canonnade gronde entre Nidau et Aarberg. La nouvelle se répand du sanglant combat de Longeau. Après toute une nuit d'anxiété et une journée d'attente angoissée, l'on apprend tard le soir du 5 mars que les Français ont fait leur entrée dans la ville de Berne, à une heure de relevée. Après la chute de

Berne, les troupes françaises ont désarmé les paysans du Seeland. Ils ramènent à La Neuveville, chargés sur trois barques, fusils, sabres et gibernes.

e) Les sans-culottes

«Alors — écrit Tschiffeli dans sa notice — le bonheur disparut.»

Le Neuveville, petite république indépendante, a perdu tous ses droits séculaires. Elle n'est plus une cité franche. Sa fortune a été dilapidée. Tout est bouleversé. C'est l'anéantissement de sa liberté.

La Neuveville recule au rang de simple commune et paroisse sous la justice de paix de Bienne, arrondissement de Delémont.

Emportés par le besoin de détruire tout ce qui peut rappeler l'ancien régime, des vandales martèlent les armoiries. Ils vont jusqu'à démolir les chœurs de la façade nord de la Blanche Eglise; ils s'attaquent aux belles fenêtres ogivales du côté sud.

Le 23 avril, les sans-culottes plantent un second arbre de la liberté sous les fenêtres de la cure, devant la maison de ville, et dansent tout autour jusqu'à la nuit.

Le 29 mai, il y a bal public, car c'est la fête de la «Reconnaissance»; le soir, l'on danse au grenier.

Le nouvel an de l'almanach républicain est célébré avec pompe le 22 septembre. Le 31, après avoir aboli le culte chrétien, l'on institue la première décade. Le pasteur Imer ne s'en rend pas moins au temple chaque dimanche mais, le 10 novembre, il trouve toutes les portes fermées. Le 18 janvier 1799, il est seul à l'église, car pas un paroissien n'a osé s'y rendre. Le 21 est fêté comme heureux anniversaire de la mort du roi et du triomphe du peuple de Paris.

La persévérence du pasteur finit par porter des fruits: le 18 avril 1802, pour la première fois, le maire autorise à nouveau la sonnerie des cloches pour le culte.

Mais le dimanche 9 juin déjà, le temple est à nouveau fermé, une garde nationale est de faction sur la place, l'on danse la carmagnole autour de l'arbre de la liberté.

f) Au temps de l'Empire

Le 24 mai 1802, les citoyens ont voté pour le consulat à vie de Napoléon Bonaparte. Le 26 mai 1803, les autorités de La Neuveville se rendent à Bienne pour prêter serment de fidélité au Premier Consul. Le 1er août de la même année arrive à La Neuveville le général

Ney. Le pasteur Imer l'accompagne, le jour suivant, à l'île de Saint-Pierre. Le 12 août 1806, le général Oudinot, suivi de trois autres généraux et d'un important état-major, descend de cheval pour prendre résidence en la maison de Bellelay. Un piquet de vingt-quatre grenadiers lui fait les honneurs. Les autorités de la ville lui offrent une collation. Ces hauts officiers vont faire un pèlerinage dans la chambre de Jean-Jacques Rousseau, à l'île de Saint-Pierre, comme le fera, le 30 septembre 1810, l'impératrice Joséphine.

Un grand nombre de Neuvevillois sont incorporés dans l'armée impériale pour aller combattre et mourir sur les champs de bataille de l'Europe. Ceux qui restent subissent les servitudes de la misère et du pillage, puis les privations imposées par le blocus continental.

La fête de l'empereur est célébrée pour la dernière fois le 15 août 1813[143].

2. Ephémère restauration

Les autorités qui régnaient dans le pays depuis plus de quinze ans s'enfuient un beau matin, ou se retirent dans leurs maisons vers la fin de l'année 1813, à l'approche des Alliés refoulant les armées françaises. Un piquet de six soldats des puissances coalisées entre à La Neuveville la veille de Noël. Le jour de l'an, il s'agit de loger le prince Windischgraez et trois cents cavaliers autrichiens. Le jeune lieutenant d'escadron, arrivé de Cerlier, prend ses quartiers dans la maison de la Cave, chez le maire de La Neuveville, Jacob-Georges Chiffelle[144].

Le maire convoque le conseil municipal pour le 15 janvier 1814. En présence de tous les anciens membres du petit et du grand conseil «d'avant la prise de possession de ce pays par la France», les municipaux donnent en bloc leur démission et se retirent après avoir remis l'administration de la ville aux mains du conseil de la magistrature de 1797. Jacob-Georges Chiffelle est provisoirement maintenu comme maire. L'ancien magistrat, ne se sentant toutefois pas régulièrement revêtu de cette charge, décide de remettre la direction des affaires à un conseil provisoire de seize membres, choisis par parts égales dans l'ancien petit conseil, dans le grand conseil, dans le conseil municipal et parmi les bourgeois. Le procès-verbal des séances du magistrat est à nouveau tenu, après quelques pages laissées en blanc dans le manuel, entre le 6 janvier 1798 et le 15 janvier 1814.

143 Imer Jean-François : *Ephéméride*. Manuscrit.
144 *Im Fl* « Actes » 1928 41-5.

Le conseil provisoire s'empresse d'écrire à LL. EE. de Berne et à la ville de Bienne deux missives que va leur remettre une délégation, pour les féliciter et leur rappeler les anciens traités de combourgeoisie. Il fait aussi apporter un mémoire à l'ambassadeur d'Autriche à Berne, pour l'informer des droits et des franchises de la cité et de sa qualité de ville suisse.

Au printemps, la bourgeoisie est convoquée pour trancher «les errements sur le vœu de notre réunion soit avec Berne, Neuchâtel ou Bienne». «Réfléchissant sur l'inconvénient d'émettre un vœu» dont l'efficacité serait douteuse, elle décide d'envoyer son président à Zurich, auprès des trois ministres des Hauts-Alliés et de M. de Reinhardt, président de la Diète, pour leur faire tenir «un état de nos droits et privilèges», leur demander de rentrer sous le régime du prince-évêque de Bâle, ou, à défaut, de remettre, «pleins de confiance en la prudence et la sagesse des Hauts-Alliés», le sort de la ville entre leurs mains.

Les Neuvevillois tenaient avant tout à leur ancien souverain, parce que, sous son règne, ils étaient assurés d'une entière autonomie. Le prince, pour obtenir le serment de fidélité de ses chers et féaux Neuvevillois, ne devait-il pas préalablement leur donner lui aussi la promesse formelle de maintenir les franchises de la cité, de ne point prélever de contributions et de choisir son châtelain et maire parmi les bourgeois de la ville? Le magistrat de La Neuveville s'estimait en droit de contester au prince la compétence de sanctionner les lois qu'il se donnait lui-même et ne reconnaissait au souverain que l'exercice du droit de grâce[145].

Cependant François de Neveu ne réussit point à faire admettre par le Congrès de Vienne ses revendications de souverain sur ses Etats compris dans la neutralité helvétique. Aussi, à La Neuveville, le 31 juillet, ayant assemblé la générale bourgeoisie, son président lui demande si elle est disposée à émettre un vœu pour la réunion à un canton suisse. L'assemblée reste muette. Le président précise: «Désire-t-on être réunis au canton de Berne?» Acclamations suivies d'un grand silence. Le président demande alors à ceux des bourgeois qui sont favorables au rattachement à Berne de se placer à sa droite, à ceux qui s'opposent, à sa gauche: «Toute la Bourgeoisie a répondu une seconde fois par acclamations pour Berne et s'est placée sur la droite à l'unanimité.»

[145] *Im* « Actes » 1892 129.

Auparavant, les troupes suisses cantonnées à La Neuveville avaient été relevées, vu la «manière amicale dont elles avaient été traitées».

Le 13 août, c'est l'arrivée à La Neuveville du baron d'Andlau, gouverneur général de la principauté de Porrentruy. Il nomme l'ancien grand-bailli d'Erguël, Samuel Imer, administrateur de La Neuveville, de la Montagne de Diesse et de la seigneurie d'Erguël, puis lui transmet ses pouvoirs datés du 1er août. Il lui adjoint comme lieutenant Jacob-Georges Chiffelle.

Le 7 septembre, le nouvel administrateur convoque les membres du magistrat de 1797 — trois seulement font défaut — et leur donne lecture d'un arrêt du Gouverneur général, rétablissant l'ancien régime après avoir dissous le conseil provisoire considéré comme un pouvoir illégitime et usurpé. Cet arrêt institue: a) un petit conseil de douze membres seulement qui, avec le grand conseil ou commun de douze membres également, formera un corps de vingt-quatre membres; b) un tribunal de justice, de six membres pris dans le conseil, sous la présidence de l'administrateur ou de son lieutenant. Sur une intervention du conseil, le nombre des membres de chacun des deux conseils est porté à dix-huit, étant «bien entendu que les anciens membres qui existaient avant la réunion à la France y entrent de droit».

Les élections au «grabeau» ont lieu le 9 septembre. Elles réintègrent dix conseillers de l'ancienne magistrature. Suit la répartition des charges, puis il est décidé, sur la proposition de l'administrateur, de faire prononcer «dans les églises et offices, les prières pour les Hautes-Puissances alliées, pour Son Excellence le Gouverneur Général et pour les autorités de ce lieu». En séance du 12 septembre, «le conseil réfléchissant sur le costume de nos voisins et le nôtre en particulier pour la magistrature, et observant que le manteau, rabat et l'épée, en même temps que l'habit noir, est un habillement trop gênant suivant les circonstances, arrête: que les jours de renouvellement et de prestation des serments au temple, un membre du conseil se présentera en habit noir, l'épée, manteau et rabat, et ainsi de même les jours de communion et de jeûne, pour le sermon du matin, et l'après-midi l'habit noir et l'épée; que dans d'autres jours de cérémonie et jours de fête, le conseil sera habillé de l'habit noir et l'épée; que dans les séances où le conseil sera convoqué en cérémonie, chaque membre se présentera en habit bourgeois et l'épée».

A la même séance, le conseil rédige à l'intention du Congrès de Vienne une pétition pour lui communiquer que le vœu unanime du magistrat et de la bourgeoisie est le retour des princes-évêques de Bâle, sous l'ancienne constitution, «avec les privilèges dont La Neu-

veville jouissait en 1792», et incorporation de toute la principauté dans la Confédération helvétique; à ce défaut, d'être réuni au louable canton de Berne sous une capitulation qui assurerait à La Neuveville la conservation de ses anciens droits et privilèges pour autant qu'il conviendrait de les combiner avec les lois fondamentales de l'Etat. Le conseil adresse aussi à l'ambassadeur de France en Suisse un mémoire le sollicitant d'user «de sa haute protection auprès du prince de Bénévent, délégué du Congrès de Vienne, pour y appuyer notre vœu d'être réunis au canton de Berne».

Le 21 mars 1815, le banneret François Imer et le secrétaire de ville Châtelain sont députés à Berne pour revenir à la charge auprès de LL. EE. et leur témoigner «les sentiments de la ville à leur égard, ainsi que son désir sincère de pouvoir contribuer aux mesures de sûreté générale pour éloigner de notre patrie le fléau de la guerre».

A la conférence des députés du pays, convoquée à Boujean le 9 mai, pour préaviser au sujet de l'Acte de réunion, La Neuveville se fait représenter par Charles-Bénédict Chiffelle et Georges-Frédéric Imer. Ils insistent sur l'impérieux désir de leur ville de conserver, dans la mesure où cela n'est pas incompatible, ses droits, privilèges et franchises reconnus par les pays combourgeois de Berne et de Bienne, et de garder son ancienne administration judiciaire autonome. Ils réussirent à faire admettre le maintien de ces droits et franchises. Mais, dès 1827, le nouvel ordre des choses leur apportera une sensible limitation!

L'administrateur Samuel Imer apprend du gouverneur général d'Andlau, le 28 avril déjà, que les puissances alliées ont déclaré, par acte du Congrès de Vienne, du 20 mars 1815, l'annexion de l'ancien Evêché de Bâle au canton de Berne, à l'exception du district de Birseck, réuni au canton de Bâle, et d'une petite enclave près de Lignières, réunie à celui de Neuchâtel. Cette importante nouvelle n'est cependant annoncée officiellement au conseil et commun de La Neuveville que le 28 juillet. Le 17 août, une dépêche du gouverneur général de la principauté de Porrentruy informe le magistrat de La Neuveville que la remise de cet Etat à M. d'Escher, commissaire de la haute Diète suisse, aurait lieu à Porrentruy. Le bourgmestre de La Neuveville est invité à s'y rendre pour assister à cette cérémonie.

Dans la joie de la nouvelle de l'intégration à la Suisse, le conseil décrète que le mercredi 23 août sera pour La Neuveville un jour de fête, que le conseil se rendra en corps et en costume à l'hôtel de ville et de là, au son de toutes les cloches, au temple où le premier pasteur, Jean-François Imer «sera prié de faire une prière extraordinaire d'actions de grâces au Dieu tout-puissant et tout bon qui, en bénissant les armes des hauts alliés, nous a délivrés du joug sous lequel nous gémis-

sions, nous a replacés dans notre ancienne et heureuse position et, pour l'avenir, a fixé nos destinées de la manière la plus conforme à nos vœux». Vingt-cinq coups de canon devront annoncer «à nos chers et bons voisins de Suisse l'allégresse que nous éprouvons en voyant se resserrer nos antiques relations avec eux». Cette mémorable journée se termina par un grand repas à l'auberge de la Couronne.

Le maire Chiffelle signa à Bienne, le 14 novembre, pour La Neuveville, l'Acte de réunion.

Le 21 décembre, tandis qu'avait lieu à Delémont la remise officielle de l'ancien évêché de Bâle au canton de Berne, cet événement fut célébré solennellement à La Neuveville. Les deux conseils se rendirent en grand apparat à l'église où le pasteur, une fois de plus, prononça un sermon de circonstance. Les cloches sonnèrent. On chanta un Te Deum. Puis les canons lancèrent des salves. Le soir, il y eut bal avec illuminations.

Cet état d'euphorie tomba quand, le 3 janvier 1816, le grand-bailli de Cerlier, en sa qualité de nouvelle autorité supérieure pour La Neuveville, invita les conseils à lui proposer des candidats pour diverses places à remplir à la cour baillivale siégeant à Cerlier! Le magistrat de La Neuveville refusa, déclarant ne pouvoir procéder à ce choix, ceci étant contraire aux droits et privilèges de ses conseils de prononcer eux-mêmes la justice. Il pria le grand-bailli de transmettre en plus leurs doléances à Leurs Excellences du fait que La Neuveville n'était pas devenue, à l'instar d'autres villes municipales, le siège d'une préfecture[146].

Les Neuvevillois s'imaginaient que leur cité pourrait reprendre son pouvoir de petit Etat aussi souverain qu'avant la révolution, indépendant et absolu. Ils ne pouvaient concevoir que les idées nouvelles avaient amené des temps nouveaux, que les institutions issues du droit féodal étaient dorénavant périmées. Ils s'imaginaient que l'orage révolutionnaire passé, le joug de l'assujettissement à la France levé, leurs privilèges séculaires leur seraient rendus, comme apanage, de pouvoir diriger seuls leurs destinées avec leurs autorités autonomes, de bénéficier comme auparavant de l'exonération de toutes charges et contributions et de se voir rendue la compétence de juger souverainement chez eux. Ils ne pouvaient se rendre à l'évidence que l'égalité de tous les citoyens d'un même pays devait avoir pour conséquence logique, de la part d'une ville autrefois privilégiée, la renonciation à ses anciens droits pour se mettre sur le même pied d'égalité que les autres et d'accepter une répartition équitable des charges de

146 Imer J.-F. *Ephéméride ; Im* « Actes » 1892 129.

l'Etat. Ils avaient la nostalgie des franchises abolies. D'alliés de Berne, ils en étaient devenus les concitoyens, perdant pour toujours leur fier particularisme d'antan. La devise des révolutionnaires français n'avait-elle pourtant pas imposé à la liberté les conditions de fraternité et d'égalité? C'est ce que devait penser l'avoyer Rodolphe de Watteville lorsqu'il écrivit, le 5 janvier 1816, au grand-bailli de Cerlier: «Nous avons lu avec surprise dans la lettre de La Neuveville qu'elle parle de la perte de ses libertés, comme si elle venait seulement d'en être privée à présent et que ce ne fut pas plutôt la révolution qui les lui a ravies. Si elle avait réfléchi à ce que Berne était, et à ce qu'il est maintenant, elle se serait peut-être dispensée de faire cette observation[147].»

Les Neuvevillois finirent par admettre qu'il fallait s'incliner devant la marche inéluctable de l'histoire, ceci d'autant plus que leur cité recevait le pouvoir de déléguer deux membres, non seulement dans l'assemblée des Etats, mais au sein même du gouvernement. Et c'est aux détonations du canon et à la sonnerie de toutes les cloches qu'eut lieu, le 27 mars 1816, à La Neuveville, la prestation du serment et l'hommage aux autorités bernoises. Les deux conseils, réunis à la maison de ville, envoyèrent une députation à la rencontre du bailli Daxelhofer, venant en voiture depuis Cerlier, accompagné du colonel Steiger de Tschugg. A 9 heures du matin, un coup de canon avait annoncé son arrivée. La compagnie des grenadiers, celle de la garde nationale et celle de la Montagne de Diesse s'étaient mises au garde-à-vous. Après la réception à l'hôtel de ville, l'on se rendit en procession à l'église. Le grand-bailli et les deux maîtres-bourgeois étaient précédés de la musique, des trois sautiers, de quatre «Landjäger» et suivis des deux conseils. La cérémonie eut lieu à l'église et se termina par un sermon. Le vieux pasteur Imer offrit un rafraîchissement à la cure, puis, après une promenade au bord du lac, un dîner fut servi à l'hôtel de la Couronne. Le soir, avant l'ouverture d'un grand bal de deux cents personnes, avec buffet et orchestre de six musiciens dirigés par Louis Couleru, tout le monde parcourut les rues pour voir une illumination assez bien réussie malgré la forte bise. A dix heures du soir, après une visite au bal, le bailli Daxelhofer regagna Cerlier. «Tout a été calme et décent», nota le pasteur dans son journal.

Enfin, le 24 juin 1818, La Neuveville se fit représenter par le banneret François Imer, le boursier François-Charles Ballif et le conseiller Jean-Pierre Bourguignon à la solennelle cérémonie de la pres-

147 *G* et *S* 66, 83-85.

tation du serment de tous les fonctionnaires et autorités de l'ancien Evêché en mains de l'avoyer de Watteville, entouré des conseillers Frisching, de Muralt, de Steiger et Freudenreich, à Delémont.

Jouissant d'une autonomie assez large et même de certains privilège sous le régime aristocratique bernois, les deux corps des petit et grand conseils, assemblés avec tous les chefs de famille, avaient encore adopté, le 25 octobre 1816, sous la présidence du grand-bailli de Stürler, de nouveaux règlements d'organisation, d'administration et de jouissance des biens de la bourgeoisie de La Neuveville. Mais cette antique et puissante corporation bourgeoise dut rentrer[148] dans le rang, comme les autres, après l'adoption de la nouvelle constitution bernoise de 1830. Dès 1834, en application de la loi cantonale du 20 décembre 1833, la commune bourgeoise céda le pas à une commune municipale instituée à côté d'elle et nantie de presque tous ses pouvoirs.

La main dans la main, les corporations municipale et bourgeoise, ayant dès lors chacune ses propres biens et revenus, ont édifié, en 1840, un nouveau collège, puis institué, en 1845, un progymnase dans lequel Carl Spitteler enseigna.

En 1846, après avoir attendu trente années, La Neuveville obtint enfin ce qu'elle avait revendiqué depuis 1816: elle devint le chef-lieu du district de La Neuveville et le siège de sa préfecture[149].

En 1851, les familles de la Colonie Française des réfugiés huguenots de Berne furent incorporées à la bourgeoisie de La Neuveville[150].

En février 1871, La Neuveville offrit asile à près de sept cents internés de l'armée de Bourbaki et à cinquante-quatre zouaves[151].

En accueillant les descendants de coreligionnaires réfugiés à Berne comme ressortissants bourgeois, en hospitalisant les internés français, les Neuvevillois du siècle passé ont témoigné de leur esprit de solidarité et d'humanité. En accomplissant leurs devoirs militaires, en créant aussi un corps de cadets, ils ont prouvé leur attachement aux traditions martiales de leurs ancêtres. En participant activement à la vie publique, dans leur ville, dans leur district, dans leur canton et dans la Confédération, ils ont démontré leur sens de la vie civique inculqué à ces bourgeois par une bourgade fière et libre.

148 *G* et *S* 84-85.

149 Elle le doit à la ténacité de son premier préfet Florian Imer-Liomin, qui avait été jusqu'alors vice-préfet de Cerlier (Erlach). Il fut député en 1831, membre du Conseil des Seize (seizenier) ou Petit Conseil en 1841. Cette même année 1846, un autre Neuvevillois, Cyprien Revel, fut nommé Conseiller d'Etat. (Voir : *Im Fl* « Actes » 1939 33-64 ; Piaget Arthur « Musée neuchâtelois » 1933, N° 5, p. 148.)

150 Im Fl *La Colonie française* 63-72

151 *G* et *S* 87-92.

Chapitre VII

ET MAINTENANT

Au cours du XIXe siècle, la structure de La Neuveville a subi deux altérations dues au développement de la circulation. La construction d'une route carrossable depuis Bienne a provoqué la mutilation du centre de la ville, la démolition des remparts à l'est, de la Neuve Porte à l'ouest. L'établissement de la voie ferrée a coupé l'accès naturel de la cité à la rive. De telles fautes auraient pu être évitées. Il était souhaitable qu'elles ne se répètent plus. Le projet d'une route nationale de grand trafic aurai dû respecter les bords du lac, leur tranquillité, le charme de l'endroit. Une route en corniche, passant au pied des rochers, eût été la meilleure solution. Une autre aussi aurait pu être admise, celle de fixer le tracé au nord du bourg sans toucher au caractère séculaire de l'endroit puisque l'espace non habité, indispensable à cet aspect primitif et à la configuration du lieu, aurait été maintenu entre le bourg et le faubourg, ces deux parties caractéristiques du cœur de la cité, sans causer de gêne aux quartiers neufs.

Il faut à tout prix conserver la silhouette moyenâgeuse de La Neuveville, son orientation naturelle vers le lac, son lac dont André Gide appréciait la simplicité: «Rien de plus tempéré, de plus humain que les bords modestes de ce lac où le souvenir de Rousseau rôde encore . . .»

Inspiré par la beauté du site, par le charme de ce paysage, Nicolas Sprüngli, architecte de Leurs Excellences, l'un des meilleurs petits maîtres bernois, en a senti la prenante poésie. Il l'a exprimée en artiste dans sa gravure coloriée qu'il intitula: *Vue de Neuveville et des Environs du Lac de Bienne, avec les Lointins des Alpes et la Chaîne des Glaciers.* Au premier plan à gauche, devant le pavillon de vigne du Ruz de Vaux, sur le chemin conduisant à la cascade, des promeneurs admirent la contrée. Le peintre s'est représenté, dessinant un peu en contrebas, à proximité d'une troupe de chèvres broutant dans les rochers. Au centre de la gravure, un groupe de vignerons portent le costume local, les vigneronnes coiffées d'un chapeau de paille assez semblable à celui des Vaudoises. Le peintre a fixé, dans l'harmonie des lignes, l'allure élégante de la cité avec son faubourg. A l'arrière-plan, le lac et ses deux îles, la rive opposée, Cerlier et son

château, et, tout au fond, le panorama alpestre, le tout d'une douceur enchanteresse . . . la douceur de vivre en ce lieu.

Le port de La Neuveville est son entrée naturelle par le sud; la route du château son entrée par le nord.

Le mieux est d'arriver à La Neuveville, comme le faisaient les princes-évêques, par la montagne ou par le lac.

De la ville, il faut monter jusqu'au Schlossberg, pousser à travers la Combe, derrière un gros rocher, jusqu'aux Plantées, pour mieux admirer la vieille cité dans son cadre grandiose, telle que l'a peinte Wetzel, dans une aquarelle si aérée, d'un point dominant à la sortie de la forêt. Paysage romantique: le fermier surveille son troupeau de vaches tandis que la fumée sortant de la cheminée des Plantées rappelle que l'heure du repas approche; majestueux sur son éminence, le château sépare les flancs de la Côte boisée de la plaine où la ville s'étire entre les vignes sur le fond de lac, avec les deux îles, les monts de l'autre rive, sans les Alpes que cache la brume sous l'azur d'un ciel d'été animé de nuages.

Le peintre Bonjour, du Landeron, qui a fait toute une série de portraits neuvevillois au début du XIXe siècle, a choisi le même emplacement que Wetzel pour donner un autre aspect du même paysage, avec la chaîne des Alpes, mais limitant la vue à gauche par le château, à droite par un arbre penché; un jeune chevrier garde son troupeau en suivant des yeux le premier bateau à vapeur.

Un autre artiste, Baumann, s'est placé plus haut encore, vers un groupe de vieux arbres. Il s'en est servi pour encadrer son dessin. Un chasseur assis contre l'un des troncs, son fusil à côté de lui, exhorte ses deux chiens. Sur un même espace, le peintre a rassemblé les Plantées, le Schlossberg, La Neuveville, l'île de Saint-Pierre et celle des Lapins, Cerlier, le Plateau et le panorama alpestre du Wetterhorn au Stockhorn. Cette vue typique fait ressortir la beauté architecturale de la ville et ses tours des cloches et de l'horloge, les restes de ses remparts, son faubourg, la maison de Bellelay et la Blanche Eglise.

On attribue à Lory fils une aquarelle représentant le passage d'un bateau à roues devant Grenétel. Le château surplombe la ville. Le bourg et ses tours se dessinent au bord de l'eau bleue où, dans deux barques, des pêcheurs tendent leurs filets sous un ciel empourpré de nuages au couchant.

Prise, vers 1850, depuis les vignes de Prapion par un peintre polonais de passage, une gouache aux vives couleurs a campé la ville vue de l'est, avec Grenétel, la Blanche Eglise au premier plan, le Schlossberg plus en arrière, au fond Cerlier, le Jolimont, le Creux du Van et les flancs du Chaumont. Elle est pleine de charme et d'inat-

tendu. Elle révèle la beauté du lieu sous une face encore différente, tant il est vrai que La Neuveville est belle à voir d'où qu'on la contemple. Elle offre des variantes à l'infini. La lithographie en brun et bleu de la ville vue du nord par Jacottet en est une preuve de plus.

Fuchlin a fixé le quai de La Neuveville comme il était avant la correction des eaux du Jura. Des bateliers transportent en barque à voile des fûts de vin. Un pensionnat de jeunes demoiselles sort de la ville par la porte de la tour de Rive, en rangs de deux, pour faire sa promenade journalière au bord de l'eau, sous les allées d'arbres encadrant la maison de Bellelay dont la fine tour hexagonale — hélas disparue aujourd'hui — s'appuie au grand toit protecteur.

C'est aussi du lac que furent prises les premières vues, le dessin en couleur d'Albrecht Kauw, en 1672, et les deux toiles de la même époque ornant l'une la salle du conseil de bourgeoisie, l'autre la salle des confréries en la maison de ville.

Citons encore, parmi les nombreuses gravures de la ville, celle de la Neuve Porte et celle de la porte de Rive alors que la volaille picorait encore dans la rue du Marché devant la maison de la confrérie des Vignolans, au pied de la fontaine. Depuis lors, dessinateurs et photographes n'ont cessé de reproduire les mille aspects de ce coin si joli. Il ne faut point s'en étonner car chacun, en toutes saisons, subit l'attraction de ce lieu.

En hiver, les toits se serrent sous la neige comme les ceps de la vigne. La grisaille changeante du lac, où se mire le ciel, accentue la blancheur du paysage jusqu'au moment où les grands froids immobilisent par le gel cette grande surface plane à la joie des patineurs. En février, des féeries de couleurs surgissent à l'aurore comme au coucher du soleil, toujours nouvelles dans leurs recommencements. Couches de nuées d'un rouge sombre, tendues et alignées dans le ciel, raie profonde à l'horizon, passant du vert clair au vert foncé sur le lac violet remué par la bise. Par les jours sans nuages, le disque du soleil éclate, à son lever, comme une boule de feu, un reflet brillant s'étend au travers du lac. A son coucher, son éclat diminue, passe au rouge sombre, s'éteint derrière les monts, laissant se prolonger longtemps une lumière empourprée.

Au printemps nouveau, le lac reflète l'azur du ciel pâle mêlé au vert tendre des premières frondaisons. Sa lumière adoucit le brun terreux des coteaux qui tardent à bourgeonner.

Le mois de juin est le plus beau par la luminosité de ses longs jours, par le parfum des roses, par les nuits lunaires sur l'eau d'argent. Puis, tout au long de l'été, ce sont les plaisirs de la nage, les bains de soleil, la douceur d'une flânerie au fond d'une barque voguant au gré

du vent comme celle du promeneur solitaire, les parties de voile par une bise égale, le soir sous les coups de joran. Et, pour les fanatiques, les régates, les concours, même internationaux!

L'automne est une riche saison. Que serait-elle sans la vigne? Depuis toujours la vendange exerce son attrait. L'abbé de Bellelay y est venu avec le père Ambroise, en compagnie du pasteur Frêne de Tavannes et de sa femme, tous à cheval à travers la montagne, se promener dans le vignoble tantôt jusqu'au Landeron, tantôt jusqu'à Chavannes. L'on monte au château depuis les vignes des Mornets, par le sentier de la cascade du Ruz de Vaux, à travers la forêt de chênes, jusqu'au point de vue de la Demi-Lune où tourne la route de la Montagne de Diesse, aux Rochettes, aux Rondans, pour goûter aux grappes les plus dorées, aux raisins de pinot noir des parchets les plus escarpés jusqu'à la lisière du bois. Heures de gaîté, de détente. Les gerles, sorties des remises, sont rangées devant les murs de vigne. Les brandards y pressent la cueillette des troupes de vendangeurs penchés sur les ceps. Les pressureurs s'affairent près des caves; les enfants jouent avec les cercles des gerles devenus inutilisables; affublés de casques à mèche et de fichus rouges, ils fredonnent des ritournelles et prennent la licence de fumer pipes et cigarettes jusqu'au moment où leur cœur en chavire. Il y a les dimanches de vendanges; l'on y accourt de partout danser, manger de la friture, des croûtes au fromage, boire le vin nouveau, encore doux. Un groupe de Neuvevilloises arbore l'ancien costume des vigneronnes, reconstitué d'après la gravure de Sprüngli. Des cortèges s'organisent, aux réminiscences historiques, comme celle de la visite de la duchesse de Nemours. En 1933, un grand festival célébra le souvenir du traité de combourgeoisie avec Berne. Ces réjouissances automnales ont à La Neuveville un cachet de terroir que l'on ne retrouve ni à Neuchâtel ou Bienne, déjà trop grandes villes, ni dans les autres localités des bords du lac où l'espace manque.

La Neuveville est restée à sa mesure; c'est le secret de son bonheur.

Elle s'est développée, mais point trop, recherchée par ceux qui aspirent à une douce retraite, à une calme villégiature. Elle n'a concédé qu'une petite place à l'industrie parce que la configuration de son territoire ne lui a pas permis de faire autrement. L'industrie de La Neuveville est celle des écoles et des pensionnats. Ville d'études idéale pour la formation de la jeunesse, l'on y cultive la vie intellectuelle en organisant, en été des cours de vacances, en hiver des conférences, des concerts et du théâtre. L'ancien hôtel de la Couronne a été installé de façon moderne en école de commerce supérieure et en école ménagère. Sa cour et ses jardins se prolongent, au sud, par des

courts de tennis. La plage ombragée est à deux pas, en face de Cerlier, juste au-dessous du Schlossberg, à côté du port de la petite batellerie où sont rangées les embarcations à rames, à voile et à moteur, à l'abri d'une lignée de peupliers.

Là commencent les quais. Ils passent devant le jardin de l'hostellerie Jean-Jacques Rousseau, pour atteindre le débarcadère, sous une allée d'acacias.

De la place du port, plantée de vieux platanes, le nouveau chemin des Rives, au sud de la voie ferrée, mène à Saint-Joux, future zone de verdure et de loisirs, au bord de l'eau, dominée d'un motel et de ravissantes résidences. Le petit port de Saint-Joux est resté sauvage, bordé de roseaux protecteurs de sa flore et de sa faune aquatiques. A travers les peupliers aux feuilles argentées, l'on rejoint la gravière des Larrus, boisée de toutes sortes d'essences, surtout de pins aux tons sombres entre lesquels la vue s'étend vers l'île de Saint-Pierre, Douanne et le bout du lac jusqu'aux montagnes de Granges et au Weissenstein.

A Poudeilles, au sud du vieux moulin, se sont groupées des maisonnettes de vacances. A travers les terrains gagnés sur le lac à Marnin, l'on peut pousser jusqu'au Fornel et à Gléresse, dont l'église se dresse au milieu du vignoble, ou quitter la rive au port de Chavannes pour s'attarder à ce hameau formé d'une rue de maisons vigneronnes, au-dessus de gentilhommières égrenées dans les vignes, ayant servi de refuge, de 1795 à 1797, à de nobles émigrés français.

Pour le retour en ville, l'on peut choisir le chemin du vignoble ou celui de la Côte à l'orée de la forêt, passant au-dessus de la campagne des Lorettes aux Maupras, pour atteindre les nouveaux quartiers de villas aux Rondans et Beau-Site, puis le Faubourg par les Prés Gutins où des jardins fleuris bordent maintenant les anciens chemins de vignes.

Ces quartiers nouveaux, pas plus que celui des Mornets avec sa chapelle et sa maison de paroisse de style moderne, n'ont altéré le cachet de la vieille ville et de son faubourg. Leur aspect d'autrefois s'est maintenu à travers les siècles. L'emblème de la cité, choisi par Gérard de Vuippens, la forme d'une clef, est toujours visible de la route descendant de la montagne, à la sortie de la forêt de Genevrêt, et mieux encore en survolant la ville.

Dès le début de ce siècle, les édiles ont veillé à la conservation des anciens monuments. Les fresques de la Blanche Eglise, couvertes de crépi après l'introduction de la Réforme, ont été mises à jour. La ruine du Schlossberg, restaurée à la manière de Viollet-le-Duc vers la fin du siècle précédent, a repris par une reconstruction partielle, en

1933, un aspect de forteresse. La maison de Vincent de Gléresse, dégagée des annexes ajoutées au XIXe siècle, a retrouvé son allure d'antan pour devenir le siège de la préfecture. Les fontaines des bannerets — protecteurs de la ville et de ses libertés — les tours des remparts ont été rénovées, comme aussi la maison de ville, contenant maintenant les collections du musée, reliques de l'histoire de la libre cité.

CONCLUSION

La Neuveville, ville franche dès sa fondation, La Neuveville, république dans une principauté, a achevé de vivre une histoire originale, héroïque et glorieuse, dès le moment où, sans résistance, elle est tombée sous l'occupation des troupes de la Révolution française.

La forme particulière, la forme séculaire de ses institutions s'est alors défaite pour ne plus jamais se refaire.

Mais La Neuveville n'en est pas morte, elle a continué à vivre, à se développer, à prospérer. De nouvelles destinées se sont ouvertes à elle, dans la ligne même tracée par les constantes de son histoire. Elle a pris une forme différente sous le régime français, puis d'autres encore depuis sa réunion au canton de Berne.

Et pourtant, elle est restée La Neuveville.

Ce qui marque, aujourd'hui encore, l'originalité du Neuvevillois, c'est la vigueur de son attachement à la vie de sa ville, c'est sa volonté déterminée et tenace de soutenir un effort continu pour la prospérité de sa cité.

L'empreinte du passé neuvevillois n'émane point seulement de son vignoble, de ses pierres, de l'architecture de ses maisons, de ses tours et de ses rues, elle se sent aussi dans le caractère de ses habitants. Bons patriotes, excellents Suisses, ils sont bien moins Bernois ou Jurassiens qu'essentiellement Neuvevillois. Ils sont fiers de l'être, car ils ont acquis du passé l'essence civique qui les meut: la vigueur d'un esprit d'indépendance et de liberté, résultantes de l'histoire de leur cité.

Comme Jean-Jacques Rousseau aimait à se donner le titre de citoyen de Genève, de même le Neuvevillois s'honore de s'appeler citoyen de La Neuveville.

SOURCES

I. DOCUMENTS MANUSCRITS

Archives de la bourgeoisie de La Neuveville. *Arch LN*
Archives de la bourgeoisie de Berne. *Arch b Berne*
Archives de la bourgeoisie de Bienne. *Arch b Bienne*
Archives de l'Etat de Berne et de l'ancien Evêché de Bâle. *Arch E*
Abschiede de la Diète helvétique. Archives de la Confédération. *Abschiede*
Journal du pasteur Théophile Frêne, de Tavannes.
Ephéméride du pasteur Jean-François Imer, de La Neuveville.
Imer, Jean-François : Histoire des princes-évêques de Bâle, 1803.
Revel, Cyprien : Notice sur l'histoire de La Neuveville, 1866.
Tschiffeli, Jacob-Georges : Statistiques et notices descriptives sur La Neuveville, 1825-1826. *Tsch*
Rechbergers Bieler Chronik, 1506.
Justinger : Berner Chronik.
Livre des fiefs nobles de l'Evêché de Bâle.
Coutumier de La Neuveville 1604-1608.
Franchises.

II. PUBLICATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Amweg, Gustave : *Les Ex-libris de l'ancien évêché de Bâle (Jura bernois).* Neuchâtel, Ed. de la Baconnière, 1932. *A*
Amweg, Gustave : *Les Arts dans le Jura bernois et à Bienne.* Porrentruy, Impr. du « Jura », 1937 et 1941, 2 vol.
Bernoulli, Hans : *Die Stadt und ihr Boden.* Erlenbach-Zürich, Verlag für Architektur, 2 Aufl., 1949, p. 32 et p. 91.
Berthoud, Dorette : *Le général et la romancière. Episodes de l'émigration française en Suisse d'après les lettres du général de Montesquiou à Mme de Montolieu. 1792-1798.* Neuchâtel, Ed. de la Baconnière, 1959. *Berth*
Bessire, Paul-Otto : *Berne et la Suisse.* Librairie de l'Etat de Berne, 1953. *B*
Besson, P. : *Le Refuge à La Neuveville et en Suisse.* « Bulletin du Protestantisme français », t. XII 1899. *Bes*
Blœsch, C.A. : *Geschichte der Stadt Biel und ihres Pannergebietes.* Biel, Gassmann, 1855-56, 3 vol. *Bl*
Brahier, Simon : *L'organisation judiciaire et administrative du Jura bernois sous le régime des Princes-Evêques.* Moutier, Impr. Imhoff, 1920. *Br*
Chambrier, Frédéric de : *Histoire de Neuchâtel et Valangin jusqu'à l'avènement de la maison de Prusse.* Neuchâtel, Attinger, 1840. *Ch*
Daucourt, abbé Arthur : *Dictionnaire historique des Paroisses de l'ancien Evêché de Bâle.* Tome IV. Porrentruy, Impr. et lithogr. du Jura, 1901. *D*
Dierauer, Johannes : *Histoire de la Confédération suisse.* Lausanne, Payot ; Paris, Fischbacher, 1911-1919, 5 vol. *Di*

Erni, Johannes : *Ueber die älteste Geschichte der Stadt Biel und die Art und Enstehung ihrer Connexion mit dem Bistum Basel.* Biel, Schüler, 1897. *E*

L'Etat et les délices de la Suisse, par plusieurs auteurs célèbres. A Basle chez Em. Tourneisen, 1764, 3 vol.

Folletête, Casimir : *Le Régiment de l'Evêché de Bâle au service de France, 1758-1792.* Réédition. Lausanne, F. Roth & Cie, 1939. *F*

Fontes rerum Bernensium. Bern's Geschichtsquellen. Band 4. Bern, Stämpflische Buchdruckerei, 1889. *Fontes r B*

Gagnebin, Daniel : *Relation succinte* (sic) *de la tournée de Son Altesse... Monseigneur Frédéric-Louis-François, né Baron de Wangen, de Geroltzegg, évêque de Bâle... dans les Etats de Bienne, La Neuveville...* Neuchâtel, 1776, 36 p.

Gerber, Robert : *Chez nous il y a quatre cents ans.* La Neuveville, Beerstecher, 1928. *Ger R*

Gross, Victor : *Les Protohelvètes ou les premiers colons sur les bords des lacs de Bienne et de Neuchâtel.* Paris, Libr. Joseph Baer, 1883. *G*

Herminjard, A. L. : *Correspondance des réformateurs dans les pays de langue française.* Lausanne, 1866-1897, 9 vol.

Kohler, Xavier : *Glanures jurassiennes. Neuveville et Neuchâtel.* « Actes » 1879, pp. 177-221 ; 1882, pp. 124-174. *Ko*

Liomin, Georges-Auguste : *Succession chronologique des Princes-Evêques de Bâle depuis S. Pantale jusqu'à Son Altesse glorieusement régnante, Monseigneur Frédéric-Louis-François, Baron de Wangen, de Geroltzegg...,* suivie d'un *Journal succint* (sic) *de sa tournée dans ses Etats de Bienne, La Neuveville... pour recevoir la prestation d'hommage de ses sujets, aux mois de septembre et d'octobre 1776.* A Neuchâtel. De l'Imprimerie de la Société Typographique, 1777. *L*

Matile, Georges-Auguste : *Monuments de l'histoire de Neuchâtel,* 1844-1848, 3 vol. *M*

Montandon, A. : *Notice historique sur la Réformation de la partie française de l'ancien Evêché de Bâle.* Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1891. *Mont A*

Montandon, Léon : *Hypothèses nouvelles sur les origines de la maison de Neuchâtel.* « Musée neuchâtelois » 1925, N° 6, pp. 177-187. *Mt*

Monuments historiques du Jura bernois. Ouvrage publié par la Société jurassienne d'Emulation. Neuchâtel, Ed. de la Baconnière, 1929.

Paret, Oscar : *Le Mythe des cités lacustres.* Paris, Ed. Dunod.

Piaget, Arthur : Préface au *Journal sur les troubles de Neuchâtel de 1831* par le capitaine Florian Imer. « Musée neuchâtelois » 1933, N° 5, pp. 148-149.

Quiquerez, Auguste : *Histoire des institutions politiques, constitutionnelles et juridiques de l'Evêché de Bâle, des villes et des seigneuries de cet Etat.* Delémont, Boéchat, 1877. *Q*

Relation de l'arrivée de S.A. Frédéric, évêque de Bâle, Prince du Saint-Empire, etc. à La Neuveville pour y recevoir l'hommage de ses sujets. A Neuchâtel chez Samuel Fauche, Imprimeur-libraire du Roi, 1777.

Rennefahrt, Hermann : *Zum Urkundenwesen in heute bernischem Gebiet und dessen Nachbarschaft während des Mittelalters (bis um 1500).* « Archiv des historischen

Vereins des Kantons Bern » XLIV. Bd., 2. Heft. Bern, Feuz, 1958. (Pour La Neuveville : pp. 20-23.)
Reynold, Gonzague de : *Cités et Pays suisses.* Lausanne, Payot, Ed. définitive, 1948 (pp. 140-146 : La Neuveville).
Rossel, Jean : *La législation civile dans la partie française de l'ancien Evêché de Bâle.* Lausanne, Payot, 1913.
Schnetzler, Ch. : *Neuveville et le Refuge.* Etude historique. Paris, Renouard, 1910. *Schn*
Simon, Charles-A. : *Le Jura protestant de la Réforme à nos jours.* Editions jurassiennes de « La Vie Protestante », 1951. *S C-A*
Simon, Charles-A. et Simon, Charles fils : *La Réforme à La Neuveville.* Dans *Gedenkschrift zur Vierhundertjahrfeier der Berner Kirchenreformation,*t. 3 : *La Réformation dans le Jura bernois.* Edité par le Conseil synodal bernois, 1928.
Strickler, Johannes : *Aktensammlung zur schweizerischen Reformationsgeschichte in den Jahren 1521-1532.* Zurich, 1878-1884, 5 vol.
Trofimoff, André : *La Suisse sans alpenstock.* Essai de tourisme romancé. Zurich, Editions Hommes et Travail, 1958. *Trof*
Trouillat, J. et Vautrey, L. : *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle.* Porrentruy, V. Michel, 1852-1867, 5 vol. *T*
Vautrey, Louis : *Histoire des évêques de Bâle.* Einsiedeln, Benziger, 1884-1886, 2 vol. *V*

III. PUBLICATIONS CONCERNANT L'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Coutumier, ou *Ordonnance de Police et Justice de la Neuveville.* La Neuveville, J. P. Marolf, 1708.
Loix consistoriales et matrimoniales de la Neuveville. Impr. Scherrer et Hugi, 1768, 73 p.
Documents glanés dans les archives de la Neuveville. Neuveville, Impr. Beerstecher, 1907.
Rapports annuels de la Société du Musée de La Neuveville 1949-1968.
Cornaz, Edouard : *Saint-Ursanne de Nugerol ou la paroisse de Blanche Eglise.* « Musée neuchâtelois » 1898, pp. 29-36, 58-62, 94-98.
Germiquet, J. : *Neuveville et ses habitants.* Porrentruy, V. Michel, Ire partie : 1888, IIe partie 1889. *Ge*
Gossin, Roger : *La Neuveville.* Neuchâtel, Ed. du Griffon, 1959 (Coll. « Trésors de mon pays », N° 87).
Grosjean, Arthur : *La Neuveville. Son histoire en raccourci.* Dans *Monuments historiques du Jura bernois.* Neuchâtel, 1929 pp. 199-228.
Grosjean, Arthur : *La Neuveville et son vignoble.* Delémont, Ed. Pro Jura, 1947.
Gross, Victor : *Histoire militaire de La Neuveville depuis son origine à l'époque française.* « Jahrbuch für Schweiz. Gesch. » 1908. Zurich, Berichthaus. *G*
Gross, Victor : *Les habitations lacustres du lac de Bienne.* « Actes » 1872, pp. 46-88.
Gross, Victor : *Les dernières trouvailles dans les habitations lacustres du lac de Bienne.* « Actes » 1879, pp. 105-119.

(Gross, Victor) : Extrait du Manuel du Conseil du 13 juillet 1737. « Actes » 1893-97, pp. 116-119.

Gross, Adolphe et Schnider, Charles-Louis : *Histoire de la Neuveville.* La Neuveville, Beerstecher, 1914. *G et S*

Imer, Florian : *La Colonie française de Berne, commune huguenote.* Neuchâtel et Paris, Ed. Victor Attinger, 1933. *Im Fl*

» » *La bannière de La Neuveville sur les champs de bataille.* La Neuveville, Ed. Tour de Rive, 1965.

» » *Une lettre de Jb.-G. Chiffelle en 1815.* «Actes» 1928, pp. 41-45.

» » *Napoléon III et les canons bourguignons de La Neuveville.* « Actes » 1931, pp. 269-288.

» » *L'installation d'un châtelain à La Neuveville.* « Actes » 1935, pp. 43-70.

» » *Le Sonderbund vu par Cyprien Revel, membre du Directoire fédéral.* « Actes » 1939, pp. 33-64.

» » *Notice historique et généalogique sur les dynastes de Bienne.* « Le Généalogiste suisse » 1939.

» » *Les relations entre Berne et La Neuveville.* « Feuille centrale de la Société de Zofingue » 1940.

» » *Notice sur la famille Imer.* « Almanach généalogique suisse » VII 1943.

» » *Le docteur Châtelain, collaborateur du grand Haller.* « Actes » 1946, pp. 117-143.

» » *Le Schlossberg, château des princes-évêques de Bâle.* « Actes » 1949, pp. 31-74.

» » *Portraits de nos princes.* « Actes » 1952, pp. 113-123.

» » *L'Hôtel de Ville de La Neuveville.* « Revue jurassienne » 1953, pp. 30-34. Porrentruy, Impr. « Le Jura S.A. ».

» » *Les Gléresse et leurs propriétés.* « Revue jurassienne » 1954, pp. 114-131. Porrentruy, Impr. « Le Jura S.A. ».

» » *Une ville franche de l'évêché de Bâle.* « Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands », fasc. 20 (1958-1959). Dijon, Impr. Bernigaud et Privat, 1960.

» » *Les trois vénérables bannières de La Neuveville.* « Actes » 1960, pp. 225-236.

Imer, Frédéric : *Histoire des troubles qui ont eu lieu à Neuveville en 1734.* « Actes » 1857, pp. 65-83. *Im*

» » *Séjour de la duchesse de Nemours à Neuveville en 1673.* « Actes » 1859, pp. 9-20.

» » *Un diplomate éconduit (Neuhaus).* « Actes » 1889, pp. 1-18.

» » *L'échange conclu en 1624 entre le prince-évêque de Bâle et le comte de Neuchâtel.* « Actes » 1890, pp. 31-51.

» » *Neuveville avant et après le régime français.* « Actes » 1892, pp. 97-133.

» » *Le combat de Trafalgar raconté par un témoin oculaire.* « Actes » 1876, pp. 151-159.

Joray, Marcel : Voir Mœckli-Cellier.

Krieg, Ernest : *Cahiers neuvevillois.* N^os I-IV. Bienne, Impr. du Journal du Jura, 1937-38. *Kr*

Mœckli-Cellier, Maurice : *La Neuveville. Simple histoire d'une petite ville.* Suivi de *A travers la Neuveville,* par Marcel Joray. La Neuveville, Ed. du Griffon, 1945 (Coll. « Trésors de mon pays » N° 10).

Propper E. J. : *La Blanche Eglise.* « Actes » 1912, pp. 93-102. *Pr*

Quervain, Paul de : *Neuenstadt. Vergangenheit und Gegenwart einer kleinen Stadt.* Bern, Verlag Paul Haupt (Berner Heimatbücher, Nr. 27).

Quervain, Théophile de : *Aus der Vergangenheit der « Blanche Eglise » der jetzigen deutschen Kirche in Neuenstadt (Neuveville).* Neuveville, Ed. Beerstecher, 1907, 11 p.

Quiquerez, Auguste : *Notice sur l'artillerie conquise par les habitants de la Neuveville aux batailles de Grandson et de Morat, en 1476.* « Actes » 1854, pp. 81-95. *Q*

Rais, André : *Les armoiries de la Neuveville.* « Archives héraldiques suisses », t. LXIV (1950), N°s II-III, p. 55 et suiv. *Ra*

Revel, Cyprien : *Notice historique sur les procès de sorcellerie, à Neuveville, de 1607 à 1648.* « Actes » 1853, pp. 76-83. *Rev*

» » *Notice sur l'asile agricole de Champhay, près de Neuveville.* « Actes » 1854, pp. 98-112.

» » *Bellelay et Neuveville.* « Actes » 1857, pp. 170-175.

» » *Confrérie de la bande du beau jardin de Neuveville de 1654 à 1719.* « Actes » 1868, pp. 21-23.

» » *Notice biographique sur Jean-François Imer, pasteur.* Neuveville, J. Grœub, 1859, 14 p.

Rode, Louis : *Esquisse sur l'histoire de Neuveville.* « Actes » 1859, pp. 60-81. *Rd*

» » *Trois lettres de l'an 1639.* « Actes » 1867, pp. 102-106.

» » *De la combourgeoisie de Berne et de Neuveville.* « Actes » 1872, pp. 89-103. *ville.* « Actes » 1872, pp. 89-103.

Simon, Charles-A. : *Les troubles Pelitmaître à la Neuveville en 1734.* « Actes » 1956, pp. 95-126. *S C-A*

» » *Les destinées mouvementées d'une petite ville et de son église.* « Actes » 1957, pp. 97-173.